

**Commission d'enquête sur les
actions des responsables
canadiens relativement à
Maher Arar**



**Commission of Inquiry into the
Actions of Canadian Officials in
Relation to Maher Arar**

Audience publique

Public Hearing

Commissaire

**L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Dennis R. O'Connor**

Commissioner

Tenue à :

**Salon Algonquin
Ancien hôtel de ville
111, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)**

Le lundi 30 mai 2005

Held at :

**Algonquin Room
Old City Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario**

Monday, May 30, 2005

COMPARUTIONS / APPEARANCES

**Me Paul Cavalluzzo
Me Marc David**

Avocats de la Commission

Me Ronald G. Atkey

Amicus Curiae

**Me Lorne Waldman
Me Marlys Edwardh
Me Breese Davies
Me Brena Parnes**

Avocats de Maher Arar

**Me Barbara A. McIsaac, Q.C.
Me Colin Baxter
Me Simon Fothergill
Me Gregory S. Tzemenakis
Me Helen J. Gray**

Procureur général du Canada

**Me Lori Sterling
Me Darrell Kloeze
Me Leslie McIntosh**

**Ministère du procureur général /
Police provinciale de l'Ontario**

Me Faisal Joseph

Congrès islamique canadien

**Me Marie Henein
Me Hussein Amery**

Conseil national des relations canado-arabes

Me Steven Shrybman

**Congrès du travail du Canada / Le Conseil
des Canadiens / Institut Polaris**

Me Emelio Binavince

**Conseil de revendication des droits des
minorités**

Me Joe Arvay

**The British Columbia Civil
Liberties Association**

COMPARUTIONS / APPEARANCES

Me Kevin Woodall	Commission internationale des juristes/ Redress Trust/Association pour la prévention de la torture/Organisation mondiale contre la torture
Colonel Me Michel W. Drapeau	The Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau
Me David Matas	International Campaign Against Torture
Me Barbara Olshansky	Centre for Constitutional Rights
Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh	Canadian Council on American-Islamic Relations
Me Mel Green	Fédération canado-arabe
Me Amina Sherazee	Muslim Canadian Congress
Me Sylvie Roussel	Avocate de Maureen Girvan
Me Catherine Beagan Flood	Avocate du greffier du Parlement

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS

	Page
Décision	4061
Assermenté : William C. Graham	4078
Interrogatoire par Me Cavaluzzo	4078

PIÈCES JUSTICATIVES / LIST OF EXHIBITS

No	Description	Page
P-102	Note de recommandation pour le ministre des Affaires étrangères datée du 3 juin 2003 / Action memorandum to Minister of Foreign Affairs, dated 3 June 2003	4073
P-103	Note de recommandation pour le ministre des Affaires étrangères datée du 5 juin 2003/ Action memorandum to Minister of Foreign Affairs, dated 5 June 2003	4073
P-104	Deux courriels datés du 19 novembre 2003 / Two e-mails, dated 19 November 2003	4074
P-105	Courriel daté du 2 décembre 2003 relatif à la conversation entre le secrétaire d'État Colin Powell et le ministre Graham / E-mail dated 2 December 2003 re conversation between Secretary of State Colin Powell and Minister Graham	4073
P-106	Chronologie du MAECI datée du 10mars 2004 / DFAIT chronology dated 10 March 2004	4075
P-107	Notes personnelles rédigées par le ministre William Graham / Redacted personal notes of Minister William Graham	4077
P-108	Recueil de documents de SPPCC / Redacted PSEP book of documents	4077
P-109	Curriculum vitae de l'honorable William Graham / Curriculum Vitae of Minister William Graham	4078
P-110	Courriel de Pierre Guimond envoyé mardi le 17 juin 2003 à EXTOTT JPD C4 / E-mail from Pierre Guimond sent Tuesday June 17, 2003, to EXTOTT JPD C4	4273

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario

2 --- L'audience débute le lundi 30 mai 2005 à

3 10 h / Upon commencing on Monday, May 30,

4 2005

5 at 10 :00 a.m.

6 [TRADUCTION] LE GREFFIER :

7 Veuillez vous asseoir. Please be seated.

8 LE COMMISSAIRE : Bonjour.

9 Maître Cavalluzzo?

10 Me CAVALLUZZO : Bonjour, Monsieur

11 le Commissaire.

12 Ce matin, nous aimerions aborder

13 deux questions de régie interne avant d'entendre

14 le témoignage de M. Graham.

15 La première consiste à rendre une

16 décision au sujet de la motion portant sur les

17 questions liées à l'immunité parlementaire.

18 Deuxièmement, j'aimerais

19 commencer par présenter, avant la comparution de

20 M. Graham, certains documents dont le

21 gouvernement a autorisé la communication, et

22 Me McIsaac fera également quelques commentaires à

23 ce sujet.

24 DÉCISION / RULING

25 LE COMMISSAIRE : En ce qui a

1 trait à la décision qui, je crois comprendre, est
2 soulevée par les avocats de la Commission, je
3 juge que les déclarations faites au Parlement qui
4 figurent dans les procès-verbaux des comités
5 parlementaires ne seront pas admises à cette
6 étape de l'enquête. Je communiquerai ma décision,
7 ainsi que les raisons qui la sous-tendent,
8 aujourd'hui, à la pause-repas.

9 Passons donc à la deuxième
10 question, Maître Cavalluzzo.

11 Me CAVALLUZZO : Monsieur le
12 Commissaire, la deuxième question est liée aux
13 documents qui ont fait l'objet d'une motion
14 présentée au nom des avocats de M. Arar, dans
15 laquelle ils demandaient d'être libérés de leur
16 engagement, c'est-à-dire que les documents soient
17 rendus publics.

18 Lors de plusieurs discussions
19 tenues avec mon amie, Me McIsaac, au cours de la
20 fin de semaine, j'ai appris que le gouvernement a
21 accepté de communiquer ces documents. Ils seront
22 ajoutés comme pièces justificatives et nous
23 poserons des questions à M. Graham et à M. Pardy
24 en particulier au sujet de ces documents.

25 Avant de les présenter,

1 j'aimerais que Me McIsaac nous fasse part de ses
2 commentaires.

3 LE COMMISSAIRE : Merci.

4 Maître McIsaac?

5 Me McISAAC : Merci, Monsieur le
6 Commissaire.

7 Comme vous le savez, l'an
8 dernier, la Commission a remis des documents aux
9 avocats de M. Arar alors que le gouvernement
10 n'avait pas encore terminé de les examiner au
11 regard de la sécurité nationale.

12 La Commission et le gouvernement
13 ont entrepris d'examiner ce qui s'était produit,
14 et la diffusion des renseignements semble
15 résulter d'une mauvaise communication entre le
16 gouvernement et les membres de la Commission.

17 Quoi qu'il en soit, nous devons
18 déterminer ce qu'il convient de faire maintenant.
19 Les avocats de M. Arar ont reçu les documents
20 après s'être engagés à ne pas les rendre publics
21 avant que la Commission ne le fasse, et les
22 avocats de M. Arar vous demandent maintenant de
23 les libérer de cet engagement en présentant une
24 motion à cet effet. Mes commentaires concernent
25 cette motion.

1 J'aimerais également profiter de
2 cette occasion pour remercier Me Edwardh et ses
3 collègues pour la manière avec laquelle ils ont
4 abordé cette question et reconnu l'importance de
5 cet engagement.

6 LE COMMISSAIRE : J'aimerais faire
7 de même, si vous me permettez de vous interrompre
8 un instant. J'apprécie le respect dont ils ont
9 fait preuve à l'égard de l'engagement.

10 Me McISAAC : C'est vrai.

11 J'aimerais qu'il soit clair pour
12 tout le monde que le gouvernement est toujours
13 convaincu que les renseignements en question
14 constituent effectivement des préoccupations en
15 matière de sécurité nationale selon la *Loi sur la*
16 *preuve au Canada*, et que le gouvernement aurait
17 préféré que l'information contenue dans ces
18 documents soit examinée lors de délibérations à
19 huis clos, non pas parce que nous voulions cacher
20 quoi que ce soit, mais bien en raison de la
21 nature de ces renseignements.

22 Après de nombreuses consultations
23 et de nombreux examens portant sur les enjeux
24 complexes dont il est question, je peux vous dire
25 que le gouvernement n'exigera plus aucune preuve

1 à ce sujet et qu'il n'apportera plus d'arguments
2 en ce qui a trait aux préoccupations en matière
3 de sécurité nationale.

4 Pour ce qui est des documents qui
5 ont été communiqués par inadvertance à M. Arar et
6 à ses avocats, si vous décidez que ces
7 renseignements devraient être rendus publics
8 maintenant, le gouvernement acceptera cette
9 décision.

10 Toutefois, il est important que
11 le public comprenne la position du gouvernement,
12 et j'aimerais seulement prendre un moment, si
13 vous me le permettez, pour l'expliquer.

14 LE COMMISSAIRE : Je vous en prie.

15 Me McISAAC : Premièrement, les
16 termes que vous utilisez pour faire référence aux
17 renseignements en question révèlent que vous et
18 vos avocats avez accès à toute l'information
19 pertinente, alors le fait que les documents ont
20 été caviardés, selon le sens que nous attribuons
21 à ce terme, ne signifie pas que vous et vos
22 avocats ne les avez pas consultés.

23 Vous avez reçu des documents
24 contenant des milliers de pages et vous avez
25 entendu des dizaines de témoins travaillant pour

1 plusieurs organismes et ministères. Tous les
2 documents que vous avez reçus étaient complets et
3 tous les renseignements relatifs à ces documents
4 ont été, ou auraient été, examinés lors
5 d'audiences à huis clos.

6 Deuxièmement, il y a certains
7 principes très importants qui sont en jeu.

8 Le premier principe concerne les
9 responsabilités du gouvernement en matière
10 d'enquête criminelle.

11 Comme vous le savez, afin
12 d'observer une saine politique publique, la
13 police et le gouvernement confirment rarement qui
14 fait, ou non, l'objet d'une enquête criminelle.
15 Quelques raisons expliquent cette précaution.

16 Tout d'abord, cela risque de
17 compromettre l'enquête. De plus, cela n'est tout
18 simplement pas équitable pour les personnes
19 concernées. Dans notre système juridique, les
20 renseignements touchant aux personnes faisant
21 l'objet d'une enquête ne sont habituellement
22 rendus publics que lorsque des accusations sont
23 portées, ou lorsqu'elles sont sur le point de
24 l'être dans le cas où un mandat d'arrêt a été
25 délivré. Il est normal que les médias et le

1 public spéculent sur une situation ou rassemblent
2 les pièces du casse-tête; mais qu'un gouvernement
3 annonce publiquement qu'une personne fait l'objet
4 d'une enquête est totalement différent.

5 Il y a également quelques
6 principes importants qui sont liés à la sécurité
7 de l'État et aux relations internationales que
8 nous avons tenté d'appliquer d'une manière
9 rationnelle à la preuve déposée devant vous.

10 La principale tâche du SCRS
11 consiste à fournir régulièrement au gouvernement
12 des renseignements relatifs à la sécurité
13 nationale. Par sécurité nationale, on entend la
14 sécurité des Canadiens, que ce soit au pays ou à
15 l'étranger, la sécurité de nos institutions
16 démocratiques ainsi que la sécurité de nos alliés
17 et de nos partenaires internationaux.

18 Le SCRS, de même que d'autres
19 organisations comme la GRC, doivent s'en remettre
20 aux agences de sécurité et aux services du
21 renseignement ainsi qu'aux agences de maintien de
22 l'ordre d'autres pays pour obtenir une bonne
23 partie des renseignements qui leur sont
24 essentiels pour s'acquitter de leur mandat.

25 Le terrorisme, en particulier,

1 est une menace mondiale et il est important que
2 nous comprenions que nous ne devons pas compter
3 uniquement sur nos alliés les plus proches pour
4 obtenir des renseignements de sécurité de manière
5 régulière. Il est également important que nous ne
6 compromettions pas la réputation favorable que
7 nous avons acquise auprès de la collectivité
8 internationale du renseignement et du maintien de
9 l'ordre ou que nous ne mettions pas en péril nos
10 relations avec des pays qui peuvent être en
11 mesure de nous aider à contrer cette menace
12 mondiale et à régler d'autres problèmes
13 internationaux.

14 De plus, le ministère des
15 Affaires étrangères fournit également des
16 renseignements essentiels au gouvernement. Le
17 Ministère obtient ces renseignements puisque le
18 Canada est membre de l'ONU et qu'il fait aussi
19 partie d'autres organisations internationales.
20 D'autres renseignements sont également obtenus
21 par le biais des relations officielles et
22 officieuses qu'entretiennent les membres des
23 missions ainsi que des relations que les
24 ambassadeurs développent avec leurs homologues
25 d'autres pays.

1 La capacité du Canada à cultiver
2 des relations extérieures, notamment à offrir une
3 aide consulaire, est intimement liée au fait que
4 nos représentants à l'étranger ont la certitude
5 que les discussions privées et confidentielles
6 qu'ils ont avec les représentants canadiens ne
7 seront pas rendues publiques.

8 Le Canada est un membre respecté
9 de la communauté internationale, et ce respect
10 s'étend à ses services de police et de sécurité.
11 Mais nous reconnaissons tous que le Canada est
12 une puissance de deuxième plan, et nous sommes un
13 importateur net de renseignements de sécurité et
14 d'information.

15 C'est dans ce contexte, Monsieur
16 le Commissaire, que le gouvernement a entrepris
17 d'examiner les renseignements qui ont été fournis
18 à la Commission. Je présume que la plupart des
19 personnes bien-pensantes seront d'accord avec ces
20 principes. Et comme M. Atkey l'a souligné,
21 appliquer ces principes à des milliers de
22 documents n'est pas une mince tâche. Il s'agit
23 d'un processus très difficile pour toutes les
24 personnes qui y participent et, d'après moi, une
25 seule commission d'enquête canadienne a recours à

1 un processus semblable.

2 Pour conclure, Monsieur le
3 Commissaire, je tiens à vous assurer que mon
4 équipe et moi allons continuer à travailler avec
5 la Commission pour faire en sorte que nous
6 atteignons l'équilibre nécessaire entre
7 l'intérêt public sur le plan de la divulgation de
8 renseignements et sur celui de la protection
9 d'information qui, si elle est divulguée,
10 pourrait porter préjudice aux relations
11 internationales, à la défense nationale ou à la
12 sécurité du pays.

13 J'ai en outre eu l'occasion de
14 discuter à nouveau avec Me Cavalluzzo et avec
15 Me Edwardh au cours de la fin de semaine ainsi
16 que ce matin, et j'espère que nous pourrons
17 collaborer afin de résoudre ces problèmes pour
18 que nous soyons en mesure d'aller de l'avant
19 aussi rapidement que possible.

20 Merci.

21 LE COMMISSAIRE : Merci beaucoup,
22 Maître McIsaac. Cela nous aide beaucoup, et
23 j'apprécie les réflexions et les commentaires
24 dont vous nous avez fait part au nom du
25 gouvernement.

1 Maître Edwardh, avez-vous quelque
2 chose à ajouter à ce sujet? Je crois que c'est
3 votre motion qui a amorcé tout cela.

4 Me EDWARDH : Monsieur le
5 Commissaire, nous sommes très satisfaits de la
6 décision du gouvernement. D'après ce que j'ai
7 compris, vous devez rendre une décision en ce qui
8 a trait à la proposition de Me McIsaac, et ils
9 apprécieraient que cette affaire soit rendue
10 publique. Il ne fait aucun doute, selon notre
11 point de vue, que les documents sont importants
12 et qu'ils nous permettront de faire progresser la
13 partie publique de l'enquête, et c'est pourquoi
14 je vous demande de rendre une décision en ce
15 sens.

16 LE COMMISSAIRE : J'aimerais
17 seulement clarifier un point : est-ce que la
18 décision que vous me demandez de rendre ne
19 s'applique qu'à quatre documents? C'est ce que
20 j'ai cru comprendre.

21 Me McISAAC : C'est exact,
22 Monsieur. Il y a ... laissez-moi seulement les
23 compter.

24 LE COMMISSAIRE :
25 Maître Cavalluzzo et Maître Edwardh?

1 Me McISAAC : En fait, la motion
2 devait initialement s'appliquer à trois
3 documents, mais nous avons déterminé qu'un
4 quatrième document devrait aussi être inclus. Il
5 y a donc quatre documents.

6 LE COMMISSAIRE : La décision
7 consisterait donc à libérer l'avocat de M. Arar,
8 ainsi que M. Arar, de leur engagement pour ce qui
9 est de ces quatre documents et à demander que ces
10 documents fassent maintenant partie du dossier
11 public de l'enquête?

12 Me McISAAC : C'est exact. Sur le
13 plan de la logistique, je crois que Me Cavalluzzo
14 se chargera de les verser au dossier.

15 Me EDWARDH : Merci beaucoup,
16 Monsieur le Commissaire.

17 LE COMMISSAIRE : C'est donc ce
18 que je vais vous demander de faire.

19 Me CAVALLUZZO : Monsieur le
20 Commissaire, je crois que le moment est venu de
21 verser ces documents au dossier.

22 LE COMMISSAIRE : Devraient-ils
23 être considérés comme une seule pièce?

24 Me CAVALLUZZO : Je crois que ces
25 documents devraient être déposés comme des pièces

1 distinctes parce que nous allons examiner chaque
2 document séparément.

3 LE COMMISSAIRE : Monsieur le
4 Greffier, quels seront les numéros de ces pièces?

5 LE GREFFIER : 102.

6 LE COMMISSAIRE : 102?

7 Il y en a quatre?

8 Me CAVALLUZZO : Oui.

9 Le premier document est une note
10 à l'intention du ministre des Affaires étrangères
11 datée du 3 juin 2003.

12 LE COMMISSAIRE : Ce sera P-102.

13 PIÈCE N° P-102 : Note à
14 l'intention du ministre des
15 Affaires étrangères, datée du
16 3 juin 2003.

17 Me CAVALLUZZO : Le deuxième
18 document est une autre note à l'intention du
19 ministre des Affaires étrangères datée du
20 5 juin 2003.

21 LE COMMISSAIRE : 103.

22 PIÈCE N° P-103 : Note à
23 l'intention du ministre des
24 Affaires étrangères, datée du
25 5 juin 2003.

1 Me CAVALLUZZO : Le troisième
2 document contient en fait deux courriels, qui
3 sont tous deux datés du 19 novembre 2002; ce qui
4 les distingue, c'est que le deuxième courriel,
5 qui correspond à la troisième page, présente des
6 notes manuscrites.

7 LE COMMISSAIRE : Maître McIsaac,
8 voulez-vous faire un commentaire?

9 Me McISAAC : Monsieur
10 le Commissaire, nous venons tout juste de
11 recompter. Je crois qu'il y a cinq documents.

12 Me CAVALLUZZO : Il y a cinq
13 documents.

14 LE COMMISSAIRE : Merci.

15 Les deux courriels seront la
16 pièce 104.

17 PIÈCE N° P-104 : Deux
18 courriels, datés du
19 19 novembre 2003.

20 Me CAVALLUZZO : Je vais vous
21 expliquer, Monsieur le Commissaire, pourquoi le
22 nombre de documents est passé de trois à cinq.

23 De toute manière, le prochain
24 document est un courriel daté du 2 décembre 2003,
25 qui fait état d'une conversation entre le

1 secrétaire d'État Colin Powell et le ministre
2 Graham.

3 LE COMMISSAIRE : C'est la
4 pièce 105.

5 PIÈCE N° P-105 : Courriel
6 daté du 2 décembre 2003 et
7 faisant état d'une
8 conversation entre le
9 secrétaire d'État
10 Colin Powell et le
11 ministre Graham.

12 Me CAVALLUZZO : Et le cinquième
13 et dernier document est une chronologie du MAECI
14 qui est datée du 10 mars 2004.

15 LE COMMISSAIRE : 106.

16 PIÈCE N° P-106 : Chronologie
17 du MAECI datée du
18 10 mars 2004.

19 Me CAVALLUZZO : Les deux
20 documents supplémentaires qui ne font pas partie
21 de la motion sont le courriel, le deuxième
22 courriel portant sur la conversation entre
23 M. Powell et M. Graham, et la note du 5 juin, qui
24 est pratiquement identique à la note du 3 juin.
25 L'objet de cette motion ne concerne donc pas ces

1 deux documents.

2 LE COMMISSAIRE : Très bien.

3 Voulez-vous faire une pause maintenant?

4 Me CAVALLUZZO : Je crois qu'il
5 serait approprié de faire une pause de quelques
6 minutes avant d'entendre nos témoins.

7 LE COMMISSAIRE : Nous ferons une
8 pause de cinq minutes.

9 LE GREFFIER : Veuillez vous
10 lever. Please stand.

11 --- Suspension à 10 h 15 /

12 Upon recessing at 10 :15 a.m.

13 --- Reprise à 10 h 23 /

14 Upon resuming at 10 :23 a.m.

15 LE GREFFIER : Veuillez vous
16 asseoir.

17 LE COMMISSAIRE : Bonjour,
18 Monsieur le Ministre.

19 Me CAVALLUZZO : Bonjour, Monsieur
20 le Ministre.

21 L'HON. BILL GRAHAM : Bonjour,
22 Monsieur.

23 Me CAVALLUZZO : Je ne sais pas si
24 les caméras étaient pour moi ou pour vous.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Ils ne

1 m'accordent pas autant d'attention à la Chambre
2 des communes, elles devaient donc être pour vous.

3 Me CAVALLUZZO : Je dois commencer
4 par régler certaines choses, Monsieur
5 le Commissaire.

6 J'aimerais déposer quelques
7 pièces supplémentaires. Premièrement, il y a les
8 notes personnelles du ministre William Graham qui
9 ont été expurgées.

10 LE COMMISSAIRE : Ce sera la
11 pièce 107.

12 PIÈCE N° P-107 : Notes
13 personnelles caviardées du
14 ministre William Graham.

15 Me CAVALLUZZO : Deuxièmement, il
16 y a un autre dossier de documents, qui contient
17 les documents expurgés relatifs à la SPPC. Il
18 s'agit du dossier de documents du ministère de la
19 Sécurité publique et de la Protection civile.

20 LE COMMISSAIRE : Ce sera la
21 pièce 108.

22 PIÈCE N° P-108 : Dossier de
23 documents caviardés de la
24 SPPC.

25 Me CAVALLUZZO : Et finalement,

1 j'aimerais ajouter un document à la pièce P-85.
2 Ce sera le volume 5 de P-85.

3 LE COMMISSAIRE : Très bien.

4 Me CAVALLUZZO : Enfin, j'aimerais
5 verser une dernière pièce au dossier avant de
6 commencer l'interrogatoire du ministre Graham, il
7 s'agit du curriculum vitae de M. Graham.

8 LE COMMISSAIRE : Le CV sera la
9 pièce 109.

10 PIÈCE N° P-109 : Curriculum
11 vitae du
12 ministre William Graham.

13 LE COMMISSAIRE : Voulez-vous être
14 assermenté ou faire une affirmation solennelle,
15 Monsieur Graham?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Prêter
17 serment me convient, Monsieur.

18 LE COMMISSAIRE : Très bien. Si
19 vous voulez bien vous lever et tenir la Bible
20 dans votre main droite, je vais vous faire prêter
21 serment.

22 ASSERMENTÉ : WILLIAM C. GRAHAM

23 LE COMMISSAIRE : Merci. Vous
24 pouvez vous asseoir.

25 INTERROGATOIRE

1 Me CAVALLUZZO : Monsieur Graham,
2 vous êtes actuellement membre du cabinet du
3 gouvernement du Canada?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, c'est
5 exact.

6 Me CAVALLUZZO : Et quel est votre
7 poste?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Je suis
9 ministre de la Défense nationale.

10 Me CAVALLUZZO : Pendant la
11 période en question, soit en 2002 et 2003, vous
12 étiez ministre des Affaires étrangères?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

14 Me CAVALLUZZO : J'aimerais
15 examiner rapidement votre cheminement
16 universitaire et professionnel,
17 Monsieur le Ministre.

18 Vous avez obtenu, avec
19 distinction, un baccalauréat ès arts de
20 l'Université de Toronto?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

22 Me CAVALLUZZO : Vous avez
23 également obtenu un baccalauréat en droit de
24 l'École de droit de l'Université de Toronto?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

1 Me CAVALLUZZO : Vous avez obtenu
2 un doctorat en droit de l'Université de Paris?

3 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

4 Me CAVALLUZZO : Pour ce qui est
5 de vos antécédents professionnels qui précèdent
6 votre entrée en politique et votre nomination
7 comme membre du cabinet, avant 1993, vous étiez
8 professeur à la faculté de droit de l'Université
9 de Toronto?

10 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, c'est
11 exact.

12 Me CAVALLUZZO : Vous avez
13 enseigné, à ce titre, le droit commercial
14 international, le droit international public et
15 le droit de l'Union européenne?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

17 Me CAVALLUZZO : Entre 1986 et
18 1988, vous étiez le directeur du Centre d'études
19 internationales de l'Université de Toronto?

20 L'HON. BILL GRAHAM : En effet.

21 Me CAVALLUZZO : Et avant votre
22 carrière dans l'enseignement, vous avez pratiqué
23 le droit à Toronto?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

25 Me CAVALLUZZO : En ce qui a trait

1 à votre carrière politique, vous avez été élu
2 pour la première fois en 1993?

3 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

4 Me CAVALLUZZO : Dans quelle
5 circonscription?

6 L'HON. BILL GRAHAM : On la
7 nommait - on la nomme peut-être encore Rosedale;
8 qui est devenue Toronto Centre Rosedale, et qui
9 est maintenant connue sous le nom de Toronto
10 Centre. Les limites ont été légèrement modifiées,
11 mais la circonscription demeure pratiquement la
12 même depuis ce temps.

13 Me CAVALLUZZO : Et vous avez été
14 réélu à trois autres reprises depuis 1993?

15 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

16 Me CAVALLUZZO : Et en ce qui a
17 trait à la situation de M. Arar, je crois
18 comprendre qu'entre janvier 1995 et janvier 2002,
19 vous avez occupé le poste de président du Comité
20 permanent des affaires étrangères et du commerce
21 international?

22 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, jusqu'à
23 ma nomination au cabinet, j'ai effectivement été
24 le président du Comité des affaires étrangères.

25 Me CAVALLUZZO : Et le

1 15 janvier 2002, vous avez été nommé ministre des
2 Affaires étrangères et du Commerce international?

3 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.
4 À mon grand étonnement, si je puis dire.

5 Me CAVALLUZZO : Pas à celui des
6 autres.

7 Dans tous les cas, vous êtes
8 connu pour vos nombreuses publications, vous avez
9 obtenu de nombreux titres honorifiques et ainsi
10 de suite, et je voulais seulement en informer le
11 public car nous ne les passerons pas en revue
12 aujourd'hui.

13 J'aimerais commencer par aborder
14 la période qui précède tout juste votre
15 nomination au cabinet en janvier 2002, mais qui
16 suit les événements du 11 septembre 2001.
17 Apparemment, vous avez été nommé ministre quatre
18 mois après ce jour fatidique.

19 Tout d'abord, en ce qui a trait
20 aux événements qui se sont produits au Canada
21 après le 11 septembre, j'aimerais vous demander
22 quelles ont été les conséquences, s'il y a lieu,
23 sur les relations entre le Canada et les
24 États-Unis?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, les

1 relations entre le Canada et les États-Unis ont
2 été directement touchées, parce que vous vous
3 souviendrez qu'à l'époque, de nombreux Américains
4 croyaient que les auteurs des attentats du
5 11 septembre venaient du Canada, ce que
6 colportaient certains journaux aux États-Unis.
7 Notre ambassadeur actuel, M. McKenna, a
8 d'ailleurs dit que cette croyance avait en fait
9 atteint le statut de légende urbaine et que
10 certains Américains y croient encore.

11 Il s'agissait alors de l'une de
12 nos principales préoccupations.

13 À l'époque, j'ai également siégé
14 au Comité parlementaire Canada-États-Unis, et
15 nous avons rencontré nos homologues
16 parlementaires. J'ai discuté de toutes ces
17 questions avec mon collègue, Ben Gilman, qui
18 était alors président du Comité des affaires
19 étrangères du Congrès américain.

20 En gros, je dirais que depuis le
21 11 septembre, et même après ma nomination comme
22 ministre des Affaires étrangères, le rôle de
23 M. Manley consistait plus particulièrement à
24 entretenir des rapports avec le secrétaire Ridge
25 et avec nous pour s'assurer que la frontière

1 demeurait ouverte afin que le Canada puisse
2 continuer à faire du commerce ouvert avec les
3 États-Unis. Le fait que nous dépendons des
4 États-Unis sur le plan économique, les échanges
5 commerciaux représentant environ 2 milliards de
6 dollars par jour, et que des familles, des
7 étudiants et d'autres personnes franchissent
8 régulièrement la frontière, soit plus de
9 1 million de personnes par année, explique
10 pourquoi le maintien d'une frontière ouverte
11 constituait une préoccupation majeure à tous les
12 niveaux.

13 Vous vous souviendrez également
14 qu'à l'époque, le Canada cherchait à modifier son
15 code criminel pour lutter contre le terrorisme,
16 un problème auquel nous avons été sensibilisé et
17 que nous reconnaissons comme une menace
18 potentielle pour le Canada et pour les Canadiens
19 également. Ce projet de loi a donc donné lieu à
20 des débats visant à déterminer l'équilibre qu'il
21 était nécessaire de maintenir entre les libertés
22 civiles et la protection des citoyens.

23 Tout cela se passait en même
24 temps, si je peux m'exprimer ainsi.

25 Me CAVALLUZZO : En ce qui a trait

1 au renforcement des mesures anti-terroristes des
2 Américains, seriez-vous prêt à affirmer que les
3 États-Unis étaient plus sensibles aux activités
4 terroristes que le Canada?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
6 certainement - oui. Les États-Unis, comme vous le
7 savez, avaient mis en place un processus qui leur
8 permettait de passer à l'alerte orange lorsqu'ils
9 croyaient qu'un incident était imminent. Je ne
10 crois pas que nous ayons adopté une telle mesure
11 au Canada. Je ne crois pas que les Canadiens se
12 sentaient aussi menacés que les Américains. Je ne
13 veux pas insinuer qu'aucun Canadien n'a été tué
14 lors d'un incident terroriste. Il y en a eu à
15 New York, à Bali, à Moscou.

16 Des Canadiens ont été tués lors
17 d'incidents terroristes, mais nous n'étions pas
18 au même niveau, si je peux m'exprimer ainsi, de
19 sensibilisation que les Américains pour ce qui
20 est des mesures que nous adoptions au Canada pour
21 contrer la menace terroriste. Je ne veux pas dire
22 par là que nous avons tendance à moins nous
23 protéger, mais notre approche était différente.

24 Me CAVALLUZZO : Pour ce qui est
25 de la réaction américaine, l'une des choses que

1 nous avons pu constater, et cela s'est produit
2 après que vous soyez devenu ministre des Affaires
3 étrangères, le 11 septembre 2002, soit un an
4 après les événements du 11 septembre, c'est que
5 les Américains ont lancé le programme NSEERS,
6 lequel visait les personnes qui entraient aux
7 États-Unis en provenance de cinq pays du Moyen-
8 Orient.

9 Vous connaissiez sans doute ce
10 Programme?

11 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

12 Me CAVALLUZZO : Voici, pour les
13 avocats, il s'agit de la pièce P-90, les avis à
14 l'intention des voyageurs que nous avons
15 examinées avec M. Pardy.

16 En ce qui a trait à l'application
17 du programme NSEERS, qui, comme je l'ai dit,
18 visait cinq pays en particulier, est-ce que vos
19 responsabilités à l'égard de vos électeurs ont
20 été touchées par cette politique américaine?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Avant que je
22 sois nommé ministre des Affaires étrangères?

23 Me CAVALLUZZO : Soit avant ou
24 après.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui,

1 effectivement. Plusieurs électeurs sont venus me
2 voir au bureau, et plus particulièrement des
3 personnes de religion islamique, qui m'ont
4 signalé qu'il leur était maintenant très
5 difficile de franchir la frontière américaine. Et
6 il ne s'agissait pas seulement de gens
7 originaires d'un pays visé par le programme
8 NSEERS.

9 Et à la même époque, tout en
10 ayant à composer avec l'angoisse des gens qui
11 avaient l'habitude de se rendre fréquemment aux
12 États-Unis - bien sûr, nous étions en négociation
13 avec les États-Unis, et nous leur faisons valoir
14 qu'il s'agissait de citoyens canadiens - je ne me
15 souviens pas des détails exacts, mais d'après mes
16 souvenirs, à un certain moment, les États-Unis
17 ont décrété que si le lieu de naissance figurant
18 sur votre passeport correspondait à l'un des pays
19 qu'ils surveillaient, vous seriez traité
20 différemment.

21 Nous nous sommes fortement
22 opposés à cette décision, leur soulignant que
23 tous les Canadiens étaient des Canadiens.

24 L'approche était différente pour
25 les personnes qui avaient le statut d'immigrant

1 admis, et cela constituait aussi un problème pour
2 de nombreuses personnes; il ne faisait aucun
3 doute qu'une grande partie de mes électeurs
4 jugeait que cette situation était inquiétante. Il
5 se trouve que je représente une circonscription
6 fortement multiethnique, et que de nombreuses
7 personnes étaient touchées par cette mesure. Je
8 devais donc en discuter régulièrement.

9 Me CAVALLUZZO : Avec le
10 témoignage de M. Pardy, nous avons compris que
11 peu de temps après la mise en œuvre du programme
12 NSEERS, le gouvernement américain a consenti, au
13 cours du mois de novembre 2002, à ne plus
14 appliquer ce programme aux citoyens canadiens?

15 L'HON. BILL GRAHAM : Je crois que
16 c'est M. Manley qui a négocié cela avec le
17 secrétaire Ridge, mais cela était évidemment la
18 position du gouvernement, ainsi que la nôtre.

19 Me CAVALLUZZO : Il y a un autre
20 fait dont j'aimerais discuter avec vous avant
21 d'aborder votre rôle de ministre des Affaires
22 étrangères. J'aimerais savoir ce que vous savez,
23 si c'est le cas, à propos de l'extradition ou de
24 ce qui est appelé une « extradition
25 extraordinaire », à laquelle les Américains

1 semblent avoir procédé.

2 Une telle mesure implique,
3 évidemment, le transfert d'un citoyen d'un pays à
4 un autre pays pour qu'il soit interrogé et qu'il
5 subisse, peut-être, un traitement plus sévère.

6 J'aimerais savoir si vous étiez
7 au courant de cette politique américaine en 2000,
8 soit avant la détention de M. Arar?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Tout ce que
10 je peux dire, c'est que lorsque M. Arar a été
11 victime de ce terrible incident, il n'y a aucun
12 doute que nous en avons été informés
13 immédiatement et que cette politique est devenue
14 notre principal point d'intérêt. Si j'ai lu
15 quelque chose à ce sujet dans les journaux avant
16 l'incident - je ne sais pas si cette politique
17 était connue publiquement ni dans quelle mesure.
18 Par contre, à partir de ce moment, nous avons
19 cherché à en savoir plus.

20 Bien sûr, cette question a été
21 abordée à de nombreuses reprises par la presse
22 américaine ainsi que par nos journaux, depuis que
23 cet incident s'est produit. J'en ai donc
24 certainement entendu parler. Je ne peux pas dire
25 que je portais particulièrement attention à cette

1 politique avant que M. Arar soit déporté en
2 Syrie.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord.
4 J'aimerais donc que nous passions à votre poste
5 de ministre des Affaires étrangères et, en
6 particulier, à vos relations avec la Direction
7 générale des affaires consulaires, parce que nous
8 avons entendu de nombreux témoignages des
9 responsables de cette Direction.

10 Je me demande quelles étaient vos
11 relations avec eux en ce qui a trait aux
12 structures de rapport.

13 Vous savez sûrement qui est
14 M. Gar Pardy.

15 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

16 M. CAVALLUZZO : Il était le
17 directeur général des Affaires consulaires.

18 Je me demande si vous pourriez
19 passer en revue avec nous la manière dont on vous
20 faisait part des questions consulaires, comme le
21 cas de M. Arar par exemple?

22 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord. Eh
23 bien, au sein du ministère, les questions
24 consulaires avaient tendance à être considérées
25 comme une préoccupation et un service distincts

1 du ministère. Évidemment, ma responsabilité
2 consistait à diriger globalement la politique
3 étrangère canadienne et j'étais donc constamment
4 informé des questions concernant, par exemple,
5 l'ONU et le G-8, et de tous les autres enjeux
6 dont s'occupait le ministère à l'époque.

7 On m'informait donc des questions
8 consulaires et des cas particuliers qui étaient
9 importants; il faut garder à l'esprit que près de
10 3 000 Canadiens sont emprisonnés dans divers
11 endroits à travers le monde à tout moment. On
12 m'informait donc des cas qui devenaient
13 importants.

14 Il ne fait aucun doute que le cas
15 de M. Arar et M. Sampson étaient considérés ainsi
16 ... il y avait d'autres problèmes, d'autres cas
17 consulaires que j'ai traités personnellement. Le
18 sous-ministre ou des gens de mon Bureau qui
19 auraient parlé directement aux responsables
20 consulaires m'auraient donc informé de ces cas.

21 Je crois savoir que Robert Fry
22 viendra témoigner devant la Commission. M. Pardy
23 et lui ont participé directement, avec d'autres
24 personnes, à la gestion quotidienne de ces
25 questions consulaires pendant que je m'occupais

1 d'autres choses.

2 Me CAVALLUZZO : Très bien. Et
3 quel était le poste de M. Fry au sein de votre
4 Bureau?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Il était
6 conseiller principal en politiques. Il était fort
7 probablement considéré comme le numéro deux,
8 après M. Costello, qui était mon chef de cabinet.

9 Me CAVALLUZZO : D'après ce que
10 vous dites, la majeure partie des communications
11 entre votre Bureau et M. Pardy s'effectuaient par
12 l'entremise de M. Fry ou d'un autre employé de
13 votre Bureau?

14 L'HON. BILL GRAHAM : La
15 communication pouvait s'effectuer soit par - si
16 c'était par l'entremise de - la voie hiérarchique
17 ministérielle prévoyait que M. Pardy rende compte
18 à son directeur général, qui rendait compte au
19 sous-ministre - au sous-ministre adjoint, qui
20 rendait compte à son tour au sous-ministre, et
21 c'est donc par cette voie que j'étais informé.

22 Ou, s'il y avait un engagement
23 politique direct, c'était, la plupart du temps,
24 M. Costello ou M. Fry qui m'en avisaient.

25 J'ai effectivement rencontré

1 M. Pardy à deux reprises, je crois, lorsque je
2 m'occupais de ces problèmes, mais j'en ai surtout
3 parlé avec le sous-ministre et mon personnel
4 politique.

5 Me CAVALLUZZO : Je crois que vous
6 participez aux réunions du cabinet de sécurité ou
7 quelque chose comme ça?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

9 Me CAVALLUZZO : Qu'est-ce que
10 c'est? Je me demande si vous pourriez nous donner
11 un bref aperçu du rôle et des tâches de ce
12 comité.

13 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
14 depuis la présentation des recommandations de
15 notre politique en matière de sécurité nationale,
16 ce qui remonte à l'an dernier, et la
17 restructuration de notre cabinet, il y a
18 maintenant un comité du cabinet, dont la
19 présidente est la vice-première
20 ministre Anne McLellan, qui agit en tant que
21 solliciteur général et responsable des questions
22 de sécurité. Je fais partie de ce comité à titre
23 de ministre des Affaires étrangères, ainsi que
24 d'autres ministres. La composition de ce comité
25 est une information du domaine public.

1 Nous examinons les questions qui
2 portent sur les intérêts du pays en matière de
3 sécurité nationale. Il s'agit d'un nouveau comité
4 qui a été formé après la publication du rapport
5 sur la sécurité nationale pour s'occuper de cette
6 question. Ce comité a été mis sur pied par le
7 premier ministre Martin.

8 À l'époque du premier
9 ministre Chrétien, ces questions étaient
10 habituellement abordées sous l'angle de la
11 sécurité nationale. Il n'y avait pas de comité de
12 cabinet à proprement parler, mais il y avait un
13 sous-comité qui se réunissait afin de déterminer
14 si telle ou telle entité devait faire partie de
15 la liste des terroristes établie par
16 l'Organisation des Nations Unies en vertu de ses
17 règlements, ou si elle devait être incluse dans
18 la liste des groupes terroristes nouvellement
19 dressée aux termes des dispositions appropriées
20 du Code criminel.

21 C'est M. Boudria, le président de
22 ce comité de cabinet, qui nous convoquait pour
23 discuter de ces questions.

24 Me CAVALLUZZO : Au sein de ce
25 comité de cabinet, est-ce que vous abordiez des

1 questions d'ordre opérationnel concernant le SCRS
2 ou la GRC, ou s'agissait-il plutôt de discussions
3 et de débats plus généraux portant sur les
4 politiques?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Les
6 responsables nous présentaient les
7 caractéristiques d'individus ou d'entités, et ils
8 nous avisaient s'il s'agissait ou non d'entités
9 terroristes. Ils nous soumettaient leurs
10 recommandations, mais nous n'avons jamais discuté
11 des questions d'ordre opérationnel. C'était
12 plutôt au SCRS et à la police d'établir et de
13 gérer ces questions sans que nous ayons à en
14 connaître précisément tous les détails.

15 Me CAVALLUZZO : D'après les
16 textes récents que nous avons examinés, et
17 d'ailleurs au cours de témoignages que nous avons
18 entendus, la situation semble différente aux
19 États-Unis. Nous avons appris que le président
20 des États-Unis en était informé et qu'il
21 participait à des discussions portant sur des
22 questions opérationnelles. La procédure semble
23 être différente au Canada.

24 Je me demande si vous pourriez
25 élaborer sur cette différence et si vous pourriez

1 nous en expliquer la raison?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Et bien, de
3 toute évidence, les États-Unis opèrent dans un
4 cadre constitutionnel tout à fait différent du
5 nôtre. Il ne s'agit pas d'une démocratie
6 parlementaire mais d'une démocratie
7 présidentielle, avec un président.

8 Comme me le dirait M. Powell : je
9 ne suis pas comme vous, Bill, je ne suis pas un
10 député élu, et je travaille pour le président. Je
11 suis le secrétaire d'État du président et de
12 personne d'autre. Voilà comment fonctionne
13 l'ensemble du système américain; au bout du
14 compte, tout revient au président des États-Unis.

15 Par conséquent, le conseiller
16 national pour la Sécurité et d'autres employés de
17 la Maison-Blanche ont un rôle tout à fait
18 différent de celui, par exemple, du solliciteur
19 général de notre système. Nous devons tenir
20 compte de la nature d'une démocratie
21 parlementaire qui, en raison des responsabilités
22 du Cabinet, est fondamentalement différente de
23 celle du Cabinet américain.

24 J'ai souvent discuté de cette
25 question avec M. Powell et il m'a dit : nous ne

1 tenons pas de réunions du Cabinet. Je rencontre
2 le président, avec M. Rumsfeld et avec d'autres
3 personnes afin de discuter de ces questions, et
4 nous nous réunissons quand il décide de nous
5 réunir.

6 Il s'agit d'un système
7 complètement différent. Nous devons donc
8 reconnaître cette différence.

9 Mais il n'y a aucun doute quant
10 au fait ... que ces sujets se rendent au bureau de
11 M. Bush est une chose. Mais il n'y a aucun doute
12 quant au fait que toute question relative à la
13 sécurité nationale, qu'elle soit soumise par
14 M. Ashcroft, M. Ridge ou d'autres personnes, est
15 directement transmise au conseiller national pour
16 la Sécurité à la Maison-Blanche, qui est chargé
17 de coordonner les réponses du Cabinet à l'égard
18 de ces questions.

19 Me CAVALLUZZO : Exact. Nous
20 reviendrons sur ce point un peu plus tard.

21 J'aimerais maintenant passer à
22 l'ensemble de votre preuve, qui porte sur la
23 situation de M. Arar.

24 Je demanderais au greffier de
25 vous donner le volume 1.

1 Je me demandais, Monsieur Graham,
2 s'il était possible de commencer avec
3 l'onglet 65?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Très bien.

5 Me CAVALLUZZO : Il s'agit d'un
6 courriel daté du 11 octobre 2002 que
7 Mme Helen Harris, qui est la responsable du
8 service d'urgence des Affaires consulaires, a
9 envoyé à M. Pardy et dans lequel elle mentionne
10 essentiellement ce qui suit :

11 J'ai reçu un appel ... est en
12 train d'élaborer une trousse
13 d'information pour un
14 déjeuner que le
15 ministre Graham aura avec
16 l'ambassadeur des États-Unis,
17 M. Cellucci, le mardi
18 15 octobre.

19 Avant de discuter de ce déjeuner
20 que vous avez eu avec M. Cellucci, l'ambassadeur
21 des États-Unis, j'aimerais vous demander si
22 c'était la première indication que vous aviez
23 relativement à la situation de M. Arar?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Le
25 15 octobre?

1 Me CAVALLUZZO : Le 14 octobre.

2 L'HON. BILL GRAHAM : Le
3 14 octobre.

4 LE COMMISSAIRE : Il s'agit en
5 fait du 11 octobre.

6 Me CAVALLUZZO : Le 11 octobre,
7 désolé.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Le 11 octobre,
9 ce qui est un - savez-vous quel jour de la semaine
10 c'était? La fin de semaine approchait-elle? -

11 Me CAVALLUZZO : Et bien, si vous
12 regardez le calendrier, il s'agit d'un vendredi.

13 L'HON. BILL GRAHAM : Vendredi. Et
14 M. Arar a disparu la fin de semaine du 6 -

15 Me CAVALLUZZO : Non, il aurait
16 disparu vers le 7 ou le 8.

17 L'HON. BILL GRAHAM : Le 7 ou le
18 8.

19 Me CAVALLUZZO : Exact.

20 L'HON. BILL GRAHAM : Et bien, ce
21 serait probablement - cela aurait pu être la
22 première fois où j'aurais personnellement - à ce
23 moment-là, nous étions évidemment inquiets du
24 lieu où se trouvait M. Arar, et nous savions
25 qu'il avait disparu des Etats-Unis. Il était donc

1 tout à fait logique que quelqu'un dise : « Vous
2 déjeunerez avec M. Cellucci. Il vaudrait mieux
3 soulever la question ».

4 Et je vois que nous devons
5 également discuter de quelqu'un d'autre, mais
6 j'ignore de qui il s'agissait.

7 Me CAVALLUZZO : En ce qui
8 concerne la sensibilisation du public à l'égard
9 de la situation de M. Arar, si vous passez à
10 l'onglet 80, vous verrez une déclaration dans le
11 *New York Times*, datée du 12 octobre 2002, selon
12 laquelle – par exemple, au troisième paragraphe,
13 on mentionne :

14 On ne sait pas très bien
15 pourquoi M. Arar a été détenu
16 lors de son arrivée à
17 New York le 26 septembre; il
18 avait quitté la Tunisie et
19 fait escale à Zurich...

20 Vous verrez ensuite, deux
21 paragraphe plus bas, des déclarations de groupes
22 musulmans du Canada, et notamment de
23 Riad Saloojee, qui mentionne ce qui suit :

24 Il y a de forts risques qu'il
25 soit torturé et puni en

1 l'ambassadeur des États-Unis, si vous passez à
2 l'onglet 74, nous constatons qu'il y a certains ...
3 c'est ce qu'on appelle une note au CAMANT, mais
4 vous verrez qu'une note d'information est jointe
5 portant sur les sujets d'entretien, les points
6 que vous deviez aborder avec M. Cellucci.

7 À la page 2, en particulier, on
8 fait référence à M. Arar et les déclarations sont
9 - les sujets d'entretien sont les suivants :

10 Nous sommes très préoccupés
11 des procédures qui ont été
12 utilisées pour expulser
13 M. Arar des États-Unis.

14 Et cetera, et cetera.

15 Deuxièmement :

16 Les renseignements donnés par
17 les autorités américaines
18 concernant le lieu où se
19 trouvait M. Arar étaient loin
20 d'être opportuns ou complets.
21 Il nous a été impossible de
22 localiser M. Arar en Syrie ou
23 en Jordanie malgré les
24 nombreuses interventions
25 auprès de ces gouvernements.

1 Et cetera, et cetera. Le
2 troisième point concerne le fait que, pour ce qui
3 est des futurs cas, certains types de
4 consultations devraient avoir lieu au préalable.

5 Voilà les points de discussion
6 que les responsables vous ont donnés pour que
7 vous les abordiez lors de votre rencontre avec
8 M. Cellucci.

9 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

10 Me CAVALLUZZO : Je me demandais
11 si vous aviez parlé de ces sujets avec M.
12 Cellucci?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je l'ai
14 fait.

15 Me CAVALLUZZO : Et vous avez
16 protesté relativement au fait que cet homme
17 possédait un passeport canadien, et cetera, et
18 cetera, et que vous considériez que les
19 Américains l'avait traité injustement?

20 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, et à ce
21 moment, j'avais été informé par nos responsables
22 de ce que notre représentante consulaire en poste
23 à New York avait rapporté : soit qu'elle avait
24 compris, à la suite des appels de l'épouse de
25 M. Arar et de l'intervention de celle-ci auprès

1 des autorités, que M. Arar avait une avocate et
2 qu'une audience avait été prévue. Elle a supposé
3 que l'avocate se présenterait à l'audience mais,
4 pour une raison quelconque, elle ne l'a pas fait.
5 En arrivant à son bureau à 9 h, le matin, elle a
6 découvert que M. Arar avait disparu dans ... et personne
7 ne voulait lui dire où il était ni ce qui lui était
8 arrivé.

9 Et j'ai dit à M. Cellucci que je
10 pensais que cela était tout à fait inapproprié.

11 Il a répondu qu'ils avaient tout
12 à fait le droit d'agir de la sorte. Il existait
13 des preuves selon lesquelles M. Arar entretenait
14 des liens avec certaines personnes et que ces
15 liens leur permettait de croire qu'il
16 représentait un danger pour les États-Unis. En
17 outre, le fait qu'il ne possédait pas uniquement
18 la citoyenneté canadienne leur donnait le droit
19 de l'expulser vers un autre pays.

20 Je crois, en fait, que l'on m'a
21 informé que les États-Unis tiennent pour acquis
22 qu'ils peuvent expulser des personnes de toute
23 nationalité – ils ne sont pas obligés de les
24 expulser vers leur pays d'origine, ce qui m'a
25 étonné. J'aurais pensé que si ces personnes

1 étaient canadiennes et qu'elles devaient être
2 expulsées, elles seraient expulsées vers le
3 Canada.

4 Me CAVALLUZZO : Avez-vous demandé
5 à M. Cellucci de communiquer avec vous pour vous
6 dire où se trouvait M. Arar? –

7 L'HON. BILL GRAHAM :
8 Naturellement, je lui ai demandé son aide pour
9 découvrir ce qui était arrivé à M. Arar. Je lui
10 ai dit que c'était un Canadien qui avait disparu
11 et qu'il, ou son gouvernement, en savait plus que
12 moi à ce sujet – tout en reconnaissant, bien
13 entendu, que M. Cellucci ainsi que le département
14 d'État n'étaient pas responsables de cette
15 situation. C'était, je pense, l'USINS ou le
16 bureau de M. Ashcroft.

17 Donc, sa capacité de découvrir où
18 M. Arar se trouvait serait la même dans notre
19 bureaucratie. Il ne le saurait pas immédiatement.
20 Il devrait se renseigner auprès de quelqu'un qui,
21 à son tour, demanderait à une autre personne
22 d'examiner tout cela.

23 Cependant, je lui ai
24 naturellement demandé son aide pour découvrir ce
25 qui s'était passé. Nous devons d'abord découvrir

1 ce qui était arrivé à M. Arar avant de savoir ce
2 qu'il fallait faire.

3 Me CAVALLUZZO : Nous ne pouvons
4 pas entrer dans les détails en ce qui concerne ce
5 que M. Cellucci vous a dit mais, dans le dossier
6 public, à l'onglet 84, il y a une note
7 d'information à l'intention du commissaire – ou,
8 en fait, à votre intention.

9 Tout d'abord, examinons les
10 déclarations publiques faites par M. Cellucci à
11 la suite de cette rencontre. Je suis à
12 l'onglet 84, au bas de la page, au dernier point,
13 qui est daté du 16 octobre 2002.

14 La première phrase est la
15 suivante :

16 Pour faire suite à la note
17 d'information sur M. Arar que
18 nous avons donnée au ministre
19 afin qu'il l'utilise lors de
20 sa rencontre du 15 octobre
21 avec l'ambassadeur américain,
22 nous pouvons faire rapport de
23 ce qui suit :

24 Ensuite, le dernier paragraphe
25 mentionne :

1 Cet après-midi, un
2 correspondant du Globe and
3 Mail a appelé le Service de
4 presse du Ministère et l'a
5 informé qu'il avait
6 interviewé l'ambassadeur des
7 États-Unis cet après-midi...

8 Bien sûr, il s'agit de

9 M. Cellucci.

10 En résumé, on rapporte que
11 l'Américain a déclaré qu'il
12 pensait que les autorités de
13 l'USINS avaient agi de la
14 bonne façon dans l'expulsion
15 de M. Arar vers la Syrie et
16 qu'il faudrait parler avec
17 les responsables du Canada
18 qui connaissent peut-être les
19 raisons.

20 Nous pouvons vous montrer
21 l'article de presse ou les nombreux articles de
22 presse.

23 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

24 Me CAVALLUZZO : Vous souvenez-
25 vous que M. Cellucci ait adopté cette position

1 officielle à ce moment précis?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Et cette
3 position irait également à l'encontre de celle
4 qu'il a adoptée lorsque nous nous sommes
5 rencontrés en privé. Dans l'ensemble, il a
6 soutenu cette position publiquement à plusieurs
7 reprises à la suite de cette entrevue.

8 Me CAVALLUZZO : D'accord.
9 Maintenant, j'aimerais passer à une autre note
10 d'information, qui se trouve à la pièce P-84, M-
11 2.

12 L'HON. BILL GRAHAM : Est-ce la
13 page 84 dans mon volume?

14 Me CAVALLUZZO : Nous y
15 reviendrons. Gardez ce volume. Nous allons
16 simplement vous en donner un autre.

17 Si vous consultez...

18 L'HON. BILL GRAHAM : Désolé.

19 Me CAVALLUZZO : La note commence
20 à la page 53.

21 L'HON. BILL GRAHAM : La page
22 cinquante-trois de ce document? Les pages sont
23 numérotées dans le bas?

24 Me CAVALLUZZO : Dans le bas, oui.

25 L'HON. BILL GRAHAM :

1 Cinquante-trois.

2 Me CAVALLUZZO : Il s'agit d'une
3 note d'information datée du 18 octobre qui
4 s'adresse à nouveau au commissaire de la GRC. Je
5 vous la lis afin de permettre aux personnes qui
6 ne l'ont pas d'en prendre connaissance.

7 Elle concerne la question de
8 l'expulsion de M. Arar des États-Unis vers la
9 Syrie et se lit comme suit :

10 Le ministre des Affaires
11 étrangères, M. Bill Graham, a
12 rencontré l'ambassadeur des
13 États-Unis au Canada,
14 M. Paul Cellucci, afin de lui
15 exprimer ses préoccupations
16 concernant l'expulsion de
17 Maher Arar vers la Syrie. À
18 la suite de cette rencontre,
19 le ministre des Affaires
20 étrangères a exprimé ses
21 inquiétudes à son personnel à
22 l'égard du fait qu'il
23 ignorait les renseignements
24 détenus par les Américains
25 concernant M. Arar et

1 considérait qu'il devait être
2 informé de façon plus
3 détaillée à ce sujet.

4 Elle mentionne ensuite :

5 Lors d'une réunion tenue par
6 le MAECI et à laquelle a
7 assisté ... à la GRC, on a
8 demandé des renseignements
9 supplémentaires concernant
10 M. Arar, à savoir quel rôle
11 le Canada a joué dans
12 l'expulsion de M. Arar des
13 États-Unis vers la Syrie?
14 Quels renseignements ont été
15 fournis aux autorités
16 américaines concernant
17 M. Arar? Et les raisons qui
18 ont motivé la décision
19 d'expulser M. Arar en Syrie
20 plutôt que de le laisser
21 entrer au Canada?

22 Et la note se poursuit.

23 Voici la question que je souhaite
24 maintenant vous poser : est-il juste de dire que,
25 à la suite de cette réunion, vous aviez

1 l'impression que M. Celluci détenait beaucoup
2 plus d'information que vous, et que vous
3 souhaitiez, par conséquent, être davantage
4 informé de la situation de M. Arar?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, c'est
6 exact. Et bien, j'avais l'impression que
7 M. Celluci faisait des allégations que je ne
8 pouvais ni analyser ni réfuter d'aucune façon. En
9 fait, il a fait des allégations concernant la
10 conduite de M. Arar qui, de l'avis des autorités
11 américaines, justifiait les mesures prises à son
12 égard, et également relativement au fait que les
13 autorités canadiennes avaient pris part à la
14 décision de le renvoyer à l'étranger. Dans les
15 deux cas, je ne pouvais rien vérifier et je
16 souhaitais consulter nos propres responsables
17 afin de m'assurer du fondement de ces
18 allégations.

19 Ces dernières comportaient deux
20 volets et je souhaitais obtenir davantage de
21 renseignements, comme nous le voyons ici. Je suis
22 le ministre des Affaires étrangères et, comme
23 vous le constaterez à l'aide de la pièce, je
24 devais parler à M. Powell. Les Américains me
25 donnaient toujours les mêmes renseignements et

1 ils me répétaient la même histoire alors que nos
2 responsables m'en racontaient une autre. Nous
3 analysions sans cesse ces renseignements pour
4 découvrir lesquels étaient justes et pour savoir
5 comment nous pouvions les vérifier.

6 Me CAVALLUZZO : Finalement, dans
7 le bas de la note d'information, on mentionne ce
8 qui suit :

9 Le MAECI a également annoncé
10 qu'il envisage de demander,
11 par l'intermédiaire du
12 solliciteur général, qu'un
13 compte rendu détaillé soit
14 remis au ministre des
15 Affaires étrangères
16 concernant M. Arar et
17 d'autres personnes pouvant
18 intéresser le MAECI, qui
19 pourraient faire l'objet
20 d'enquêtes par la GRC et ... et
21 pouvant intéresser des
22 agences étrangères.

23 Je me demandais, en fait, si cet
24 objectif avait été réalisé, c'est-à-dire si, à ce
25 moment-là, vous aviez demandé et obtenu un compte

1 rendu détaillé du solliciteur général qui, bien
2 entendu, est responsable de la GRC.

3 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

4 Me CAVALLUZZO : ... et le SCRS?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Non. D'après
6 mes souvenirs, non. Je me souviens que l'on nous
7 a informés que – évidemment nous obtenions les
8 renseignements que les services de police
9 jugeaient appropriés de nous donner – mais qu'ils
10 ne fournissaient pas de détails sur les
11 opérations, et ce, même au solliciteur général,
12 afin d'éviter toute ingérence politique dans les
13 opérations policières. Par conséquent, ce serait
14 la seule information qui nous serait communiquée.

15 Ainsi, tous les renseignements
16 que je recevais étaient très généraux et liés aux
17 faits établis que, oui, le Canada et les
18 États-Unis échangent tous les jours des
19 renseignements concernant des dossiers, qu'il
20 s'agisse de sécurité nationale, de services de
21 police, d'enlèvements, de crimes, de stupéfiants
22 ou de toute autre chose. Et oui, ces
23 renseignements concernant M. Arar étaient
24 échangés entre les deux pays. Selon eux,
25 toutefois, personne au sein de la police, de la

1 GRC ou d'ailleurs au sein du gouvernement du
2 Canada n'a eu quelque chose à voir avec la
3 décision des Américains d'expulser M. Arar et ils
4 étaient très étonnés que cela se soit produit.

5 C'était le type d'information que
6 je recevais.

7 Me CAVALLUZZO : Maintenant,
8 compte tenu du fait que vous aviez affaire à des
9 personnes telles que le secrétaire d'État,
10 M. Powell – et nous verrons que vous l'avez
11 rencontré à quelques reprises et que vous avez
12 discuté avec lui au cours de l'année –
13 considérez-vous avoir le droit d'en savoir
14 davantage sur le dossier de M. Arar que ce que
15 l'on vous disait?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Et bien, la
17 vraie frustration que j'avais, je pense, à
18 l'égard de M. Powell et de l'ambassadeur, était
19 qu'ils me disaient sans cesse qu'une personne au
20 Canada leur avait donné le feu vert, si l'on
21 veut, pour expulser M. Arar; M. Powell me l'a dit
22 lorsqu'il est venu à Ottawa en novembre. Il me
23 l'a répété lorsque je lui ai reparlé de ce sujet
24 à Prague. Il me l'a mentionné même après le
25 retour de M. Arar. Il maintenait toujours cette

1 position.

2 Ma frustration portait en grande
3 partie sur ces propos. Pourquoi ne pouvions-nous
4 pas tirer au clair cette question de savoir si
5 quelqu'un ici, au Canada, avait joué un rôle dans
6 cette affaire?

7 De toute évidence, deux
8 organismes auraient pu être impliqués, le SCRS et
9 la GRC.

10 Me CAVALLUZZO : Exact.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Mais j'avais
12 l'impression que nos représentants au sein de
13 l'équipe de Dan Livermore, qui serait...

14 Me CAVALLUZZO : La sécurité.

15 L'HON. BILL GRAHAM : ... ce service
16 de sécurité recevait très peu d'information de la
17 part de leurs homologues de la GRC.

18 Je ne demandais pas à connaître
19 les détails précis moi-même, mais je considérais
20 que les personnes responsables de la sécurité au
21 sein de notre ministère devaient être en mesure
22 d'obtenir tous les renseignements que les
23 services de police et d'autres personnes
24 détenaient, et je n'avais pas l'impression que
25 c'était le cas.

1 J'étais donc préoccupé du niveau
2 d'information que je recevais. Et, bien sûr,
3 lorsque M. Powell vous regarde dans les yeux en
4 vous disant que vous ignorez ce qui se passe,
5 mais que lui le sait car il a parlé aux personnes
6 qui sont au courant, cela rend les choses
7 difficiles car vous êtes assis face à lui, vous
8 disant que ce n'est pas votre avis. Vous n'avez
9 pas la même confiance en ce qui concerne le
10 niveau d'information que vous obtenez.

11 Me CAVALLUZZO : D'accord. Si nous
12 pouvons revenir au livre vert qui se trouve
13 devant vous, à votre gauche, et examiner, disons,
14 l'onglet 90.

15 Nous sommes toujours à la
16 mi-octobre.

17 Il s'agit simplement d'un article
18 des médias qui aborde essentiellement votre
19 rencontre avec M...

20 L'HON. BILL GRAHAM : Je suis
21 désolé, de quel onglet s'agit-il, Maître?

22 Me CAVALLUZZO : L'onglet 90. Il
23 est daté du 16 octobre 2002, dans le haut, et le
24 titre de l'article est « Graham protests to U.S.
25 over treatment of Canadian citizen deported to

1 Syria ». Il s'agit d'un article paru dans la
2 Presse Canadienne.

3 Si nous lisons quelques
4 paragraphe, l'article mentionne, au troisième
5 paragraphe, en bas :

6 Mais le ministre Graham a
7 déclaré avoir été informé par
8 les représentants américains
9 que Maher Arar avait été
10 expulsé en Syrie plutôt qu'au
11 Canada. Il a rencontré
12 l'ambassadeur américain,
13 Paul Celluci, mardi, afin de
14 discuter de l'affaire.

15 Et on rapporte vos propos :

16 J'ai fait part de notre
17 protestation aux autorités
18 américaines.

19 L'article mentionne que vous avez
20 tenu ces propos à la suite d'un discours sur la
21 gouvernance et sur la société civile à l'échelle
22 mondiale, sur lequel nous reviendrons.

23 L'article se poursuit :

24 Nous sommes d'avis qu'une
25 personne voyageant avec un

1 passeport canadien ... a le
2 droit d'être traitée comme un
3 citoyen canadien et il est
4 stipulé, dans le droit
5 international, que cette
6 personne doit avoir accès à
7 des services consulaires.

8 À la fin de l'article, on vous
9 cite à nouveau :

10 Le ministre Graham a indiqué
11 que l'affaire Arar fait
12 partie des nombreux cas dans
13 lesquels les passeports
14 canadiens de Canadiens qui
15 possèdent un deuxième
16 passeport ne sont pas
17 reconnus. Il a ajouté que les
18 représentants américains lui
19 ont dit qu'ils considéraient
20 avoir tous les droits
21 d'envoyer M. Arar en Syrie
22 car il avait la citoyenneté
23 syrienne.

24 Finalement, l'article
25 mentionne :

1 Les personnes soutenant
2 Maher Arar au Canada ont
3 affirmé qu'il risquait d'être
4 sévèrement puni en Syrie car
5 il n'avait pas fait le
6 service militaire obligatoire
7 avant de quitter le pays...

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

9 M. CAVALLUZZO : Nous reviendrons
10 aux antécédents de la Syrie en matière de respect
11 des droits de la personne dans quelques instants.

12 Pourriez-vous maintenant vous
13 rendre à l'onglet 94 du même volume, où vous
14 trouverez une lettre qu'Amnistie Internationale a
15 envoyée au commissaire du Service d'immigration
16 et de naturalisation des États-Unis et dont vous
17 et M. Powell avez reçu copie. Regardez à la
18 deuxième page.

19 Dans cette lettre, au quatrième
20 paragraphe, on mentionne :

21 Amnistie Internationale
22 craint également que
23 l'expulsion en Syrie n'expose
24 Maher Arar à de graves
25 violations des droits de la

1 personne, notamment la
2 torture et une détention sans
3 contact avec l'extérieur. Une
4 expulsion dans de telles
5 circonstances, sans avoir
6 l'occasion d'obtenir un
7 procès équitable, serait une
8 violation des obligations du
9 gouvernement des États-Unis
10 en vertu du droit
11 international et du principe
12 de non-refoulement.

13 Je vous demanderais simplement
14 si, dans l'exercice de vos fonctions en tant que
15 ministre, vous avez lu une copie de cette
16 protestation d'Amnistie Internationale formulée à
17 l'endroit du USINS?

18 L'HON. BILL GRAHAM : M. Fry et
19 d'autres personnes travaillant à mon Bureau, qui
20 auraient été en contact avec Amnistie
21 Internationale et d'autres organismes, en
22 auraient certainement pris connaissance en lisant
23 ces mots.

24 Si j'ai vraiment – je n'ai aucun
25 souvenir d'avoir vu cette lettre dans le contexte

1 de tout ce qui se passait à cette époque. Je ne
2 pourrais dire si j'ai vu cette lettre ou non.

3 Me CAVALLUZZO : Je me demandais
4 d'une façon générale si, à ce moment-là, en
5 octobre 2002, en tant que ministre des Affaires
6 étrangères et avec vos vastes connaissances du
7 droit international, vous étiez au courant des
8 antécédents de la Syrie en matière de respect des
9 droits de la personne en ce qui concerne les
10 forces de sécurité; qu'il y a un risque que les
11 forces de sécurité torturent les détenus faisant
12 l'objet d'une détention sans contact avec
13 l'extérieur pendant une certaine période afin de
14 leur soutirer des renseignements, ce genre de
15 chose dont M. Pardy discute dans son témoignage?

16 Étiez-vous au courant des
17 antécédents de la Syrie en matière de respect des
18 droits de la personne?

19 L'HON. BILL GRAHAM : J'étais
20 certainement au courant de façon générale de ces
21 antécédents de la Syrie et du régime, ainsi que
22 de la façon dont elle réprime les dissensions
23 internes de toutes sortes. Et je crois que plus
24 tard, lorsque nous avons abordé la question de
25 l'accès aux services consulaires, dans le cas

1 précis de M. Arar, l'une de mes préoccupations
2 concernait une allégation selon laquelle il était
3 membre des Frères musulmans, et je savais très
4 bien que cette organisation avait été
5 sérieusement réprimée en Syrie.

6 Je savais donc que les
7 antécédents de la Syrie en matière de respect des
8 droits de la personne n'étaient en aucune façon
9 semblables aux nôtres. Je n'étais toutefois pas
10 au courant d'actes particuliers de torture et
11 d'autres gestes semblables. Je ne connaissais pas
12 les antécédents de la Syrie à ce point.

13 Par contre, j'étais bien
14 conscient que ces personnes allaient se conduire
15 d'une manière propre à une démocratie
16 occidentale, ce dont j'ai fait part à
17 l'ambassadeur syrien lorsque je lui ai parlé à
18 Halifax.

19 Me CAVALLUZZO : Étiez-vous au
20 courant à ce moment-là que, l'année précédente,
21 par exemple, un détenu canadien du nom de
22 El Maati avait déclaré publiquement, en
23 août 2002, qu'il avait été torturé lors de sa
24 détention en Syrie, de novembre 2001 jusqu'au
25 début de l'année 2002?

1 Étiez-vous au courant de ces
2 allégations?

3 L'HON. BILL GRAHAM : On l'a
4 sûrement porté à mon attention à un certain
5 moment au cours de cette affaire, mais de savoir
6 si c'était à ce moment précis – je n'étais
7 probablement pas au courant à ce moment précis.
8 Au fur et à mesure que nous nous occupions du cas
9 de M. Arar, tous les autres cas de détention,
10 ainsi que les témoignages de ces personnes, ont
11 refait surface.

12 Je m'occupais également, comme
13 vous le savez, du cas de M. Sampson, qui était
14 détenu en Arabie saoudite. Donc, nous étions de
15 plus en plus sensibilisés à ce genre d'affaires
16 consulaires.

17 Me CAVALLUZZO : Je vais vous
18 poser une dernière question concernant le
19 contexte avant que nous poursuivions. Étiez-vous
20 au courant des difficultés que votre Direction
21 générale des affaires consulaires connaissait en
22 ce qui a trait à l'accès aux services consulaires
23 dans le cas de M. El Maati et d'un autre Canadien
24 qui étaient détenus en Syrie à cette époque?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je

1 n'étais pas au courant de ces cas avant, en fait,
2 que nous essayions d'assurer un accès consulaire
3 à M. Arar.

4 Me CAVALLUZZO : J'aimerais que
5 nous passions au 17 octobre. Il semblerait
6 qu'entre le 17 et le 19 octobre, vous avez
7 participé à une conférence à Halifax.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

9 Me CAVALLUZZO : Et vous deviez
10 prononcer un discours lors de cette conférence
11 internationale?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

13 Me CAVALLUZZO : Nous avons
14 entendu un témoignage d'Alexa McDonough, la
15 députée de Halifax, et je tiens simplement à vous
16 donner l'occasion de formuler des commentaires
17 sur son témoignage.

18 Elle a déclaré et témoigné sous
19 serment qu'au cours de cette conférence, elle
20 vous avait parlé et vous avait précisément
21 demandé, entre autres, des renseignements au
22 sujet de la situation de M. Arar et des problèmes
23 concernant sa localisation et ce qu'il lui était
24 arrivé aux États-Unis. Elle a également déclaré
25 que vous avez répondu que M. Arar était une

1 mauvaise personne et qu'elle devait faire preuve
2 de prudence si elle souhaitait présenter des
3 arguments en sa faveur.

4 Je me demande donc si vous vous
5 rappelez cette conversation?

6 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, je
7 ne me rappelle pas précisément cette conversation
8 en particulier. Cependant, je suis sûr d'avoir eu
9 cette conversation avec Alexa à Halifax, si elle
10 le dit. C'était à cette occasion que j'ai soulevé
11 la question auprès de l'ambassadeur syrien. À ce
12 moment-là, nous ignorions totalement que M. Arar
13 était en Syrie.

14 Tout ce que j'ai dit – je ne
15 crois pas que j'aurais dit à Alexa que M. Arar
16 était une mauvaise personne, car je ne sais rien
17 à son sujet. Tout ce que je peux dire à Alexa,
18 tout comme je le dirais à n'importe quel député,
19 comme je lui aurais répété à d'autres occasions,
20 c'est que je recueillais des renseignements.
21 L'ambassadeur américain m'a dit que les autorités
22 américaines pouvaient justifier ce qu'elles
23 avaient fait et qu'elles avaient des preuves que
24 M. Arar avait des contacts avec certaines
25 personnes. Le terrorisme nous préoccupe tous et

1 je pense que nous voulons en connaître le
2 contexte.

3 Maintenant, si elle considère que
4 j'ai dit qu'il était une mauvaise personne ... je
5 n'ai posé aucun jugement de valeur à l'égard de
6 M. Arar. Nous devons faire preuve de prudence à
7 cet égard. Notre travail est de nous assurer que
8 les gens et les Canadiens ont accès à des
9 services consulaires et que leurs droits sont
10 protégés. On ne peut pas juger à l'avance leur
11 propre conduite.

12 Me CAVALLUZZO : Elle a également
13 témoigné que vous avez passé ce genre de
14 commentaires ou des commentaires semblables dès
15 le début, depuis octobre 2000...

16 L'HON. BILL GRAHAM : Je tiens à
17 réitérer que lorsqu'un député venait me voir pour
18 me parler de cette affaire, je lui donnais les
19 renseignements que je possédais et que je ne
20 considérais pas comme étant classifiés. Ces
21 renseignements se limitaient, pour l'essentiel, à
22 ce que l'ambassadeur déclarait publiquement,
23 c'est-à-dire que les Américains avaient toutes
24 les raisons d'agir ainsi, qu'ils détenaient des
25 preuves, qu'ils faisaient cette allégation et

1 qu'il y avait des allégations contre M. Arar.

2 Par conséquent, tout député ou
3 toute personne parmi nous qui traitait cette
4 affaire devait tenir compte de ces allégations et
5 les comprendre. Je pense qu'il était approprié
6 d'aviser les députés du contexte de la situation.

7 Me CAVALLUZZO : D'accord. Elle a
8 également mentionné que vous avez parfois exprimé
9 de la frustration quant à la quantité
10 d'information que vous obteniez du SCRS et de la
11 GRC au sujet de M. Arar.

12 Vous souvenez-vous d'avoir eu ce
13 genre de discussion avec...

14 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ces
15 discussions auraient été semblables à la
16 conversation que nous venons d'avoir, vous et
17 moi, à ce sujet. Alexa est une collègue du
18 Parlement et j'ai tendance à être franc avec mes
19 collègues du Parlement. J'aurais probablement dit
20 la même chose à Marlene Catterall et à Sarkis
21 Assadourian et à toute autre personne qui aurait
22 souhaité discuter de cette affaire avec moi,
23 c'est-à-dire qu'il existait un réel problème
24 quant au rôle du ministre des Affaires étrangères
25 lorsqu'il tente d'aider les personnes se trouvant

1 dans ces situations et quant à sa capacité
2 d'obtenir des renseignements et de savoir
3 exactement à quel problème il est confronté, si
4 je peux m'exprimer ainsi.

5 Me CAVALLUZZO : D'accord. Si vous
6 vous rendez à l'onglet 108, vous verrez une
7 lettre, datée du 19 octobre 2002, que M. Pardy,
8 qui travaille au sein de votre ministère, a
9 envoyée à Monia Mazigh.

10 J'aimerais vous poser des
11 questions au sujet de ce qui est mentionné au
12 deuxième paragraphe.

13 Il est écrit :

14 Le ministre des Affaires
15 étrangères, M. Bill Graham, a
16 soulevé la question auprès de
17 l'ambassadeur syrien au
18 Canada le 18 octobre et il a
19 demandé la collaboration des
20 autorités syriennes pour
21 retrouver M. Arar.

22 Si je comprends bien,
23 l'ambassadeur syrien se nomme M. Arnous?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

25 Me CAVALLUZZO : Et il était lui

1 aussi à Halifax?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, il y
3 était. Il s'agissait d'un forum diplomatique. Il
4 devait y avoir des ambassadeurs des quatre coins
5 du monde.

6 MR. CAVALLUZZO : Vous
7 rappelez-vous, le 18 octobre ou aux alentours de
8 cette date, avoir discuté de M. Arar avec
9 M. Arnous en vue d'obtenir de l'aide des
10 autorités syriennes pour le localiser?

11 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, à cette
12 occasion, je l'ai informé que, selon les rumeurs,
13 M. Arar aurait été expulsé en Syrie et que nous
14 ne pouvions le localiser. Je lui ai demandé s'il
15 pouvait nous aider en vérifiant auprès des
16 autorités si celui-ci se trouvait ou non en Syrie
17 et, le cas échéant, si nous pouvions entrer en
18 contact avec lui, par l'intermédiaire du
19 consulat, afin de savoir ce qui se passait.

20 M. CAVALLUZZO : Et quelle a été
21 la réponse de M. Arnous? A-t-il été d'une aide
22 quelconque?

23 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, il a
24 été coopératif. Il a dit qu'il tenterait d'en
25 apprendre plus de son gouvernement. De toute

1 évidence, il n'était pas du tout au courant du
2 dossier à ce moment-là.

3 M. CAVALLUZZO : Bien. Alors à ce
4 moment, vous ne saviez toujours pas où se
5 trouvait M. Arar. On disait qu'il pourrait se
6 trouver en Syrie ...

7 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

8 M. CAVALLUZZO : Mais cette
9 hypothèse était loin d'être fondée.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Ou peut-être
11 en Jordanie. C'était l'autre pays dont on
12 parlait.

13 M. CAVALLUZZO : D'accord. Allons
14 à l'onglet 111, il s'agit d'un autre courriel. Il
15 est daté du 20 octobre 2002 et il a été envoyé
16 par M. Pardy à Myra Pastyr-Lupul, qui est l'une
17 de ses adjointes au sein du ministère, ainsi qu'à
18 d'autres personnes.

19 On peut lire, au deuxième
20 paragraphe, et je cite :

21 On a changé quelques lignes
22 dans le texte afin de mieux
23 refléter la réponse du
24 gouvernement syrien selon
25 laquelle M. Arar n'est pas en

1 Syrie. De plus, j'ai changé
2 certaines des premières
3 lignes du texte afin d'y
4 inclure des renseignements
5 additionnels. J'y ai ajouté
6 certaines choses, comme le
7 fait que le ministre et le
8 premier ministre
9 rencontreront M. Powell et
10 M. Bush plus tard cette
11 semaine, au Mexique, et que
12 la question sera soulevée si
13 nous n'avons toujours pas
14 reçu de réponse. Tout
15 commentaire ou changement
16 devra être acheminé à
17 Mme Pastyr-Lupul avant 10 h.

18 Avez-vous souvenir d'une réunion,
19 quelque part vers la fin octobre, à laquelle vous
20 auriez assisté en compagnie du premier ministre,
21 du président Bush et du secrétaire d'État,
22 M. Powell?

23 L'HON. BILL GRAHAM : Bien, la
24 seule - si c'était au Mexique, et que le premier
25 ministre et moi-même étions présents, ce devait

1 être une réunion de l'APEC, qui s'était tenue
2 fort probablement à Los Cabos.

3 M. CAVALLUZZO : Et vous
4 rappelez-vous, à Los Cabos, avoir exprimé à
5 M. Powell votre désaccord ou vos objections
6 concernant M. Arar?

7 L'HON. BILL GRAHAM : Peut-être.
8 Je suis certain que c'était un des enjeux
9 principaux et je lui aurais sûrement fait part de
10 mes commentaires, mais il y avait beaucoup
11 d'autres sujets à aborder. Cette réunion
12 concernait l'APEC ainsi que beaucoup d'autres
13 questions, comme vous pouvez vous l'imaginer. Et
14 ce genre de réunion - la façon dont ces réunions
15 fonctionnent, parfois nous avons ce que nous
16 appelons un accord bilatéral avec nos homologues.

17 Je veux dire, lors de la réunion
18 de l'APEC, il y avait peut-être 20 chefs de
19 gouvernement et 20 ministres des Affaires
20 étrangères. Nous sommes tous assis dans une
21 grande salle et nous discutons. Alors, la seule
22 façon de soulever un point est de demander à son
23 représentant d'informer le représentant de, par
24 exemple, M. Powell, qu'on souhaite s'entretenir
25 seul à seul avec ce dernier.

1 Je me rappelle très bien avoir
2 fait cela à Prague. Que nous tentions ou non
3 d'éclaircir la situation, j'ai soulevé la
4 question auprès de l'ambassadeur, et je l'aurais
5 fait auprès de M. Powell. Selon moi, tout
6 dépendait de l'occasion qui allait se présenter.
7 Ces réunions ont tendance à se prolonger. Il y
8 avait beaucoup d'autres personnes et, lorsque
9 l'on demande à voir le secrétaire d'État, on
10 n'obtient pas automatiquement une rencontre avec
11 lui. La seule façon d'y parvenir peut être de
12 l'intercepter en allant dîner et de lui demander
13 des explications.

14 C'était une autre façon de faire.

15 M. CAVALLUZZO : Nous reviendrons
16 sur les deux autres réunions avec M. Powell qui
17 ont eu lieu plus tard au cours de cette année.

18 Si nous pouvons aller à
19 l'onglet 120, qui concerne une mêlée de presse,
20 c'est-à-dire une série d'entrevues publiques que
21 vous avez accordées le 21 octobre ou aux
22 alentours de cette date, j'ai quelques questions
23 à vous poser à ce sujet.

24 D'abord, vers la moitié de la
25 toute première page, on peut lire le

1 mot « Question » et ensuite on peut lire ce qui
2 suit :

3 « (Inaudible) a bel et bien
4 été expulsé? »

5 Et cela continue.

6 « Le personnel consulaire
7 était-il au courant qu'il
8 allait être - »

9 Nous pourrions terminer la phrase
10 en disant « allait être expulsé »? Votre réponse
11 a été :

12 « Non, le personnel
13 consulaire pouvait
14 communiquer avec lui mais ne
15 savait pas qu'il allait être
16 expulsé. »

17 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

18 M. CAVALLUZZO : Premièrement,
19 cela reflète-t-il vraiment votre réponse à cette
20 question?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Je suis
22 certain que oui. C'est sûrement ce que j'aurais
23 répondu à l'époque, oui.

24 M. CAVALLUZZO : D'accord. J'ai
25 une question alors : durant la période de

1 détention de M. Arar aux États-Unis, la preuve a
2 été faite qu'à au moins deux occasions, vos
3 représentants auraient été informés d'une menace
4 faite à l'endroit de M. Arar par les Américains,
5 à l'effet qu'il allait être expulsé en Syrie.

6 Je me demande seulement si, à ce
7 moment-là, vos représentants vous auraient avisé
8 de ces menaces proférées à l'endroit de M. Arar?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Non. À ce
10 moment-là, non, je ne crois pas. On ne m'aurait
11 pas donné ce type d'information.

12 La seule chose dont j'ai été
13 informé, lorsque j'ai demandé ce qui avait bien
14 pu se passer à New York, c'était principalement
15 que les fonctionnaires consulaires qui étaient
16 responsables d'assurer aux Canadiens un accès au
17 consulat et d'accomplir toutes leurs tâches
18 quotidiennes à New York, avaient contacté
19 M. Arar. Je crois qu'on m'a informé que ceux-ci
20 avaient eu la chance de le rencontrer
21 personnellement à deux reprises, du moins à une
22 reprise; qu'ils avaient entamé des discussions
23 avec différents représentants, j'ignore de qui il
24 s'agissait, concernant la façon dont M. Arar
25 était traité; qu'il y avait eu une conversation,

1 je crois que c'était avec sa femme, qui était
2 inquiète; qu'une fonctionnaire consulaire avait
3 compris que celui-ci avait obtenu les services
4 d'un avocat et qu'il allait y avoir une audience
5 d'immigration, à laquelle il serait représenté
6 par son avocat et donc qu'il ne serait pas
7 approprié qu'elle soit présente.

8 Donc, le lundi matin, c'était
9 peut-être un autre jour, la représentante
10 consulaire a appris, en écoutant les messages
11 laissés sur la boîte vocale, que M. Arar avait
12 été expulsé et qu'il n'était plus sous notre
13 garde ou quelque chose du genre.

14 Celle-ci était évidemment
15 atterrée. Et je comprends maintenant, à la
16 lumière des différents événements, qu'il n'est
17 pas certain que les services d'un avocat avaient
18 été demandés. Bien sûr, je n'étais pas au courant
19 de tout cela.

20 J'ai été principalement informé -
21 écoutez, nous avons fait notre boulot à New York
22 afin de nous assurer que nous étions en contact
23 avec lui, et nous avons compris que M. Arar
24 serait représenté par un avocat - que les
25 autorités américaines transigeraient avec cet

1 avocat, puisque ce n'était plus le cas ... vous
2 savez, c'est ce que nous avons fait.

3 M. CAVALLUZZO : L'autre question
4 qui me vient à l'esprit relativement à la
5 détention de M. Arar aux États-Unis est la
6 suivante : avez-vous été informé par vos
7 représentants du fait qu'au cours de la détention
8 de M. Arar, au début d'octobre 2002, une personne
9 de l'USINS aurait avisé vos fonctionnaires
10 consulaires de la gravité du dossier et leur
11 aurait recommandé d'en faire rapport à
12 l'ambassadeur à Washington afin que celui-ci
13 informe les responsables?

14 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je n'ai
15 su cela qu'après-coup. Cette information n'avait
16 pas été portée à mon attention.

17 MR. CAVALLUZZO : D'accord. Si
18 cela vous convient, nous pouvons maintenant
19 passer au volume 2.

20 Je vous demanderais de vous
21 rendre à l'onglet 129, M. Graham.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Bien.

23 MR. CAVALLUZZO : Il s'agit des
24 questions et réponses, ou Q&R, auxquelles on a
25 fait référence, lesquelles évoluent avec le temps

1 et vous sont remises afin que vous puissiez
2 répondre à toute question pouvant être soulevée
3 relativement à M. Arar.

4 Si vous allez ensuite à la page 7
5 dans le même onglet - le numéro est au bas de la
6 page.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Il y a toute
8 une panoplie de nombres ici. S'agit-il de la page
9 qui est en petits caractères?

10 M. CAVALLUZZO : Oui, la page 7 de
11 19.

12 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

13 M. CAVALLUZZO : Il s'agit de
14 l'évaluation de base ou du conseil d'évaluation à
15 l'intention du ministre, daté du 23 octobre
16 « Strictement réservé au ministre ».

17 Est-ce le genre de document que
18 vous auriez pu lire ou que quelqu'un de votre
19 bureau aurait pu lire pour ensuite vous en faire
20 un résumé?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Strictement
22 réservé au ministre ne signifie pas, évidemment,
23 que c'était exclusivement destiné à moi. C'était
24 destiné au personnel politique du Bureau.

25 Les réponses préparées au cas où

1 des questions seraient soulevées à la Chambre des
2 communes sont parfois accompagnées d'un article
3 documentaire, comme ce type de document, je
4 suppose.

5 Mais il est rare de voir la note
6 « Strictement réservé au ministre » puisqu'il
7 s'agit d'information documentaire relative aux
8 réponses.

9 M. CAVALLUZZO : Bien, jetons-y un
10 coup oeil.

11 Dans le premier paragraphe, à la
12 troisième ligne, on peut lire ... c'est maintenant
13 évident, les Syriens ont dit que M. Arar se
14 trouvait en Syrie. Vous vous rappelez peut-être
15 qu'ils ont déclaré que M. Arar était apparu la
16 veille à la frontière de la Jordanie et qu'il se
17 trouvait maintenant sous leur garde.

18 Votre représentant, M. Martel, a
19 rendu visite au consulat le 23 octobre.

20 Donc, si nous reprenons à la
21 troisième ligne du premier paragraphe, on peut
22 lire :

23 M. Arar semblait en santé.
24 Nous avons appris que
25 celui-ci avait été détenu aux

1 États-Unis durant deux
2 semaines avant d'être
3 transféré en Jordanie par jet
4 privé. Il était difficile de
5 dire, d'après la
6 conversation, combien de
7 temps M. Arar avait été en
8 Syrie, étant donné que les
9 agents syriens interceptaient
10 les questions.

11 Selon la preuve recueillie dans
12 le compte rendu consulaire de M. Martel, M. Arar
13 l'aurait informé, dès la première rencontre, du
14 fait qu'il n'avait été en Jordanie que quelques
15 heures, ou un certain nombre d'heures, ce qui
16 aurait indiqué que celui-ci se trouvait en Syrie
17 depuis le mois d'octobre, au moins - disons du
18 9 octobre environ, jusqu'au 23, ce qui correspond
19 à une période d'environ deux semaines, selon le
20 calendrier.

21 Ne vous aurait-on pas informé, à
22 ce moment-là, du fait que M. Arar disait avoir
23 été en Syrie seulement lors d'un transfert de
24 quelques heures et certainement pas durant des
25 jours?

1 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne peux
2 pas vous répondre à ce sujet. Je veux dire, je ne
3 m'en rappelle pas. La seule chose dont je me
4 souviens est que nous savions que M. Arar avait
5 été en Jordanie avant d'aller en Syrie, et qu'il
6 était impossible de savoir avec exactitude
7 combien de temps il avait été en Jordanie.

8 De toute évidence, nous aurions
9 appris, à la suite de cette rencontre avec
10 M. Arar, que celui-ci n'avait passé que quelques
11 heures en Jordanie. Nous aurions donc été au
12 courant de cette information à ce moment-là.

13 Mais nous ne l'aurions pas été
14 avant de recevoir le mémo à cet effet.

15 M. CAVALLUZZO : Je crois que cela
16 est important car je veux aborder la prochaine
17 question. Si tel est le cas - que M. Arar n'ait
18 passé que quelques heures en Jordanie et qu'il
19 ait passé environ deux semaines en Syrie avant
20 que les Syriens ne divulguent ses allées et
21 venues - alors ce serait tout à fait conforme
22 avec le dossier public selon lequel les forces de
23 sécurité de la Syrie ont tendance à garder
24 quelqu'un au secret durant une certaine période
25 pour obtenir les renseignements qu'elles veulent,

1 ou certains renseignements, avant de divulguer où
2 se trouve cette personne.

3 Quant à ce dossier public,
4 nous avons entendu la semaine dernière la
5 déposition de M. Gar Pardy, qui soupçonnait qu'il
6 y avait des raisons de croire que cette politique
7 d'isolement avait en effet été appliquée dans le
8 cas de M. Arar.

9 Je me demande si M. Pardy vous a
10 fait part, en tant que ministre des Affaires
11 étrangères, de cette connaissance, de ce soupçon
12 si vous voulez, à ce moment-là?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Non.
14 Quelqu'un m'aurait peut-être dit : « Regardez,
15 M. Arar a passé beaucoup plus de temps en Syrie
16 que ce que nous croyions ». En toute honnêteté,
17 je ne me rappelle pas si, à ce moment-là, ce fut
18 le cas ou non.

19 À ce moment-là, notre priorité
20 était que le consulat entre en contact avec
21 M. Arar. Je veux dire, ma priorité était
22 premièrement de savoir avec certitude où il se
23 trouvait, de ne pas me préoccuper de tous les
24 détails relativement à la longueur de son séjour,
25 mais de savoir enfin exactement où il se

1 trouvait; et deuxièmement, que le consulat puisse
2 entrer en contact avec lui.

3 Lorsqu'il est question de double
4 citoyenneté, nos droits en vertu de la Convention
5 de Vienne, comme vous le savez, sont extrêmement
6 restreints. Nous n'avons pas les mêmes droits
7 lorsque les gens ont exclusivement la citoyenneté
8 canadienne.

9 Dans d'autres cas avec lesquels
10 nous sommes familiers, le pays concerné avait
11 pris - et la Syrie a bel et bien dit, dans le cas
12 qui nous concerne, que M. Arar est un citoyen
13 syrien. Vous savez, cela entre en ligne de
14 compte.

15 Mais au moins, dans le cas
16 présent, les autorités syriennes étaient prêtes à
17 reconnaître sa nationalité canadienne, dans le
18 sens où elles nous ont donné un accès consulaire.
19 Ce qui n'a pas toujours été le cas.

20 Nous étions particulièrement
21 ravis à ce stade, premièrement, de savoir où il
22 se trouvait, et deuxièmement, de jouir d'un accès
23 consulaire. Nous sentions qu'un grand pas avait
24 été fait dans la bonne direction.

25 M. CAVALLUZZO : Alors, en termes

1 de ce qui se passait à ce moment donné, nous
2 constatons que, dans le tout premier compte rendu
3 du consulat - ou lors de la réunion avec
4 M. Pillarella - les Syriens avaient dit : « Il a
5 déjà admis avoir des liens avec des
6 terroristes », ce qui suppose un interrogatoire
7 plutôt rapide si on tient compte du fait qu'il
8 avait été en Syrie pendant moins de 24 heures.

9 Cela faisait donc partie de
10 l'équation de M. Pardy, dont il avait tenu compte
11 avant d'en arriver à cette conclusion; soit que
12 la réputation discutable de la Syrie en matière
13 des droits de la personne s'était confirmée dans
14 le cas de M. Arar.

15 Revenons à la connaissance ou au
16 soupçon de M. Pardy, à ce moment précis. Aurait-
17 il dû partager cela avec le ministre des Affaires
18 étrangères, qui allait devoir se battre au nom de
19 M. Arar pour obtenir sa remise en liberté?

20 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
21 j'ai beaucoup de respect pour Gar Pardy, et peut-
22 être que celui-ci a effectivement fait part de
23 son information ou de son soupçon. Comme je le
24 dis, on m'en a peut-être fait part, ou peut-être
25 pas. Je n'ai pas de souvenir précis car

1 aujourd'hui, je vois ce qui est arrivé dans le
2 dossier de M. Arar comme un ensemble
3 d'événements.

4 Ce dont je me rappelle
5 particulièrement, c'est le sentiment d'anxiété
6 qui nous habitait, car nous voulions un accès
7 consulaire à coup sûr, et qu'ensuite nous avons
8 obtenu cet accès ainsi que de l'information selon
9 laquelle M. Arar était détenu dans un endroit où
10 il n'était pas traité de la façon dont nous
11 traitons les gens, mais que celui-ci n'avait pas
12 été torturé.

13 C'est l'information qui m'a été
14 constamment fournie par mes agents et c'est donc
15 là-dessus que je me fondais.

16 M. CAVALLUZZO : Bien. Peut-être
17 une seule dernière question avant la pause.

18 Si vous aviez été avisé très
19 clairement, comme au début d'octobre 2002, du
20 fait que M. Arar avait été soumis à la torture au
21 cours des deux premières semaines de sa détention
22 en Syrie, est-ce que cela aurait changé votre
23 façon de faire avec les Syriens et les Américains
24 en ce qui a trait à sa remise en liberté?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,

1 fort probablement que oui - cela aurait
2 certainement fait sonner l'alarme et activé les
3 choses. Il n'y a aucun doute là-dessus.

4 À savoir si cela aurait changé le
5 dénouement - M. Arar était détenu par la Syrie.
6 Je devais transiger avec les autorités syriennes.
7 Nous devions faire en sorte que nos agents
8 consulaires entrent en contact avec lui. Je
9 devais ensuite rencontrer l'ambassadeur. Et puis
10 j'ai essayé de communiquer avec le ministre des
11 Affaires étrangères.

12 En fait, je crois fermement que
13 cette information aurait, disons, contribué à
14 intensifier nos efforts. Mais je ne crois pas
15 qu'elle nous aurait véritablement permis de
16 changer quoi que ce soit puisque nous n'avions
17 aucun contrôle sur M. Arar. Même les Américains
18 n'avaient aucun contrôle lorsque j'ai soulevé la
19 question auprès de M. Cellucci et des autres.
20 « Eh bien, il est en Syrie. Adressez-vous aux
21 Syriens ».

22 Et lorsque nous parlons aux
23 Syriens, ils nous disent « Nous l'avons. Il a
24 avoué avoir posé des actes terroristes et nous
25 allons le traduire en justice » ou quelque chose

1 du genre.

2 Alors, notre objectif en tant
3 qu'agents consulaires était, premièrement, de
4 savoir où il se trouvait, d'avoir un accès
5 consulaire, lequel est limité en vertu du droit
6 international à l'accès seulement, comme vous le
7 savez; de s'assurer de son bien-être; et de
8 procéder à partir de là, comme nous l'avons fait,
9 afin de voir ce que nous pouvions faire et
10 quelles mesures nous pouvions adopter afin de le
11 rapatrier chez lui le plus rapidement possible.

12 Nous aurions certainement éprouvé
13 un sentiment d'urgence accru à la lumière de ces
14 renseignements, mais je ne suis pas certain que
15 nous aurions pu faire bouger les Syriens plus
16 vite ou que nous aurions pu agir différemment
17 pour assurer son bien-être.

18 M. CAVALLUZZO : Monsieur le
19 Commissaire, nous sommes sur le point d'aborder
20 la question d'une réunion avec M. Powell, ce
21 serait donc un moment propice pour prendre la
22 pause du matin.

23 LE COMMISSAIRE : D'accord. Nous
24 prendrons une pause de 15 minutes.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Merci,

1 Monsieur.

2 LE GREFFIER : Veuillez vous
3 lever. Please stand.

4 --- Suspension à 11 h 31 /
5 Upon recessing at 11 :31 a.m.

6
7 --- Reprise à 11 h 48 /
8 Upon resuming at 11 :48 a.m.

9

10 LE GREFFIER : Veuillez vous
11 asseoir. Please be seated.

12 LE COMMISSAIRE :
13 Maître Cavalluzzo?

14 Me CAVALLUZZO : Merci, Monsieur
15 le Commissaire.

16 M. Graham, avant de parler de
17 votre rencontre avec M. Powell à la mi-novembre,
18 j'aurais quelques questions relativement à votre
19 témoignage de ce matin.

20 Commençons d'abord lorsque
21 M. Arar est à New York. Vous affirmez ne pas
22 avoir été mis au courant des menaces d'expulsion
23 en Syrie proférées à son égard, et ne pas avoir
24 été informé non plus de la déclaration des agents
25 de l'USINS selon laquelle vous devriez activer

1 les choses, en faire part à l'ambassadeur, et
2 ainsi de suite. Vous avez dit ne pas être au
3 courant de tout cela.

4 J'aimerais savoir alors, si vous
5 aviez pris connaissance de ces deux facteurs
6 spécifiques, et compte tenu des allégations des
7 Américains voulant que M. Arar était un membre de
8 al-Quaïda ou associé à cette organisation, et
9 compte tenu également du seuil de tolérance moins
10 élevé des Américains comparativement aux
11 Canadiens face au terrorisme ou aux activités
12 terroristes, auriez-vous exigé de vos agents
13 consulaires qu'ils agissent différemment?

14 L'HON. BILL GRAHAM : C'est bien
15 certain - je crois que j'aurais agi différemment
16 en connaissance de cause. Mais je crois devoir
17 revenir en arrière.

18 Je m'explique : nous avons
19 demandé à nos agents consulaires d'agir de façon
20 responsable et adéquate dans les circonstances.
21 Nous ne devinons pas - nous ne demandons pas la
22 perfection et nous ne pouvons l'exiger. Alors
23 après coup, oui. Mais je pense que si j'avais
24 soulevé la question auprès de cet agent
25 consulaire en particulier, je crois que la même

1 réponse m'aurait été donnée, c'est-à-dire qu'un
2 avocat s'occupait de cette affaire, que les
3 avocats s'en chargeront, qu'il s'agit des États-
4 Unis et que les avocats font ce qu'ils ont à
5 faire. Nous sommes des agents consulaires et nous
6 avons fait ce qu'il fallait.

7 Donc, en rétrospective et à la
8 lumière de ce que je viens de vous dire et de
9 tout ce que nous avons appris jusqu'à maintenant,
10 il est évident que nous aurions communiqué avec
11 l'ambassade sur-le-champ. En rétrospective, oui.

12 M. CAVALLUZZO : D'accord. La
13 deuxième question concerne votre rencontre avec
14 le secrétaire d'État M. Powell et l'étendue de
15 vos connaissances au sujet du dossier. Nous
16 discuterons aussi de la participation de
17 M. Powell à cette réunion. Prenons une situation
18 comme celle de M. Arar, où une décision de nature
19 politique doit être prise : il est détenu en
20 Syrie, un pays dont le bilan en matière des
21 droits de la personne n'est pas des plus
22 édifiants, et vous vous apprêtez à rencontrer le
23 secrétaire d'État Powell afin de discuter, entre
24 autres, de M. Arar.

25 Vous devez convenir avec moi que,

1 dans une telle situation, dans une situation
2 pareille, vous êtes un ministre fédéral, que les
3 renseignements de la GRC ou du SCRS, les
4 renseignements opérationnels sur ce qu'ils
5 savaient de la situation de M. Arar, auraient dû
6 vous être communiqués sous le sceau du secret
7 afin que vous puissiez vous asseoir avec
8 M. Powell sur un même pied d'égalité, pour ainsi
9 dire, et ce, de façon à plaider en faveur de
10 M. Arar?

11 Êtes-vous d'accord avec moi?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Bien, comme
13 je l'ai dit plus tôt, ma frustration se situait à
14 deux niveaux : premièrement, le fait d'essayer de
15 savoir si quelqu'un au Canada était impliqué dans
16 cette décision, ce qui est très différent de la
17 question que vous me posez maintenant, qui est
18 plutôt de savoir à quel point - en d'autres mots
19 - la GRC aurait dû communiquer avec moi et me
20 dire « Regardez, c'est ce que nous avons trouvé.
21 Voici l'ordinateur. C'est précisément cette
22 information qui a été partagée avec les États-
23 Unis d'Amérique. Voici ce qu'ils avaient, voici
24 ce que nous avons » et ainsi de suite.

25 Cela aurait nécessité que je

1 m'implique personnellement dans leurs opérations
2 en tant que ministre fédéral. C'est une situation
3 délicate et il aurait fallu que j'y réfléchisse
4 longtemps.

5 J'aurais préféré avoir accès à
6 une information de plus haut niveau, mais je ne
7 suis pas certain s'il aurait été adéquat de
8 demander l'accès au niveau d'information dont
9 vous parlez. Je crois que ce type d'information
10 n'est même pas à la portée du Solliciteur
11 général, qui est responsable, du moins il l'était
12 avant l'implantation du nouveau système, de la
13 gestion de tels cas.

14 Aurais-je préféré plus
15 d'information? Oui.

16 Dans de telles circonstances,
17 qu'est-ce que cela aurait changé? En fait, cela
18 aurait probablement corroboré le fait que
19 l'information que les Américains avaient à propos
20 des contacts de M. Arar était exacte.

21 Je voulais dire à M. Powell, à ce
22 stade, que nous voulions récupérer M. Arar. Nous
23 voulions savoir pourquoi les États-Unis avaient
24 agi de la sorte.

25 M. CAVALLUZZO : Je comprends les

1 inquiétudes et la notion d'indépendance des
2 services policiers mais, une fois de plus,
3 j'avais l'impression que - et je vous explique -
4 j'avais l'impression que, si une recrue de la GRC
5 peut prendre connaissance de cette information
6 alors qu'il travaille sur le dossier, alors
7 j'aurais cru que dans de telles circonstances,
8 quand un Canadien est détenu dans un pays dont le
9 bilan en matière des droits de la personne n'est
10 pas des plus reluisants, un ministre fédéral
11 devrait pouvoir obtenir une telle information
12 sous le sceau du secret afin de pouvoir
13 s'acquitter de ses responsabilités
14 ministérielles. Cela semble simplement...

15 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, de
16 toute évidence, le Commissaire et vous devrez
17 statuer, je veux dire, sur la nature des
18 préoccupations en matière de politique
19 gouvernementale et des leçons que nous devrions
20 tirer d'un tel événement.

21 Mais je dois vous dire une chose,
22 étant donné les paramètres auxquels nous nous
23 soumettions, notre accès aux renseignements
24 opérationnels était très restreint, et ce, à
25 cause de politiques gouvernementales strictes,

1 que nous avons toujours respectées dans le
2 présent cas.

3 Il incombe à la présente
4 Commission de décider si oui ou non un cas de
5 même nature sera géré différemment dans le futur.

6 M. CAVALLUZZO : Alors, Monsieur
7 le Ministre, reprenons à l'onglet 199 du
8 volume 2, il est question de la réunion avec le
9 secrétaire d'État, M. Powell.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Désolé. 199?

11 M. CAVALLUZZO : C'est bien cela.
12 Il y a beaucoup de noir -

13 L'HON. BILL GRAHAM : On dirait
14 bien que ma conversation avec M. Powell est un
15 grand trou noir.

16 M. CAVALLUZZO : Tout à fait.
17 --- Rires / Laughters

18 L'HON. BILL GRAHAM : Qu'est-il
19 arrivé à M. Powell? Nous sommes tous dans un trou
20 noir, n'est-ce pas?

21 Je peux vous assurer que nous
22 avons autres choses à discuter.

23 M. CAVALLUZZO : On dirait que la
24 réunion n'a duré que 30 secondes.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui,

1 exactement. Après cela nous sommes allés dîner.
2 Diplomatie oblige.

3 MR. CAVALLUZZO : Quoi qu'il en
4 soit, prenons la discussion à partir de la
5 page 2. Nous voyons que la date de cette note
6 documentaire qui vous est destinée - c'est-à-dire
7 la note de renseignement pour le MINA - est le
8 mercredi 13 novembre et que l'objet de la note
9 est, bien entendu, la réunion avec le secrétaire
10 d'État américain, Colin Powell, qui devait avoir
11 lieu le jeudi 14 novembre.

12 Et, sous le sommaire, on peut y
13 lire deux lignes. Ce texte indique :

14 Il sera souhaitable que vous
15 fassiez remarquer au
16 secrétaire les vives
17 inquiétudes du Canada sur le
18 traitement de ... et Maher Arar
19 par les États-Unis.

20 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

21 Me CAVALLUZZO : Il est donc
22 possible que votre discussion ait eu un autre
23 sujet?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Non, dans ce
25 contexte, ceci aurait été un autre dossier

1 consulaire car il y avait manifestement des
2 dizaines d'autres cas difficiles.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord.
4 Ensuite, lorsque nous passons à la page 3 de 6,
5 il y a là certaines parties qui ont trait à
6 M. Arar.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

8 Me CAVALLUZZO : Et l'énoncé, ici,
9 ou le point de discussion, est le suivant :
10 Nous demeurons préoccupés par
11 le fait que les autorités
12 américaines aient décidé de
13 déporter M. Arar en Syrie.
14 Bien que nous reconnaissons
15 que nous devons collaborer
16 dans ces dossiers, de telles
17 déportations, sans une
18 consultation complète,
19 nuisent à l'appui du public à
20 la campagne de lutte contre
21 le terrorisme.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

23 Me CAVALLUZZO : Vous continuez
24 ensuite en parlant de considérations futures :
25 Si de tels cas survenaient

1 ultérieurement, nous
2 souhaiterions que le Canada
3 soit consulté de manière
4 appropriée avant que de
5 telles décisions ne soient
6 prises.

7 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

8 Me CAVALLUZZO : Je souhaite
9 attirer à nouveau votre attention sur cette
10 réunion avec M.Powell - pourriez-vous simplement
11 décrire les protestations, les objections ou les
12 remarques que vous avez présentées à M. Powell au
13 sujet de M. Arar?

14 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
15 elles me semblent avoir été bien résumées dans
16 l'énoncé. Pour vous indiquer un peu le contexte,
17 je crois que c'était la première fois que M.
18 Powell venait au Canada dans le cadre d'une
19 visite officielle. Il était venu au G-8 à
20 Whistler auparavant.

21 C'était à peu près au moment de
22 la décision des Nations Unies d'envoyer à nouveau
23 les inspecteurs en Irak. Ainsi, les questions les
24 plus importantes pour M. Powell auraient été des
25 questions de sécurité, l'Irak en particulier, et

1 d'autres choses également, la Cour pénale
2 internationale, toute une série de questions
3 liées au genre de climat international dans
4 lequel nous travaillions; peut-être aussi la
5 question nucléaire en Corée du Nord.

6 Nous avons ensuite les questions
7 bilatérales entre les États-Unis et le Canada,
8 notamment sans doute le Système d'enregistrement
9 d'entrée et de sortie du territoire aux fins de
10 sécurité nationale, le bois d'œuvre, d'autres
11 questions - la frontière ouverte, qui était pour
12 nous une préoccupation.

13 Et, dans ce contexte, j'ai
14 présenté trois dossiers consulaires, parmi
15 lesquels M. Arar était le cas le plus important
16 et le plus préoccupant à ce moment-là.

17 Et, comme je le dis et comme en
18 fait état la note, je coirs que c'était un bon
19 conseil, de la part des responsables, sur la
20 façon de présenter ceci à M. Powell; de dire :
21 « Eh bien, M. Powell, nous avons tous un intérêt
22 pour la sécurité. Nous croyons très fermement à
23 la sécurité. Mais la sécurité viendra uniquement
24 si nos propres citoyens croient qu'elle est prise
25 en charge d'une manière où un bon équilibre est

1 observé et, dans ce cas-ci, nous ne croyons pas
2 que l'équilibre a été maintenu. »

3 C'était une bonne façon de
4 présenter les choses au secrétaire d'État et je
5 l'ai sans doute fait.

6 Me CAVALLUZZO : Vous
7 rappelez-vous...

8 L'HON. BILL GRAHAM : Et, comme
9 vous le voyez ici, j'ai dit : utilisons un
10 mécanisme de consultation.

11 Comme nous le savons, comme
12 l'indique le document, il a fallu beaucoup de
13 temps pour que ceci ait lieu.

14 Me CAVALLUZZO : Nous y viendrons.
15 Ceci se produit environ un an plus tard.

16 Vous rappelez-vous la réaction de
17 M. Powell à votre demande sur l'équilibre
18 approprié, et ainsi de suite?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, la
20 réaction de M. Powell m'a semblé être
21 essentiellement celle que M. Cellucci, qui était
22 publique également parce que M. Cellucci l'a
23 dite. « Nous avons des éléments de preuve sur
24 les contacts de M. Arar et nous avons raison de
25 faire ce que nous avons fait. Il était une menace

1 pour la sécurité nationale des États-Unis
2 d'Amérique, ce que nous étions en droit de
3 vérifier, conformément à notre droit souverain.
4 Ne nous faites pas de leçons sur ce qui constitue
5 ou non une menace pour notre sécurité. C'est nous
6 qui prenons cette décision. Nous avons le droit
7 de l'expulser de la façon dont nous l'avons
8 expulsé et nous étions en droit d'agir ainsi. »

9 Et, soit dit en passant, comme
10 M. Cellucci l'a dit : « En passant, vous saviez
11 depuis le début ce que nous faisons », ce qui
12 est une chose que M. Powell m'a dit
13 systématiquement jusqu'à la toute fin, jusqu'au
14 moment où il m'a dit : « J'avais tort. » Mais il
15 a continué de l'affirmer pendant une année, ou
16 pendant la plus grande partie d'une période de
17 huit mois, il affirmait personnellement d'une
18 manière très appuyée que c'était une question
19 dont les autorités canadiennes avaient
20 connaissance.

21 Me CAVALLUZZO : Lui avez-vous
22 demandé de faire quoi que ce soit, de vérifier
23 ses faits...

24 L'HON. BILL GRAHAM : Je lui ai
25 dit, eh bien - peut-être était-ce lors de cette

1 réunion, ou encore à la réunion suivante, à
2 Prague, où nous en avons parlé, parce que cette
3 question revenait encore : « Écoutez, personne
4 n'était au courant. » Les Américains disaient :
5 « Oui, oui, nous pouvons vous assurer qu'ils
6 l'étaient. »

7 Nous essayions donc de déterminer
8 si notre propre système nous fournissait tous les
9 renseignements. Et comment pouvons-nous le faire?

10 Je lui ai dit : « D'accord, si
11 quelqu'un a fait un signe des yeux ou de la tête
12 ou a dit quelque chose explicitement, dites-nous
13 de qui il s'agit et nous pourrons nous adresser à
14 cette personne et lui demander ce qu'elle a
15 fait. »

16 C'est simplement une façon
17 logique de procéder. M. Powell et moi-même avons
18 une assez bonne relation. J'ai dit : « Écoutez,
19 si vous connaissez un nom, donnez-moi ce nom.
20 Nous pourrons faire des recherches et nous
21 trouverons de qui il s'agit. Mais je dois vous
22 dire que nous passons actuellement le système en
23 revue et tout le monde nous dit que personne ne
24 le savait. »

25 Nous avons donc deux histoires

1 tout à fait incompatibles. L'une des façons dont
2 nous aurions pu démêler la situation, c'est en
3 obtenant vraiment un nom. Et cette conversation
4 s'est répétée de façon systématique, comme je
5 l'ai dit, jusqu'en novembre, lorsqu'il m'a
6 finalement répondu : « Nous n'avons pas de nom et
7 ceci ne s'est pas produit. » Mais, à ce moment-
8 là, nous nous efforcions d'aller au fond de cette
9 question.

10 Me CAVALLUZZO : Si vous passez
11 maintenant à l'onglet 202, vous y trouverez un
12 retour sur ce qui s'est produit lors de cette
13 réunion.

14 C'est un courriel de Jonathan
15 Solomon, de votre service de la sécurité et du
16 renseignement. Il porte la date du 15 novembre
17 2002.

18 On peut y lire ce qui suit :

19 Tel qu'indiqué au cours de
20 notre conversation
21 téléphonique du midi, la
22 partie américaine a indiqué
23 hier à la partie canadienne,
24 au cours de la réunion
25 Powell-Graham, que le

1 *gouvernement des États-Unis*
2 avait indiqué au *gouvernement*
3 *canadien* les raisons/la
4 justification de la
5 déportation d'Arar en Syrie.
6 Toutefois, il semble que
7 cette raison/justification a
8 été fournie non pas par le
9 Secrétariat d'État au MAECI,
10 mais bien par un organisme de
11 police américain à son
12 pendant canadien.

13 Ceci est-il compatible avec le
14 sentiment que vous aviez sur votre discussion
15 avec M. Powell, à savoir que l'organisme de
16 police canadien, ou la GRC...

17 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
18 ceci semble indiquer que plus de détails ont été
19 fournis. Mais, pour ainsi dire, M. Powell
20 s'accordait avec ce que M. Cellucci m'avait dit
21 antérieurement sur les numéros de téléphone et
22 sur un appel - vous savez, les choses, les
23 raisons qu'ils avaient. Ils avaient des raisons
24 de faire ce qu'ils ont fait.

25 L'histoire de M. Powell

1 présentait des divergences importantes. M. Powell
2 m'aurait donc dit que - si les responsables de la
3 sécurité avaient été ou non plus explicites,
4 lorsqu'ils se sont parlés, sur les détails de
5 ceci et de tout le reste, ce qui est assez
6 probable. Nous nous en serions tenus, M. Powell
7 et moi-même, à des propos tels que : « Écoutez,
8 nous protestons en déclarant que vous avez fait
9 ceci » et sa réplique à lui aurait été : « Nous
10 étions en droit de faire ce que nous avons
11 fait. »

12 Me CAVALLUZZO : Serait-il juste
13 de dire qu'à cette étape de la réunion du 14
14 entre Powell et vous-même, Powell disposait
15 probablement de tous les renseignements de ses
16 organismes de sécurité et de police, tandis que
17 vous avez des lacunes, visiblement, en raison de
18 ce dont nous avons parlé plus tôt?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Honnêtement,
20 je ne sais pas quels renseignements M. Powell
21 avait reçus de son service de sécurité.

22 Me CAVALLUZZO : D'accord.

23 L'HON. BILL GRAHAM : Nous
24 connaissons bel et bien certaines circonstances
25 où les renseignements de sécurité présentaient

1 des lacunes des deux côtés de la frontière.

2 Me CAVALLUZZO : Des deux côtés de
3 la frontière?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Et rappelez-
5 vous la venue de M. Powell aux Nations Unies...

6 Me CAVALLUZZO : Qui a eu lieu le
7 5 février 2003, sur laquelle nous ne nous...

8 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

9 Me CAVALLUZZO : ...pencherons pas
10 aujourd'hui.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Alors, la
12 sécurité - je ne sais pas. Je suis porté à dire,
13 sans révéler quoi que ce soit sur les États-Unis,
14 que M. Powell et moi-même partageons parfois une
15 même frustration vis-à-vis du degré d'information
16 que nous avons, lui et moi, à l'égard du fait
17 que dans ces deux pays, la sécurité est sous la
18 direction d'organismes qui sont complètement
19 différents des services de diplomatie et,
20 parfois, certaines choses qui touchent notre
21 diplomatie ou ce que nous allons faire avec un
22 pays étranger sont faites au nom de la sécurité,
23 sans que nous soyons nécessairement informés
24 préalablement, ni même ultérieurement.

25 C'est la nature de la structure

1 traditionnelle du gouvernement et, souvent, de
2 ces opérations spécifiques qui ont tendance à
3 être peu connues de sorte que beaucoup de gens ne
4 savent pas ce qui se passe.

5 Me CAVALLUZZO : Nous reviendrons
6 ultérieurement à cette question.

7 Monsieur le greffier,
8 pourriez-vous donner à M. Graham le volume 3?

9 --- Pause

10 Me CAVALLUZZO : Nous pourrions
11 peut-être commencer par l'onglet 241.

12 Veuillez passer à la page 2;
13 encore une fois, nous sommes au milieu de
14 novembre.

15 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

16 Me CAVALLUZZO : En fait, la
17 référence vise des infocapsules, aux deux tiers
18 de la page, le 18 novembre 2002.

19 L'HON. BILL GRAHAM : L'*Ottawa*
20 *Citizen*.

21 Me CAVALLUZZO : Oui, la question.
22 On peut y lire :

23 L'édition du 18 novembre de
24 l'*Ottawa Citizen* présente un
25 article affirmant que des

1 responsables des Affaires
2 étrangères se sont *trouvés*
3 *dans l'embarras en apprenant*
4 du secrétaire d'État Colin
5 Powell que des responsables
6 de la GRC avaient reçu des
7 renseignements qui
8 établissaient un lien entre
9 Maher Arar et al-Quaïda.

10 Et on peut lire ensuite :

11 Le rapport affirme également
12 que la femme de M. Arar
13 retourne au Canada
14 aujourd'hui après avoir passé
15 des vacances en Tunisie. Arar
16 est actuellement prisonnier
17 en Syrie après avoir été
18 détenu à l'aéroport Kennedy
19 de New York.

20 Et si vous passez à la page
21 suivante, malgré le fait que je ne l'examinerai
22 pas en détail avec vous, vous y trouverez une
23 entrevue de CFRA-AM avec le journaliste sur cette
24 question, où l'on peut lire que les Affaires
25 étrangères étaient dans l'embarras en apprenant

1 de Powell que la GRC avait reçu des
2 renseignements établissant un lien entre Arar et
3 al-Quaïda.

4 Vous rappelez-vous ce moment où
5 il semblait, du moins pour le public, que le
6 MAECI n'avait pas tous les renseignements que la
7 GRC possédait?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui,
9 clairement. Oui, c'est certain.

10 Me CAVALLUZZO : Et vous
11 rappelez-vous, vers cette époque, que certains,
12 et je les nommerai pas, mais certains membres de
13 l'opposition vous disaient que ce bonhomme, Arar,
14 c'est un individu dangereux et que les Canadiens
15 avaient manqué le coche et qu'il avait fallu
16 attendre les Américains pour attraper M. Arar,
17 pour ainsi dire?

18 Vous rappelez-vous certaines
19 discussions de cet ordre avec les politiciens de
20 l'opposition, à cette époque?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, je
22 peux certainement me les rappeler parce que
23 j'étais dans la Chambre des communes et que cette
24 affaire - le chef de l'opposition m'accusait
25 d'appuyer un terroriste reconnu, un terroriste.

1 Et j'étais résolument attaqué par d'autres
2 membres de l'opposition pour la même chose au
3 même moment.

4 Me CAVALLUZZO : Vous étiez donc
5 dans une situation où vous ne disposiez pas
6 nécessairement de tous les renseignements. Vous
7 aviez des politiciens de l'opposition qui
8 prétendaient que M. Arar n'est pas si honnête que
9 ça et, d'autre part, vous aviez d'autres gens qui
10 vous disaient que vous n'en faisiez pas assez
11 pour ramener M. Arar.

12 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

13 Me CAVALLUZZO : J'imagine que
14 ceci fait normalement partie du travail d'un
15 ministre des Affaires étrangères?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Et je
17 crois que vous devez faire une distinction
18 importante, dans de tels cas, avec les droits
19 d'une personne, tels qu'ils sont reconnus par la
20 loi, et, particulièrement, dans ces zones
21 troubles où l'on ne vous dit pas tout, nous
22 avons bel et bien une ligne de conduite
23 systématique, à savoir que M. Arar avait des
24 droits consulaires. Quelles que soient les
25 allégations - et nous passerons ceci en revue au

1 fur et à mesure.

2 C'est-à-dire qu'il avait des
3 droits, peu importe les allégations. Et l'un de
4 ces droits était notre droit consulaire de le
5 rencontrer, de tenter de lui donner tout ce que
6 nous pouvions lui offrir, en Syrie, lorsqu'il
7 était là-bas, et de faire ce que nous pouvions
8 pour obtenir sa libération.

9 Si M. Arar est réellement
10 coupable d'une infraction ou d'une autre, alors
11 il aura un procès - il y aura un procès pour
12 régler cette question. Notre travail est de
13 protéger les citoyens canadiens dans le cadre
14 complet de la loi, tout en acceptant les limites
15 qui s'appliquent en droit international et dans
16 les pratiques internationales, tout
17 particulièrement lorsque vous intervenez dans des
18 pays qui ne fonctionnent pas selon les mêmes
19 normes que nous.

20 Me CAVALLUZZO : D'accord. En ce
21 qui concerne nos relations de base avec les
22 Syriens, nous pouvons voir que nous en sommes au
23 18 novembre. Si nous examinons un courriel au
24 241, à la toute première page, nous verrons le
25 début de votre stratégie, si je peux m'exprimer

1 ainsi, vis-à-vis des Syriens.

2 Par exemple, le courriel lui-même
3 indique ce qui suit :

4 Cette fin de semaine, le
5 ministre Graham a décidé de
6 téléphoner à son homologue
7 syrien...

8 Il s'agirait du ministre des
9 Affaires étrangères de Syrie?

10 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

11 Me CAVALLUZZO : ...mardi

12 matin... Pouvez-vous organiser
13 la tenue de cet appel?

14 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
15 est-ce toujours au 241?

16 Me CAVALLUZZO : Oui, le 241, la
17 toute première page, le courriel du haut.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Le problème,
19 avec ces courriels, c'est qu'ils vont toujours à
20 rebours.

21 Me CAVALLUZZO : C'est exact.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Le plus
23 récent est en haut et les courriels antérieurs
24 sont en bas, et vous êtes toujours complètement
25 embrouillé en les lisant.

1 Oui. Excusez-moi.

2 Me CAVALLUZZO : D'accord. Et en
3 passant maintenant à l'onglet 215, nous voyons
4 qu'à la même date, le 18 novembre, il y a une
5 note documentaire préparée à votre intention sur
6 une conversation téléphonique possible avec
7 M. Shara'a, le ministre des Affaires étrangères?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

9 Me CAVALLUZZO : Au fond, il
10 s'agit seulement d'une présentation des points
11 dont vous discuteriez avec M. Shara'a?

12 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

13 Me CAVALLUZZO : Ai-je bien
14 compris que cette conversation téléphonique
15 spécifique, avec le ministère des Affaires
16 étrangères de Syrie, n'a pas eu lieu à ce moment-
17 là?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Non, en
19 fait, je ne crois pas que j'ai réussi à le
20 joindre avant le début de l'année suivante.

21 Me CAVALLUZZO : C'est exact, le
22 18 janvier, et nous y viendrons.

23 Vous rappelez-vous pourquoi cette
24 conversation téléphonique n'a pas eu lieu à ce
25 moment?

1 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne m'en
2 souviens pas spécifiquement. Il y aurait pu avoir
3 deux causes à cela. Il est possible que son
4 horaire en ait été une. À un certain moment,
5 lorsque nous essayions de communiquer avec lui,
6 on nous a dit qu'il était à l'étranger et que
7 nous ne pourrions pas le joindre. Que ce soit à
8 ce moment-là ou à un moment ultérieur - c'est
9 souvent difficile, en raison des horaires de
10 voyage de deux ministres des Affaires étrangères,
11 d'arriver parfois à réaliser ce genre de
12 raccordements.

13 Et il est également tout à fait
14 possible - à mon souvenir, nous avons décidé que
15 nous devions parler directement à l'ambassadeur
16 syrien, et il est possible que nous ayons pris
17 cette décision sur les conseils du ministère, à
18 savoir : concentrons-nous d'abord notre attention
19 sur l'ambassadeur pour parvenir ensuite jusqu'au
20 ministère des Affaires étrangères, car si nous
21 pouvons obtenir - c'est ce que nous faisons
22 toujours. Si nous pouvons obtenir satisfaction à
23 un certain niveau - à mesure que vous remontez la
24 chaîne, vos possibilités deviendront de plus en
25 plus limitées, une fois que vous aurez brûlé

1 cette cartouche-là, la conversation téléphonique
2 - il est donc possible que nous ayons pensé qu'il
3 y avait davantage de détails à régler avant de
4 faire cet appel-là, mais je ne m'en souviens pas.

5 Je sais seulement, comme vous
6 l'avez suggéré, que nous n'avons pas été capables
7 de le faire à ce moment. Mais il est clair, dans
8 cette note, que c'est la position que nous
9 adoptions et que nous voulions tenter de le faire
10 renvoyer au Canada.

11 Me CAVALLUZZO : Nous avons
12 maintenant des éléments de preuve indiquant que
13 le SCRS est allé visiter les Syriens, bien qu'ils
14 n'aient pas vu M. Arar. Mais le SCRS est allé
15 visiter les Syriens environ à ce moment-là, vers
16 les 21 et 22 novembre 2002.

17 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

18 Me CAVALLUZZO : Vous rappelez-
19 vous si la visite du SCRS a eu une incidence sur
20 la date de votre appel téléphonique au ministère
21 des Affaires étrangères?

22 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je ne
23 me le rappelle pas. J'ai examiné les documents où
24 il est suggéré que nous avons annulé l'appel pour
25 les besoins de la visite du SCRS. Ceci ne

1 correspond pas à mes souvenirs sur ces
2 événements. Je ne crois pas avoir su quoi que ce
3 soit de la visite du SCRS jusqu'à bien plus tard,
4 à un moment où cette visite avait déjà eu lieu.

5 Certes, il est dit que le Bureau
6 du ministre ou que le ministre a dit ça. Mais je
7 me souviens clairement que je ne savais rien de
8 la visite du SCRS avant le début de l'année
9 suivante.

10 J'étais probablement au courant
11 avant la tenue du deuxième appel avec lui - avant
12 de réussir enfin à le joindre. Mais je ne
13 l'aurais pas su à ce moment-là, je ne crois pas.

14 Me CAVALLUZZO : Encore une fois,
15 en termes de politiques, nous avons ici le
16 ministre des Affaires étrangères qui essaie
17 d'obtenir la libération d'un Canadien en Syrie et
18 nous avons un organisme de renseignement de
19 sécurité qui visite les Syriens; il semble
20 maintenant que ceci ait eu lieu sans que le
21 ministère des Affaires étrangères ne soit au
22 courant.

23 Ce renseignement est-il une chose
24 que vous auriez dû savoir, compte tenu de vos
25 responsabilités en tant que principal

1 communicateur avec les nations étrangères?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Ceci dépend
3 de la nature de la visite du SCRS à cette époque.
4 Normalement, le directeur général du SCRS
5 parlerait au sous-ministre et ils choisiraient
6 les renseignements qui seraient communiqués.

7 Encore une fois, je parle
8 uniquement en fonction de ces documents que j'ai
9 examinés car, à l'époque, je ne savais rien de
10 tout ceci. Mais en réalité, selon mon souvenir de
11 ce document, la visite du SCRS ne portait pas
12 spécifiquement sur M. Arar. Ils n'ont pas
13 rencontré M. Arar. Ils devaient parler des
14 affaires du SCRS avec les autorités syriennes; il
15 n'y aurait alors eu aucune raison particulière de
16 m'avertir dans un tel contexte.

17 Me McISAAC : Monsieur le
18 Commissaire, permettez-moi de rappeler au
19 ministre et à maître Cavalluzzo que, malgré le
20 fait que nous prenons acte de la visite du SCRS,
21 puisque le SCRS n'a pas rencontré M. Arar, nous
22 ne sommes pas en mesure de fournir des preuves
23 publiques sur quelque détail que ce soit à propos
24 du sujet des discussions, des personnes avec
25 lesquelles ces discussions ont eu lieu ou des

1 objectifs de la visite elle-même.

2 Me CAVALLUZZO : J'aimerais
3 répondre à cette remarque, Monsieur le
4 Commissaire.

5 Il est certain que nous avons
6 déjà entendu beaucoup de preuves à ce sujet et,
7 sans aucun doute, lorsque M. Graham sera rappelé
8 à huis clos, je l'interrogerai sur cette visite.

9 L'HON. BILL GRAHAM : Assurément.

10 Me CAVALLUZZO : Merci.

11 Monsieur Graham, veuillez
12 maintenant passer à l'onglet 218, c'est à nouveau
13 un courriel en date du 19 novembre envoyé par
14 Jonathan Solomon, qui faisait partie de votre
15 ISI, soit la Direction du renseignement et de la
16 sécurité.

17 Dans le premier paragraphe, il
18 est question de votre réunion avec le secrétaire
19 d'État Powell, et cetera, puis, entre les lignes
20 des deux rédactions, il est écrit - et c'est à
21 votre sujet :

22 Il a également soulevé des
23 doutes sur une évaluation de
24 l'implication possible d'Arar
25 dans des activités

1 terroristes. Tout autre
2 renseignement, outre votre
3 rapport du 3 novembre, serait
4 extrêmement utile à cet
5 égard.

6 Vous rappelez-vous avoir demandé
7 une évaluation plus poussée des activités
8 possibles de M. Arar en relation avec des
9 activités terroristes?

10 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, je
11 ne m'en souviens pas spécifiquement, mais je me
12 le rappellerais certainement. Comme je l'ai dit,
13 en me rappelant nos conversations antérieures,
14 j'avais à cœur de disposer du plus grand nombre
15 de renseignements possible afin de pouvoir dire,
16 si les Américains faisaient des allégations,
17 voilà, ceci ne correspond pas à nos
18 renseignements, ou ça correspond, ou autre chose.

19 Je suis certain que j'aurais
20 demandé une telle chose, mais je ne me rappelle
21 pas spécifiquement cette date ni cette note
22 documentaire. Mais c'est compatible avec ce que
23 nous nous efforcions de faire, à l'époque, pour
24 obtenir davantage de renseignements.

25 Me CAVALLUZZO : Alors, c'est

1 également à cette époque, approximativement, soit
2 la fin du mois de novembre, comme vous l'avez
3 indiqué plus tôt, qu'il y a eu une réunion à
4 Prague, à la fin de novembre 2002?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

6 Me CAVALLUZZO : Et avez-vous
7 rencontré M. Powell à cette réunion de Prague?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Je l'ai
9 rencontré, oui.

10 Me CAVALLUZZO : Avez-vous parlé
11 de la situation de M. Arar avec M. Powell à
12 Prague?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Encore
14 une fois, comme j'ai décrit la situation de Los
15 Cabos, c'est une réunion des chefs des
16 gouvernements et de nous-mêmes. J'y étais avec
17 M. Chrétien, avec l'OTAN, et les représentants de
18 26 pays auraient donc été présents. M. Powell
19 était donc évidemment présent avec M. Bush et
20 d'autres.

21 J'ai tout simplement fait le tour
22 de la salle et j'ai dit : « Écoutez, je veux
23 parler avec vous quelques minutes sur les
24 questions troublantes qui ont trait à M. Arar.
25 Nous en avons parlé lorsque vous étiez à Ottawa.

1 Mes renseignements indiquent toujours que
2 personne, au Canada, n'a participé de quelque
3 manière que ce soit à la décision d'emmener
4 M. Arar en Syrie et pourriez-vous, s'il vous
5 plaît, continuer à vous pencher sur cette
6 question. » Et il a dit : « Bill, ma version des
7 faits demeure exactement la même. Vos gens ne
8 vous disent pas toute la vérité. Je vous assure
9 que, selon mes renseignements, il y avait au
10 Canada des gens impliqués dans cette décision. »

11 C'est donc essentiellement ça.
12 Nous avons bien sûr parlé d'autres choses
13 également.

14 Me CAVALLUZZO : Ce à quoi je veux
15 en venir - et si je peux le dire humblement, si
16 j'étais ministre des Affaires étrangères et si je
17 rencontrais le secrétaire d'État américain qui me
18 disait : « Bill, vos gens ne vous disent pas
19 toute la vérité », j'irais voir mes gens et je
20 piquerais une colère incroyable.

21 Est-ce ce que vous avez fait?
22 J'imagine que c'est ce que vous avez fait.

23 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, bien
24 entendu. Voyez-vous la frustration? Nous nous
25 disons : « Qu'est-ce qui se passe? » Mais il

1 s'est avéré - et vous le savez et je le sais moi
2 aussi maintenant, grâce au recul - que c'était en
3 fait M. Powell qui avait tort et que nos gens
4 nous disaient la vérité; qu'en fait, il n'y avait
5 personne au Canada.

6 Mais ceci n'a pas empêché
7 M. Cellucci et M. Powell de me le dire à chaque
8 occasion jusqu'au mois de novembre de cette
9 année.

10 Alors, en fait, ma frustration
11 était certainement justifiée. Mais, en termes de
12 renseignements, c'est-à-dire : qui était impliqué
13 - et c'est ce que j'essayais d'apprendre d'eux.
14 C'est-à-dire que s'il m'avait donné un nom,
15 j'aurais pu retrouver rapidement la personne en
16 question et lui dire : « Écoutez, l'avez-vous
17 fait, oui ou non? » Nous aurions pu le découvrir.
18 Mais nous n'avons pas obtenu de nom, nous n'avons
19 obtenu aucune piste canadienne sur une personne
20 vers laquelle nous aurions pu nous tourner.
21 C'était là l'aspect frustrant de cette situation.

22 Me CAVALLUZZO : Passons
23 maintenant à votre agenda et à la page du
24 4 décembre.

25 C'est la pièce P-107.

1 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
2 le 4 décembre?

3 Me CAVALLUZZO : Oui, la toute
4 première page. On peut y lire : réception
5 Cellucci.

6 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

7 Me CAVALLUZZO : Et :

8 Arar - Syrie - Sarkis / Diane
9 St-Jacques

10 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

11 Me CAVALLUZZO : Nous découvrons
12 ultérieurement que Sarkis Assadourian devient bel
13 et bien un envoyé parlementaire à M. Arar en
14 avril 2003. J'imagine que c'est une allusion à ce
15 sujet.

16 Est-ce exact?

17 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, c'est
18 en fait - j'ai examiné ma note elle-même, comme
19 d'habitude lorsque vous découpez quelque chose.
20 Le contexte, c'est une note que j'aurais faite,
21 pendant la réunion du caucus, au sujet de mon
22 horaire, que je reçois chaque jour. Ainsi, dans
23 cet horaire, j'inscris des notes de suivi pour
24 moi-même, ou encore il est possible que
25 j'inscrive des notes sur ce que telle personne à

1 dit à telle personne, ou quelque chose dans ce
2 genre-là. Je prends des notes assez abondantes;
3 elles sont parfois énigmatiques.

4 Ceci, en fait, si vous observez
5 le document dans son ensemble, vous verrez qu'il
6 indique « À suivre ». Ceci aurait donc été un
7 conseil à mon intention, afin que je parle à Dan
8 Costello de la réception de Cellucci - je ne sais
9 pas ce que c'est que cette référence - et que
10 j'effectue un suivi auprès de Sarkis à propos de
11 l'affaire Arar et de la Syrie, car, ainsi que
12 vous l'avez dit, Sarkis étant d'origine syrienne
13 et un de mes bons amis, il a pensé qu'il serait
14 peut-être utile à cet égard. Et il a bel et bien
15 offert ses bons offices.

16 Je ne sais pas ce que c'est que
17 cette référence à Diane St-Jacques. Je ne crois
18 pas que ceci concerne l'affaire.

19 Me CAVALLUZZO : La prochaine
20 indication porte la date du 11 décembre 2002.

21 On peut y lire :

22 Suivi d'Arar : Irwin C.

23 J'imagine que c'est Irwin Cotler?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Encore une
25 fois, c'est un jour de caucus; ceci aurait donc

1 consisté à faire un suivi après la réunion.

2 Me CAVALLUZZO : Et Sarkis, est-ce
3 exact?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

5 Me CAVALLUZZO : Mme A. J'imagine
6 que - s'agit-il de Mme A?

7 L'HON. BILL GRAHAM : Mme Arar.

8 Me CAVALLUZZO : Mme Arar?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

10 Me CAVALLUZZO : Il est question
11 d'une réunion possible avec elle. Vous pensiez à
12 une telle réunion à ce moment-là?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, car je
14 crois qu'il y avait une demande selon laquelle
15 nous devrions nous rencontrer pour déterminer si
16 une réunion était productive ou utile et ce que
17 nous ferions à ce sujet.

18 Me CAVALLUZZO : On peut lire
19 ensuite : « Alexa ». J'imagine que c'est l'une
20 des discussions que vous...

21 L'HON. BILL GRAHAM : Alexa
22 McDonough également, la rencontrer et lui parler,
23 ou quelque chose comme ça. Il s'agissait de gens
24 - Irwin Cotler était alors, si je ne m'abuse,
25 impliqué par la famille ou il avait un certain

1 lien avec le dossier; j'en aurais donc discuté
2 avec lui.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord.

4 L'HON. BILL GRAHAM : Sarkis. Tout
5 ceci était des notes de suivi à mon intention ou
6 pour les membres de mon personnel.

7 Me CAVALLUZZO : Ensuite, en
8 termes de temps, si nous passons au 18 décembre,
9 en revenant au volume 3, à l'onglet 261.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
11 261?

12 Me CAVALLUZZO : 261, c'est exact.

13 Il s'agit des étapes en termes de
14 vos négociations avec les Syriens. C'est une note
15 qui porte la date du 18 décembre. Dans cette note
16 de service, qui vous est adressée, on vous
17 recommande de convoquer l'ambassadeur syrien,
18 M. Arnous, afin de discuter du cas de M. Arar et
19 de communiquer les propos suggérés qui sont
20 jointes à la note.

21 Ensuite, au paragraphe suivant,
22 il est question des difficultés qu'implique
23 l'organisation de la conversation téléphonique
24 avec le ministère des Affaires étrangères.

25 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

1 Me CAVALLUZZO : Et la note
2 présente ensuite des propos suggérés.

3 Elle évoque également, à la page
4 suivante, au paragraphe 9, le fait suivant :

5 Plusieurs parlementaires
6 canadiens ont exprimé le
7 désir d'intervenir en faveur
8 de M. Arar.

9 Et, à cet endroit, on suggère la
10 possibilité d'une visite en Syrie.

11 Vous rappelez-vous avoir convoqué
12 l'ambassadeur syrien pour exprimer d'autres
13 protestations?

14 En fait, si vous passez à 262,
15 vous verrez un procès-verbal de cette réunion.

16 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.
17 Exactement. Oui, certainement. Oui, Maître.

18 Me CAVALLUZZO : Pour ceux et
19 celles qui ne l'ont pas, je vais en lire certains
20 passages. C'est la réunion que vous avez eue avec
21 M. Arnous aux environs du 19 décembre, voire
22 précisément le 19.

23 Si nous nous passons au troisième
24 paragraphe, on peut lire :

25 Le ministère a constaté que

1 la Syrie en est encore à
2 effectuer ses enquêtes sur ce
3 dossier. Il a expliqué
4 ensuite qu'il avait discuté
5 du dossier avec la femme de
6 M. Arar ce matin-là, ainsi
7 qu'avec plusieurs
8 parlementaires canadiens, et
9 que ce dossier suscite de
10 l'intérêt au Canada.
11 Le ministre Graham a indiqué
12 que dans la guerre
13 internationale contre le
14 terrorisme, il est nécessaire
15 de respecter les droits de la
16 personne. Il a dit ensuite
17 qu'il effectuait actuellement
18 des démarches auprès du
19 gouvernement syrien afin que
20 M. Arar soit retourné le plus
21 tôt possible ou, si la Syrie
22 soupçonne qu'il est coupable,
23 qu'ils l'inculpent afin qu'il
24 puisse se défendre contre les
25 accusations. Il a fait

1 remarquer qu'il ne doit pas
2 être tenu dans l'incertitude
3 pendant une période de temps
4 prolongée sans connaître les
5 accusations dont il fait
6 l'objet.

7 Vous continuez ensuite ainsi :

8 ... Le Canada serait prêt à
9 offrir aux autorités
10 syriennes une aide appropriée
11 pour obtenir sa libération.
12 L'ambassadeur Arnous a dit
13 qu'il s'agissait d'un dossier
14 complexe.

15 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

16 Me CAVALLUZZO : Nous pourrions
17 peut-être seulement terminer cette question; on
18 peut lire en bas que vous avez :

19 ... discuté du dossier avec
20 Mme Arar, qui vous a demandé
21 combien de temps son mari
22 pouvait être détenu. Le
23 ministre a répondu qu'il ne
24 le savait pas et...

25 L'HON. BILL GRAHAM : Je crois

1 qu'il devait s'agir d'une conversation
2 téléphonique car je ne crois pas avoir
3 personnellement rencontré Mme Arar à ce moment.

4 Me CAVALLUZZO : D'accord.

5 ... qu'il ne le savait pas et
6 qu'il n'avait aucun contrôle
7 sur la durée de ce processus.
8 Elle a également exprimé des
9 inquiétudes sur le fait que
10 son mari était dans une
11 situation incertaine et qu'il
12 ne faisait l'objet d'aucune
13 inculpation contre laquelle
14 il puisse se défendre. Elle a
15 demandé ce que faisait le
16 gouvernement. Le ministre a
17 dit que l'ambassade du Canada
18 à Damas avait des contacts
19 fréquents avec M. Arar, que
20 le ministère travaillait
21 assidûment à ce dossier et
22 qu'il appellerait le ministre
23 des Affaires étrangères pour
24 discuter de la situation.

25 Alors, j'avais deux questions en

1 rapport avec ceci, Monsieur Graham.

2 La première a trait à
3 l'affirmation que vous faites ici et selon
4 laquelle vous faisiez alors comprendre aux
5 Syriens l'intérêt que le dossier de M. Arar avait
6 suscité au Canada.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

8 Me CAVALLUZZO : J'aimerais
9 seulement connaître votre opinion, en tant que
10 diplomate d'expérience, sur les stratégies
11 pouvant être employées au Canada lorsqu'un
12 Canadien est détenu dans un pays comme la Syrie,
13 dont les antécédents en matière de respect des
14 droits de la personne sont loin d'être aussi bons
15 que ceux du Canada.

16 Y a-t-il une règle générale selon
17 laquelle nous devrions faire tout ce que nous
18 pouvons pour donner le plus de notoriété possible
19 à la situation de M. Arar, ou encore de tout
20 autre citoyen, selon le cas, afin d'exercer des
21 pressions sur les Syriens, ou sur un autre
22 gouvernement, quel qu'il soit, en vue de faire
23 libérer M. Arar?

24 Je me demande si vous avez des
25 opinions dont vous pourriez nous faire part sur

1 cette question importante?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, il
3 est clair que la question de déterminer comment
4 nous pouvons avoir le plus d'efficacité possible
5 vis-à-vis de la libération de cette personne, ou
6 encore en vue de son traitement approprié, est,
7 dans une grande mesure, une question de jugement
8 individuel qui varie selon le cas. Il y a, dans
9 les prisons de pays étrangers, beaucoup de gens
10 qui ont commis là-bas des infractions et nous
11 nous efforçons seulement de nous assurer qu'ils
12 sont adéquatement pris en charge.

13 Ainsi, tel ou tel cas individuel
14 nécessitera une démarche très différente.

15 Lorsque le public fait pression
16 sur une personne comme moi-même - et j'ai
17 rencontré M. Neve, j'ai rencontré d'autres
18 personnes. Je nourris un grand respect envers les
19 ONG qui disent : « Écoutez, nous voulons que vous
20 fassiez votre travail, nous voulons que vous
21 soyez plus actifs », et d'autres choses
22 similaires.

23 C'est à ce moment que je - et
24 vous le verrez vous-même. C'est un refrain
25 systématique, jusqu'à maintenant, lorsque je

1 région, où la conduite des gouvernements est
2 perçue comme une insulte par les Canadiens. »

3 Alors les éditoriaux dans le
4 Globe and Mail, ou dans tout autre journal, ou
5 toute autre pression exercée par les ONG ou par
6 la famille, oui, sont très utiles pour permettre
7 de présenter cet argument.

8 Y a-t-il une étape, à un certain
9 moment, où ceci devient contre-productif? C'est
10 la grande question.

11 Et, plus tard, vous verrez que
12 nous en viendrons à ma rencontre avec M. Shara'a
13 à New York; il était accompagné d'un agent du
14 renseignement et il m'a dit : « Bill, je me
15 consacre avec vous aux bonnes relations », et
16 l'agent du renseignement a dit : « Vous ne verrez
17 jamais M. Arar. Nous ne le laisserons pas partir,
18 et c'est à cause de tout le remue-ménage que vous
19 faites au Canada. Pourquoi diable le
20 laisserions-nous retourner chez lui? Il causerait
21 encore plus de difficultés pour nous. »

22 Alors comment choisir le bon
23 équilibre? C'est toujours un équilibre très, très
24 délicat et nous devons le faire régulièrement.

25 En définitive, je crois que

1 l'examen du public - c'est-à-dire que nous vivons
2 dans une société où l'examen du public et la
3 conduite publique constituent notre milieu. Je
4 dois répondre à des questions à la Chambre des
5 communes. Je dois répondre à des questions aux
6 points de presse. Nous vivons dans une démocratie
7 de cette nature-là.

8 Ces questions feront donc l'objet
9 de discussions publiques. Et, en définitive, nous
10 devons les prendre en charge. Mais nous devons
11 reconnaître que ceci peut parfois entraîner
12 d'autres conséquences.

13 Je suis d'avis qu'à long terme,
14 c'est une chose utile parce que ça nous permet de
15 dire, écoutez, nous voulons avoir des relations
16 avec votre pays, mais nos relations sont
17 actuellement perturbées par ces activités. Et ce
18 n'est pas seulement la Syrie. Il y a un grand
19 nombre de pays où le même argument est
20 applicable.

21 Me CAVALLUZZO : Nous reviendrons
22 à cette conversation que vous avez eue avec cette
23 personne de la sécurité. C'est celle qui a eu
24 lieu le 25 septembre 2003?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,

1 c'était au moment où j'étais à New York pour la
2 réunion des Nations Unies, quelle que soit
3 l'époque où ceci a eu lieu.

4 Me CAVALLUZZO : Nous y
5 reviendrons plus tard.

6 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

7 Me CAVALLUZZO : L'autre question
8 que je souhaite soulever, et peut-être
9 pourrions-nous connaître votre opinion à ce
10 sujet, et c'est lors de vos discussions avec
11 l'ambassadeur syrien, lorsque vous lui avez
12 téléphoné le 19 décembre, vous parliez des droits
13 de la personne et ainsi de suite et vous disiez
14 que vous vouliez que M. Arar soit libéré le plus
15 tôt possible. Vous avez dit également : ne le
16 laissez pas dans l'incertitude et, si vous avez
17 des accusations à porter contre lui, vous devriez
18 l'inculper le plus tôt possible afin qu'il puisse
19 être jugé.

20 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

21 Me CAVALLUZZO : Ce que je suis
22 porté à vous dire, en tant que Canadien, c'est
23 pourquoi diable recommanderiez-vous aux Syriens
24 d'inculper M. Arar et d'organiser un procès alors
25 que les antécédents publics indiquent clairement

1 que le processus judiciaire de la Syrie est
2 corrompu, qu'il n'est pas indépendant...

3 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

4 Me CAVALLUZZO : ...et ainsi de
5 suite.

6 Pourquoi en feriez-vous même
7 seulement la suggestion à la Syrie?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
9 c'est une position de repli. La première
10 position, que nous avons adoptée avec fermeté,
11 c'est que nous voulions le retour de M. Arar.
12 Nous voulions l'avoir au Canada. Ma position
13 était que s'il était coupable, au Canada, d'une
14 infraction liée au terrorisme ou à toute autre
15 chose, nous sommes parfaitement capables de le
16 poursuivre dans notre pays conformément à nos
17 lois; que ce procès aurait lieu et qu'il aurait
18 la possibilité de se défendre.

19 Mais, comme vous pouvez le voir
20 d'après la conversation que j'ai eue avec sa
21 femme, elle disait, elle aussi, pour ainsi dire,
22 ne le laissez pas dans l'incertitude. Donnez-lui
23 l'occasion de se défendre contre des
24 inculpations.

25 Alors tout le monde disait, pour

1 ainsi dire : « Écoutez, au moins, si vous n'êtes
2 pas disposés à le libérer - je n'ai aucune façon
3 de les forcer à le libérer. Je le leur demande,
4 mais je ne peux pas - je ne dispose d'aucun
5 mécanisme pour forcer la libération.

6 Nous disons : « Écoutez, à défaut
7 de ceci, vous devez au moins donner à cette
8 personne une occasion de se défendre dans un
9 procès équitable et ouvert afin qu'il puisse
10 dire : écoutez, il y a peut-être quelque chose
11 dans mon téléphone cellulaire mais qu'est-ce que
12 je sais de cette personne? J'aurais pu parler à
13 n'importe qui. »

14 Vous avez peut-être trouvé
15 quelque chose dans mon téléphone cellulaire qui a
16 un lien ou un autre avec une personne qui est
17 indésirable mais ceci ne signifie pas que je me
18 suis moi-même conduit de cette manière. Vous
19 devez permettre une occasion d'y faire face.

20 Je ne crois donc pas que c'était
21 - ce n'était certainement pas la meilleure
22 possibilité, mais ce n'était pas une suggestion
23 déraisonnable, dans ces circonstances, que de
24 dire aux autorités syriennes : « Écoutez, comme
25 d'habitude, choisissez l'inculpation ou la

1 libération. Mais nous préférerions - nous voulons
2 que vous le libériez ».

3 Me CAVALLUZZO : Et croyez-vous
4 que s'ils avaient intenté un procès contre lui,
5 il y aurait eu certains mécanismes de frein et de
6 contrepoids qui auraient pu être appuyés par les
7 autorités canadiennes afin que le procès soit
8 plus équitable que d'habitude?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ce
10 n'est pas - c'est une question très compliquée.
11 Dans ce cas-ci, c'était compliqué en raison du
12 fait que, à un certain moment, j'ai oublié à quel
13 moment précisément, il a été suggéré que le
14 procès ait lieu devant un tribunal militaire et,
15 à ce moment, j'ai dit : « Écoutez, ce n'est pas
16 satisfaisant. Tout procès doit être une chose qui
17 a lieu dans un tribunal ouvert où il est possible
18 de comprendre et d'observer. »

19 Et ils y ont renoncé et ils ont
20 dit qu'il y aurait un procès devant un tribunal
21 civil s'il y avait un procès en Syrie.

22 Me CAVALLUZZO : D'accord.

23 L'HON. BILL GRAHAM : C'était donc
24 certainement mieux que l'idée d'un tribunal
25 militaire.

1 Mais nous avons eu d'autres cas
2 dans d'autres pays où notre présence au tribunal
3 pour observer, et tout le reste, ne nous a pas
4 nécessairement donné le degré de réconfort que
5 nous souhaitions avoir.

6 Prenez l'exemple de l'Iran et
7 d'autres pays où nous avons tenté de le faire et
8 où nous avons eu un certain succès - généralement
9 assez limité, et ce, tout particulièrement dans
10 des pays où le système judiciaire est entièrement
11 différent du nôtre.

12 Ce n'était donc pas la
13 possibilité que nous préférions, mais c'était
14 une possibilité : s'ils ne le libéraient pas,
15 cette possibilité serait préférable à une
16 détention en suspens dans une cellule de prison
17 pendant les 20 prochaines années, sans jamais
18 savoir ce dont il était inculpé ni avoir
19 l'occasion de se défendre.

20 Me CAVALLUZZO : D'accord.
21 Permettez-moi seulement de passer à la
22 conversation téléphonique que vous avez eue en
23 janvier avec le ministre syrien des Affaires
24 étrangères.

25 Si vous passez d'abord à

1 l'onglet 271, nous voyons un courriel à M. Pardy
2 de Mme Mazigh, Ph.D., en date du 3 janvier.

3 Allez environ dix lignes plus
4 haut, il est question de la conversation
5 téléphonique. On peut y lire :

6 Le 20 décembre, j'ai obtenu
7 une conversation téléphonique
8 entre M. Bill Graham et Mme
9 Marlene Catteralle, ma
10 députée...

11 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

12 Me CAVALLUZZO : ... M. Graham
13 m'a assuré que des personnes
14 occupant des postes très
15 importants dans le
16 gouvernement se consacrent
17 actuellement à la
18 clarification de cette
19 situation. Il m'a promis
20 d'appeler le ministre syrien
21 des Affaires étrangères et de
22 lui faire connaître ses
23 préoccupations.

24 Et ainsi de suite.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

1 Me CAVALLUZZO : Vous êtes
2 maintenant en contact direct avec Mme Mazigh,
3 bien qu'il s'agisse d'un contact téléphonique?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Exact. Et je
5 crois que d'autres personnes, à mon bureau,
6 étaient, elles aussi, en contact. Je crois que
7 Robert Fry pourrait témoigner d'autres contacts
8 avec elle.

9 Me CAVALLUZZO : D'accord. Et si
10 vous passez à l'onglet 288, nous verrons la note
11 documentaire sur cette conversation téléphonique
12 importante avec le ministre syrien des Affaires
13 étrangères.

14 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

15 Me CAVALLUZZO : Et, en
16 particulier, ce que je souhaite, c'est que nous
17 nous concentrions sur la page 2, au dernier point
18 vignette sur le dossier de Maher Arar, ainsi que
19 sur ce qui y est affirmé - et je cite.

20 On peut y lire :

21 Je constate dans des rapports
22 récents que les autorités
23 syriennes ont peut-être
24 l'impression que le Canada ne
25 souhaite pas le retour de

1 M. Arar au Canada. Je désire
2 indiquer très clairement que
3 le gouvernement du Canada
4 souhaite que M. Arar soit
5 renvoyé au Canada.

6 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

7 Me CAVALLUZZO : Avez-vous des
8 renseignements sur cette impression selon
9 laquelle les Syriens sont d'avis que le Canada ne
10 veut pas que M. Arar soit retourné au Canada?

11 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, il
12 est claire que ceci serait fondé sur des
13 renseignements que mes responsables m'avaient
14 fournis afin que je puisse parler de cette
15 question avec le ministre syrien des Affaires
16 étrangères. Il est donc clair qu'il s'agissait
17 d'une préoccupation importante pour nous.

18 Je crois que j'en ai parlé avec
19 Mme Mazigh, en fait, lors d'une réunion que nous
20 avons eue ultérieurement, sur le fait qu'il y
21 avait clairement un sentiment selon lequel,
22 malgré le fait que le ministère des Affaires
23 étrangères disait qu'il voulait que M. Arar soit
24 libéré, il y avait d'autres personnes qui
25 disaient que ce n'était pas vraiment la position

1 du gouvernement du Canada; que le ministre des
2 Affaires étrangères aurait toujours de belles
3 paroles mais que la vérité se trouvait ailleurs.

4 Il y avait clairement une rumeur
5 qui circulait.

6 Je n'ai aucune idée de son
7 origine ou de la façon dont elle est apparue mais
8 il est clair qu'il y avait une rumeur. Il y avait
9 des suggestions de ce genre-là et nous étions
10 d'avis que nous devions y mettre fin avec
11 beaucoup d'énergie et dire : « Ce n'est pas vrai.
12 Le gouvernement du Canada souhaite invariablement
13 obtenir son retour. »

14 Et c'est pourquoi, dans toutes
15 les conversations avec M. Chrétien et avec
16 d'autres ultérieurement, nous avons adopté
17 énergiquement la position selon laquelle nous
18 voulons obtenir son retour. Et il n'y avait aucun
19 autre objectif.

20 Toutefois, les choses sont
21 devenues plus troubles lorsque Sarkis est
22 revenu : il a dit que c'était peut-être les
23 Américains qui tenaient de tels propos. Et il y a
24 toute une série de théories dont les gens m'ont
25 parlé au cours des événements.

1 Mais c'est une chose - ma
2 position était toujours la même. Nous voulions
3 qu'il revienne. Il n'y a aucune intention cachée
4 du gouvernement du Canada qui soit incompatible
5 avec ce message-là.

6 Me CAVALLUZZO : D'accord. J'ai
7 quelques questions.

8 L'une d'entre elles est la
9 suivante : avez-vous eu cette impression de
10 l'ambassadeur Arnous, lorsque vous l'avez
11 rencontré le 19 décembre, que le Canada ne
12 s'exprimait pas nécessairement d'une seule voix?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je ne
14 crois pas que j'ai eu cette impression en le
15 rencontrant, Maître, non. Je l'aurais eue de nos
16 propres hauts fonctionnaires.

17 Me CAVALLUZZO : Vos propres hauts
18 fonctionnaires?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

20 Me CAVALLUZZO : Et j'imagine que
21 vos propres hauts fonctionnaires l'ont eue des
22 autorités syriennes?

23 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
24 possible, oui. Je peux seulement présumer que
25 c'était le cas et c'était peut-être M. Arnous,

1 parmi eux, et d'autres personnes, voire peut-être
2 également des conversations à Damas.

3 Me CAVALLUZZO : Et vous avez
4 dit : c'est une situation très grave. En d'autres
5 mots, vous êtes chargé d'obtenir la libération de
6 M. Arar le plus tôt possible et la partie avec
7 laquelle vous négociez, à savoir les Syriens,
8 sont d'avis qu'un quelconque responsable dit :
9 « Nous ne voulons pas qu'il revienne », c'est une
10 situation très grave.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ça
12 rend les choses impossibles, vraiment, parce que
13 - oui, exactement.

14 Me CAVALLUZZO : Et avez-vous
15 parlé de vos inquiétudes au ministre syrien des
16 Affaires étrangères, Shara'a, et lui avez-vous
17 dit qu'en aucun...

18 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

19 Me CAVALLUZZO : ... en termes
20 clairs que c'était là la position du Canada?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Absolument.

22 Me CAVALLUZZO : C'est la position
23 du Canada. Nous voulons que M. Arar revienne chez
24 lui.

25 L'HON. BILL GRAHAM : J'ai utilisé

1 systématiquement ces arguments lorsque je lui ai
2 parlé, à lui et à tout autre responsable syrien,
3 jusqu'au moment où nous nous sommes enfin
4 rencontrés en personne à New York.

5 Me CAVALLUZZO : Exact.

6 Si vous passez à la troisième
7 page de cette note documentaire, dans le dernier
8 paragraphe, on peut lire :

9 L'ambassadeur signale...

10 Ceci doit être M. Pillarella,
11 l'ambassadeur du Canada en Syrie.

12 ... signale que les Syriens
13 croient qu'Arar a été
14 impliqué dans le groupe des
15 Frères musulmans et qu'il
16 fait partie d'une cellule
17 terroriste. L'ambassadeur
18 s'attend à ce que M. Arar
19 soit destiné à demeurer
20 longtemps en Syrie et qu'un
21 procès sera intenté contre
22 lui.

23 On peut lire ensuite :

24 Le sous-ministre des Affaires
25 étrangères de la Syrie a

1 informé l'ambassadeur
2 Pillarella que, selon leurs
3 renseignements, Arar ne
4 souhaite pas revenir au
5 Canada (ceci contredit les
6 renseignements contenus dans
7 les lettres d'Arar...

8 Et ainsi de suite.

9 Avez-vous déjà entendu dire ceci,
10 que M. Arar ne souhaitait pas revenir au Canada?

11 L'HON. BILL GRAHAM : C'est la
12 première fois depuis longtemps que l'on me parle
13 de cette idée. Nous aurions certainement - nous
14 en aurions certainement parlé, j'imagine, au
15 Bureau, mais personne ne donnait foi à cette
16 idée.

17 Me CAVALLUZZO : D'accord.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne crois
19 pas qu'il y ait quelqu'un qui l'ait prise au
20 sérieux - pas de notre côté, du moins. Peut-être
21 du côté syrien.

22 Me CAVALLUZZO : D'accord.

23 Alors, si nous pouvons passer
24 à 293, à l'onglet 293, qui est un courriel en
25 date du 17 janvier. Et ceci résume la

1 conversation téléphonique que vous avez eue avec
2 M. Shara'a et traite, dans le deuxième
3 paragraphe, là, sous la rédaction :

4 M. Graham a parlé du dossier
5 de Maher Arar, en faisant
6 remarquer que ceci avait
7 suscité l'attention des
8 médias et des parlementaires
9 au Canada et que la façon
10 dont il avait été déporté des
11 États-Unis avait choqué de
12 nombreux Canadiens.

13 Et, de ce fait, vous parlez de la
14 situation politique au Canada.

15 Et ceci continue dans le
16 paragraphe suivant :

17 M. Graham a fait remarquer
18 que les Syriens procédaient à
19 une enquête et qu'il ne
20 faisait pas de remarques sur
21 la situation juridique
22 d'Arar. Il était d'avis que
23 si des inculpations étaient
24 prononcées, Arar pourrait se
25 défendre. M. Shara'a a assuré

1 le ministre Graham que si
2 leur enquête indiquait un
3 lien entre Arar et al-Quaïda,
4 il aurait un procès
5 équitable.

6 Et on peut lire ensuite :

7 M. Graham a fait remarquer
8 qu'il y avait eu des
9 insinuations selon lesquelles
10 le Canada ne souhaitait pas
11 le retour d'Arar. Il a
12 souligné qu'il souhaite faire
13 comprendre clairement que le
14 gouvernement canadien préfère
15 qu'Arar revienne au Canada.

16 Et on peut lire ensuite,

17 finalement :

18 M. Shara'a a terminé sa
19 partie de la conversation en
20 indiquant qu'ils
21 demeurerai^ent en contact avec
22 l'ambassadeur canadien et en
23 disant que *ceci est une*
24 *préoccupation tout autant*
25 *pour nous que pour vous, nous*

1 *respectons sa citoyenneté*
2 *canadienne. C'est une*
3 *personne qui a une double*
4 *nationalité et vous respectez*
5 *le fait qu'il soit un Syrien.*

6 L'HON. BILL GRAHAM : Je crois que
7 c'est - je crois - je ne peux pas dire - c'est
8 clairement l'interprétation d'un preneur de notes
9 sur ce qui a été dit. Je ne crois pas que je
10 l'aurais dit de cette façon.

11 Je crois que j'ai dit : « Il a
12 une double nationalité. En ce qui nous concerne,
13 c'est un Canadien. En ce qui vous concerne, c'est
14 un Syrien. » Mais, vous savez, je ne dirais pas :
15 « Vous respectez le fait qu'il soit un Syrien. »

16 J'aurais dit, pour ainsi dire :
17 « Je comprends la position : nous adoptons la
18 position selon laquelle c'est un Canadien; vous
19 adoptez la position selon laquelle c'est un
20 Syrien. Mais nous voulons qu'il revienne. »

21 Me CAVALLUZZO : D'accord. Si nous
22 pouvons passer à l'onglet 456. C'est en désordre.
23 C'est dans le volume 5.

24 L'HON. BILL GRAHAM : 456?

25 Me CAVALLUZZO : Exact.

1 Et je crois qu'il s'agit d'un
2 point de presse après la période de questions du
3 29 janvier.

4 Et, à la page 3 de 4, on vous
5 pose une question sur M. Arar et, encore une
6 fois, vous citez votre conversation avec M.
7 Shara'a. Vous dites :

8 Eh bien, j'ai parlé
9 personnellement avec le
10 ministre des Affaires
11 étrangères de Syrie
12 immédiatement avant Noël à
13 propos de ce dossier...

14 Alors, il est évident que ceci
15 devrait être immédiatement après Noël, j'imagine.

16 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

17 Me CAVALLUZZO :

18 ...et j'ai fait clairement
19 comprendre notre avis. Nous
20 préférons que M. Arar
21 revienne au Canada. Mon
22 argument, c'est que M. Arar,
23 bien qu'il soit en théorie un
24 citoyen syrien, a quitté la
25 Syrie à l'âge de 13 ans et

1 qu'il avait sur lui un
2 passeport canadien. Mais la
3 position du gouvernement
4 syrien est qu'il s'agit d'un
5 citoyen syrien, qu'il relève
6 dûment de leur sphère de
7 compétence, qu'ils sont
8 d'avis et effectuent
9 actuellement une enquête qui,
10 à leur avis, donnera lieu à
11 son inculpation et le
12 ministre syrien des Affaires
13 étrangères m'a assuré qu'ils
14 procéderont soit à son
15 inculpation, dans lequel cas
16 M. Arar pourra se défendre
17 contre ces accusations, soit
18 à sa restitution au Canada.

19 Et vous dites ensuite :

20 Bien sûr, je ne peux pas
21 obtenir d'eux un engagement
22 sur la durée de l'enquête.

23 Et ainsi de suite.

24 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

25 Me CAVALLUZZO : Ensuite, en

1 février, si nous pouvons revenir au volume 3?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi.

3 Quel numéro?

4 Me CAVALLUZZO : Le volume 3 à
5 nouveau, onglet 307.

6 L'HON. BILL GRAHAM : 307?

7 Me CAVALLUZZO : Oui. Et du point
8 de vue de la situation publique, si nous passons
9 à la deuxième page des questions et réponses,
10 nous verrons - nous verrons qu'à ce moment, il y
11 a une suggestion de question qui pourrait vous
12 être posée, et cette question est :

13 Y a-t-il de la confusion
14 entre les organismes du
15 gouvernement du Canada
16 vis-à-vis des renseignements
17 sur les activités de M. Arar?

18 Et la suggestion de réponse à
19 cette question est la suivante :

20 Il y a une coopération
21 étroite et une coordination
22 au sein de tous les
23 organismes canadiens pour de
24 telles questions.

25 Vous conviendrez avec moi qu'il

1 est certain, au sein du public du moins, qu'il
2 semble y avoir de la confusion ou, du moins, un
3 manque d'unisson ou de consensus parmi les
4 organismes canadiens vis-à-vis de la situation de
5 M. Arar?

6 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

7 Me CAVALLUZZO : Et vous
8 conviendrez avec moi que votre position était
9 certainement que, rétrospectivement et avec le
10 recul, il aurait dû y avoir davantage de
11 coopération et de coordination entre les
12 organismes canadiens. Est-ce exact?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je
14 crois que davantage de coordination, et ce,
15 particulièrement dans ces affaires-ci, serait
16 toujours utile; c'est l'une des leçons que nous
17 tirons de tout ce que nous faisons.

18 Ceci ne fait aucun doute,
19 l'objectif en tant que tel, lorsque nous tentons
20 de faire face à ces problèmes très difficiles -
21 par exemple pour les menaces asymétriques du type
22 dont il est questions, c'est la coordination.

23 Et la connaissance et les
24 renseignements sont l'avantage le plus important
25 dont nous disposons pour y faire face. C'est une

1 chose que nous faisons souvent valoir.

2 J'imagine qu'il y a une
3 différence entre le degré que vous atteignez en
4 termes de coordination et le degré de publicité
5 que vous accordez à l'un ou l'autre de ces
6 renseignements. C'est une discussion différente,
7 une discussion qui serait différente dans
8 d'autres circonstances, de même que celle de la
9 source de cette coordination.

10 C'est-à-dire que j'espère que nos
11 autorités ont une coordination mutuelle très
12 rapprochée à cet égard. Je comprends, en ma
13 qualité de ministre de la Défense, aujourd'hui,
14 que, oui, elles sont coordonnées et que nous
15 avons de très bonnes relations de travail entre
16 nos organismes afin de garantir la sécurité des
17 Canadiens.

18 Ce n'est donc pas - ce n'est pas
19 pour - c'est une proposition tout à fait
20 acceptable.

21 Me CAVALLUZZO : Permettez-moi
22 d'examiner une recommandation qui a été faite au
23 ministère par M. Gar Pardy sur les types de
24 coordination et de consultation qui, en fait,
25 devraient être nécessaires dans ce type de

1 situation. Si nous pouvons passer à l'onglet 325
2 dans le volume suivant.

3 L'HON. BILL GRAHAM : Le 325?

4 Me CAVALLUZZO : Oui, dans le
5 volume suivant.

6 L'HON. BILL GRAHAM : Ça commence
7 à s'entasser, Maître.

8 Me CAVALLUZZO : Ça ne fait rien.
9 Vous n'aurez pas à faire vos exercices d'haltères
10 demain.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
12 325?

13 Me CAVALLUZZO : C'est exact.

14 C'est un mémoire à des fins
15 d'intervention, qui vous est destiné;
16 permettez-moi maintenant de vous préciser le
17 contexte en le lisant.

18 L'objet est le suivant : dossiers
19 consulaires ayant trait au terrorisme : nécessité
20 d'une consultation et d'une coordination
21 meilleures et plus homogènes dans l'ensemble du
22 gouvernement.

23 La recommandation est la
24 suivante :

25 Vous acceptez que le député

1 soit autorisé à consulter ses
2 collègues, au besoin, et à
3 s'assurer de la cohérence
4 interministérielle dans la
5 prise en charge de tels
6 dossiers; et
7 Que l'échange de
8 renseignements, pour de tels
9 dossiers, soit effectué en
10 pleine conformité aux lois et
11 aux règlements pertinents.

12 Vous verrez - et nous avons
13 entendu des preuves indiquant qu'il s'agit d'une
14 note de service qui a connu environ huit ou neuf
15 ébauches et qui est devenue, en définitive, ce
16 mémoire à des fins d'intervention.

17 Et si vous passez à la page 3...

18 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi.
19 Vous dites que c'est là le mémoire à des fins
20 d'intervention?

21 Me CAVALLUZZO : Oui, c'est le
22 mémoire à des fins d'intervention, oui.

23 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ce
24 n'est pas un document qui m'a été remis.

25 Me CAVALLUZZO : C'est ce que nous

1 allons vous demander. Laissez-moi vous indiquer
2 d'abord le contexte, d'accord?

3 Quel en est le sujet - si vous
4 passez à la page 3 de 5, vous verrez que
5 l'auteur, qui est M. Pardy selon la preuve que
6 nous avons entendue, en vient vraiment à la
7 question en haut de la page, où il écrit :

8 Tel qu'indiqué ci-dessus,
9 l'un des éléments importants
10 des dossiers liés au
11 terrorisme est la
12 participation des organismes
13 de la sécurité et de la
14 police du Canada. Cette
15 participation est en partie
16 liée à des enquêtes sur des
17 infractions possibles aux
18 lois canadiennes, tandis que,
19 dans d'autres cas, elle est
20 liée à une assistance
21 accordée à des gouvernements
22 étrangers. Dans la plupart
23 des cas, la participation
24 d'organismes canadiens de
25 sécurité et de police devient

1 connue du public dans des
2 délais qui correspondent à
3 ceux où les autorités
4 consulaires canadiennes
5 prennent connaissance du
6 dossier. Dans ces
7 circonstances, un plus haut
8 degré de cohérence
9 interministérielle est
10 nécessaire afin de garantir,
11 dès le début, que les
12 versions officielles ou
13 l'articulation des
14 différentes autorités
15 impliquées seront les mêmes
16 vis-à-vis des sphères de
17 compétence et des
18 responsabilités respectives.

19 Il traite ensuite, dans le
20 paragraphe suivant, de consultations
21 occasionnelles avec la GRC et le SCRS.

22 Toutefois, dans la plupart
23 des cas, ces consultations
24 ont eu lieu en raison de
25 différences publiques

1 apparentes dans les remarques
2 communiquées aux médias, ou
3 encore à une confusion
4 apparente, dans l'esprit du
5 public, sur la question de
6 savoir si le gouvernement a
7 une démarche cohérente
8 vis-à-vis de ces dossiers.

9 Il conclut ensuite ainsi :

10 La responsabilité principale
11 de ce ministère, dans de tels
12 dossiers, est consulaire. En
13 soi, il est nécessaire de
14 veiller avec un soin
15 particulier à ne pas donner
16 l'impression que cette
17 responsabilité ne prend pas
18 une importance secondaire
19 vis-à-vis du respect des
20 responsabilités d'autres
21 organismes du gouvernement.
22 La question d'une
23 consultation et d'une
24 cohérence plus poussées ne
25 doit pas diminuer la

1 responsabilité d'un autre
2 organisme ou ministère. Au
3 contraire, cet effort vise à
4 créer un milieu où chacun
5 peut atteindre ses propres
6 responsabilités d'une façon
7 plus adéquate et efficace.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

9 Me CAVALLUZZO : Certes, nous
10 avons entendu la preuve de M. Pardy sur cette
11 note; je vous demande maintenant si cette note
12 est déjà parvenue jusqu'à vous, en votre qualité
13 de ministre des Affaires étrangères?

14 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
15 non. Elle n'a pas la forme d'une note de service.
16 Toute note de service qui parviendrait jusqu'à
17 moi devrait être signée par le sous-ministre, en
18 plus de porter la signature de M. Pardy.

19 Il est donc clair que c'est une
20 ébauche survenue à une certaine étape du
21 processus et qui aurait pu se manifester à mon
22 bureau sous une autre forme, qu'il s'agisse d'une
23 note qui m'a été remise directement ou d'une note
24 prise en charge par quelqu'un d'autre et dont
25 j'ai été informé.

1 Mais il s'agit clairement d'une
2 note où M. Pardy articule ses idées et son exposé
3 sur ces questions; et M. Pardy, comme nous
4 l'avons déjà dit, possède une grande expérience
5 dans ces questions et je crois qu'il a témoigné
6 sur ces questions.

7 Me CAVALLUZZO : Dans son
8 témoignage, il a dit qu'il avait terminé cette
9 note et qu'il avait l'impression qu'elle avait
10 remonté la hiérarchie et que, pour une raison ou
11 pour une autre, le ministre avait décidé de ne
12 pas la retenir, de ne pas accepter les
13 recommandations.

14 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, il
15 faudrait que je voie la note que j'ai, que je
16 voie les recommandations que j'ai obtenues, avant
17 de pouvoir témoigner des mesures que j'ai refusé
18 de prendre. Alors...

19 Me CAVALLUZZO : Mais vous
20 rappelez-vous avoir vu quelque chose comme ceci
21 au cours de cette période où M. Pardy indique
22 clairement : « Nous avons un problème. Nous avons
23 un problème de coordination entre les agences »?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Ceci ne
25 fait aucun doute, M. Pardy était frustré par le

1 manque de coordination.

2 Il ne se serait pas adressé à moi
3 personnellement; il aurait parlé à des
4 responsables de mon étage.

5 Comme je l'ai dit, j'ai rencontré
6 M. Pardy à quelques occasions. L'une d'entre
7 elles, si je ne m'abuse, avait trait au dossier
8 Sampson; il est possible que ce dossier ait été
9 une autre de ces occasions.

10 Il avait beaucoup d'expérience
11 dans la prise en charge de ce genre de problèmes,
12 il voulait une coordination plus poussée.

13 Cette note ne comporte donc rien
14 que j'aurais, si je l'avais vue ou si j'en avais
15 discuté à cette époque - que j'aurais
16 personnellement, pour ainsi dire, refusé.

17 C'est-à-dire qu'il est clair que
18 c'est une question qui doit passer par les
19 différents niveaux et atteindre le sous-ministre
20 et que celui-ci doit envisager sa relation avec
21 d'autres ministères avant que toute
22 recommandation puisse m'être présentée.

23 Nous ne pouvons donc pas tenir
24 pour acquis que cette note, dans la forme où elle
25 se présente, m'a été présentée; nous pouvons par

1 contre présumer qu'il y a eu une discussion sur
2 deux choses qui touchaient le ministère à cette
3 époque : quel niveau de coordination est
4 approprié afin que nous puissions tous faire
5 notre travail correctement, comme l'a dit M.
6 Pardy, et, deuxièmement, comment pouvons-nous
7 prendre en charge ces dossiers consulaires de
8 telle sorte que le ministère soit plus efficace
9 pour les Canadiens qui sont touchés, car nous
10 nous retrouvions alors aux prises avec une série
11 de dossiers consulaires qui soulevaient des
12 questions similaires et nous voulions améliorer
13 nos performances dans nos efforts pour y arriver.

14 Ainsi, ces deux questions étaient
15 certainement des questions dont nous avons
16 discuté, du point de vue de l'établissement des
17 politiques. J'en aurais parlé avec les membres de
18 mon personnel, j'en aurais probablement parlé
19 avec le sous-ministre; néanmoins, je ne peux pas
20 me prononcer sur des recommandations spécifiques
21 vis-à-vis de cette note.

22 Me CAVALLUZZO : Mais vous seriez
23 d'accord avec les arguments qui sont présentés
24 par M. Pardy, certainement, sur le fait, dans ce
25 genre de dossier, avec des allégations de

1 terrorisme, où vous avez un organisme de police,
2 un organisme de renseignement de sécurité, sur le
3 fait qu'un degré élevé de coordination est
4 nécessaire...

5 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

6 Me CAVALLUZZO : ...afin de servir
7 les intérêts des Canadiens?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Exact. Je
9 crois que c'est un - oui, j'aurais été d'accord.
10 Oui, Maître.

11 Me CAVALLUZZO : Et c'est tout
12 particulièrement le cas lorsque vous vous trouvez
13 un mois seulement après - un mois après - qu'il
14 vous ait été signalé que les Syriens reçoivent
15 d'autres instances du gouvernement un message
16 selon lequel le Canada ne souhaite pas le retour
17 de cet homme. C'est une question grave, vous avez
18 affirmé...

19 L'HON. BILL GRAHAM : Mm-hmm.

20 Me CAVALLUZZO : ...et on pourrait
21 croire que - et si nous continuons, ceci sera
22 même souligné davantage. Pourrions-nous passer à
23 la pièce P-89?

24 Pourriez-vous remettre ceci au
25 ministre, s'il vous plaît.

1 --- Pause

2 Me CAVALLUZZO : Donnez-moi une
3 seconde. C'est P-99.

4 L'HON. BILL GRAHAM : P-89? 99?

5 Me CAVALLUZZO : Excusez-moi.

6 C'est P-99.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Je me
8 demandais bien comment nous nous étions rendus à
9 cette affaire du raid israélien. Nous nous
10 éloignons beaucoup du sujet, en quelque sorte.
11 Mais, quoi qu'il en soit - il y a beaucoup de
12 choses qui se passent dans le monde, comme on le
13 sait.

14 Me CAVALLUZZO : D'accord. P-99,
15 comme vous le verrez, porte la date du 24 mars
16 2003 et porte sur une conversation téléphonique
17 avec Marlene Catterall. Il s'agit de notes prises
18 par l'un de vos responsables; on peut y lire :

19 Marlene Catterall et Sarkis
20 Assadourian ont rencontré
21 l'ambassadeur syrien mercredi
22 dernier, le 21 mars. Ils ont
23 parlé du dossier de Maher
24 Arar et ont présenté une
25 demande personnelle et

1 humanitaire pour obtenir la
2 libération d'Arar et ont
3 demandé ce dont les Syriens
4 avaient besoin pour que ceci
5 puisse se produire. Ils ont
6 appris que, initialement,
7 dans ce dossier, des
8 responsables du SCRS ont dit
9 aux Syriens qu'ils n'avaient
10 aucun intérêt pour Arar. Les
11 Syriens ont compris par là
12 que le SCRS ne souhaitent pas
13 le retour d'Arar. Il est
14 possible qu'ils aient voulu
15 dire qu'il n'y avait pas de
16 raisons de sécurité
17 justifiant une enquête sur
18 Arar au Canada. En raison de
19 ce malentendu, les Syriens
20 ont cru que le SCRS ne
21 souhaitait pas le retour
22 d'Arar au Canada et ont donc
23 décidé de le garder en
24 détention - ou de le garder
25 en Syrie. (Tel que lu)

1 Alors, ceci, à ce qu'il me
2 semble, doit avoir été une surprise terrible pour
3 vous parce que vous aviez eu votre conversation
4 avec le ministre des Affaires étrangères le
5 16 janvier, au cours de laquelle vous lui aviez
6 dit clairement que le Canada parle d'une seule
7 voix : « Nous souhaitons son retour. »

8 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

9 Me CAVALLUZZO : Ensuite, deux
10 mois plus tard, plus de deux mois plus tard, vos
11 deux parlementaires rencontrent l'ambassadeur
12 syrien, qui affirme encore qu'il y a une sorte de
13 message hétérogène qui - du moins, ils ne
14 comprennent pas bien, ou encore il y a un
15 malentendu, et ils croient que le SCRS ne
16 souhaite pas le retour de M. Arar.

17 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

18 Me CAVALLUZZO : Ceci vous
19 préoccupe-t-il? Si vous en étiez informé -
20 avez-vous été informé de cette conversation
21 téléphonique?

22 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, si
23 j'en ai été informé - j'ai certainement rencontré
24 Marlene et Sarkis lors de leur retour en Syrie -
25 de Syrie et ils m'ont fait part de leurs

1 préoccupations; ceci est indiqué correctement
2 dans cette note, que je l'ai vue ou...

3 Me CAVALLUZZO : Voulez-vous dire
4 qu'ils ont dit cela lors qu'ils sont revenus le
5 23 ou le 24 avril? Parce que c'est une - il est
6 question d'une réunion qu'ils ont eue avant
7 d'aller en Syrie.

8 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
9 possible. Excusez-moi, je confondais donc deux
10 choses différentes. C'est-à-dire que - voilà le
11 problème de ces notes de service. C'est-à-dire
12 que - c'est une formule abrégée de personnes - de
13 conversations entre d'autres personnes que moi et
14 je n'étais pas là; je ne sais pas qui a dit quoi
15 à qui.

16 On peut lire ici - peut-être que
17 les Syriens ont mal compris « Arar ne suscite
18 aucun intérêt pour nous » comme voulant peut-être
19 dire « Nous n'avons pas d'intérêt » - le SCRS a
20 dit q'il ne suscite aucun intérêt pour nous.

21 Ceci aurait donc été une
22 indication claire qu'il n'y a pas de problème.
23 Mais vous devez obtenir le témoignage des gens du
24 SCRS à ce sujet. Je ne peux pas formuler des
25 spéculations sur ce que, pour ainsi dire...

1 Me CAVALLUZZO : Mais ma question,
2 c'est si vous aviez été averti le 24 mars,
3 approximativement, du fait que les Syriens
4 avaient communiqué ce message à Marlene Catterall
5 et Sarkis Assadourian?

6 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne sais
7 pas spécifiquement. Mais je suis porté à convenir
8 avec vous, Maître, que j'étais au courant du fait
9 qu'il y avait encore de la confusion sur cette
10 question.

11 En fait, le problème s'est
12 manifesté lorsque nous avons eu une réunion avec
13 Mme Mazigh dans mon bureau, avec d'autres
14 personnes. C'était clairement une question qui
15 demeurait sans réponse.

16 Quelle en était la source, qui a
17 dit quoi, à qui, et comment ceci s'est-il
18 produit? Je ne pourrais aucunement vous aider à
19 le déterminer.

20 Me CAVALLUZZO : Voyons voir
21 quelle est la suite de la note. On peut lire :
22 Ce que nous devons faire,
23 c'est envoyer aux Syriens un
24 message clair par écrit du
25 SCRS où il est indiqué sans

1 ambiguïté que nous n'avons
2 aucun renseignement qui nous
3 ait poussé à croire qu'Arar
4 constitue une menace grave
5 pour le Canada. De plus, les
6 Syriens doivent recevoir du
7 personnel de la sécurité et
8 du MAECI une indication
9 écrite du fait que si nous
10 avons bel et bien des
11 renseignements indiquant une
12 implication, quelle qu'elle
13 soit, dans des activités
14 terroristes, nous
15 l'inculperons au Canada et
16 prendrons son dossier en
17 charge par le biais des voies
18 habituelles d'application de
19 la loi. (Tel que lu)

20 Alors, ma question est s'il y
21 avait, à cette époque, une orientation, une
22 suggestion, une incitation, des recommandations
23 au SCRS, présentées par le biais, j'imagine, du
24 solliciteur général, vis-à-vis duquel ils étaient
25 responsables, visant à envoyer un message, un

1 message clair et sans équivoque, aux Syriens,
2 pour leur dire : « Vous nous avez mal compris.
3 Nous voulons le retour de M. Arar au Canada »?
4 ... Pause

5 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
6 c'est certainement - ceci semble conforme à la
7 position que nous avons adoptée
8 systématiquement, pour ainsi dire, jusqu'à ce
9 moment. Mais je ne peux pas me rappeler
10 spécifiquement avoir dit au solliciteur général,
11 personnellement, ou lui avoir donné la directive
12 de dire au SCRS de faire ceci, et ce, tout
13 particulièrement l'idée que le SCRS écrive une
14 lettre.

15 Vous vous rappellerez toutefois
16 qu'il y a une discussion ultérieure sur ce qui
17 pourrait faire partie d'une lettre et nous avons
18 obtenu d'eux des réactions différentes sur ce
19 qu'il fallait faire...

20 Me CAVALLUZZO : Nous y viendrons.
21 C'est quelques mois plus tard...

22 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne suis
23 pas certain qu'une lettre du SCRS aurait pu être
24 très utile si elle avait été dans les lignes qui
25 avaient été proposées.

1 Me CAVALLUZZO : D'accord. Nous y
2 reviendrons. C'est en mai et en juin.

3 Cependant, ce que j'aimerais
4 seulement savoir, à ce moment particulier, ce
5 dont vous témoignez, c'est si vous ignoriez qu'on
6 avait incité ou encouragé le SCRS à envoyer une
7 lettre aux Syriens pour leur dire : « Ne vous
8 trompez pas. Nous voulons le retour d'Arar »?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Honnêtement,
10 je n'ai pas de réponse à cette question. Je
11 serais porté à penser que ceci serait une
12 pratique inhabituelle pour le SCRS de - c'est-à-
13 dire que j'imagine, évidemment, que le SCRS doit
14 communiquer avec ses homologues étrangers, ces
15 contacts doivent donc avoir lieu. Mais, en termes
16 de communication officielle du gouvernement du
17 Canada, une communication de gouvernement à
18 gouvernement, ceci aurait lieu entre les
19 ministres des Affaires étrangères respectifs,
20 plutôt que d'un autre organisme du gouvernement
21 fédéral.

22 Me CAVALLUZZO : Nous verrons plus
23 tard dans les preuves, dans le cadre de
24 discussions que vous avez eues, que vous ne
25 seriez pas porté à réfuter l'efficacité d'une

1 communication du SCRS destinée à la Syrie, étant
2 donné que M. Arar est détenu là-bas par un corps
3 de sécurité, dans la mesure où il s'agit de
4 responsables de la sécurité et qu'ils
5 préféreraient parler à des responsables de la
6 sécurité?

7 L'HON. BILL GRAHAM : Exact, et
8 faire valoir, comme je l'ai dit ici, que s'il y a
9 une infraction qui a été commise, ceci sera pris
10 en charge conformément aux lois canadiennes. Nous
11 avons la capacité nécessaire pour y faire face.

12 Me CAVALLUZZO : D'accord.

13 Monsieur le Commissaire, il est
14 une heure.

15 LE COMMISSAIRE : D'accord.

16 Propose-t-on 14 h 15?

17 Me CAVALLUZZO : Oui, 14 h 15
18 serait bien.

19 Alors, en ce qui concerne les
20 avocats, je continuerai probablement jusqu'à la
21 pause de l'après-midi. Je me demandais donc si
22 nous pouvions rester un tout petit peu plus tard
23 ce soir, selon l'horaire du ministre, et
24 commencer demain matin à neuf heures afin de
25 tenir compte du nombre de témoins que nous avons

1 cette semaine?

2 LE COMMISSAIRE : D'accord.

3 Quelles sont les prévisions? Terminerons-nous
4 avec le ministre Graham aujourd'hui ou pensez-
5 vous...

6 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
7 certainement - eh bien, je suis seulement le
8 témoin, mais c'est ma prévision, si je peux me
9 permettre de me prononcer sur cette question.

10 --- Rires / Laughter

11 Me McISAAC : Je peux dire que
12 nous ne prévoyions pas que M. Graham témoignerait
13 demain et je ne sais pas si son horaire peut le
14 permettre.

15 LE COMMISSAIRE : Maître Edwardh,
16 savez-vous de combien de temps vous aurez besoin?

17 Me EDWARDH : Je tenterai,
18 Monsieur le Commissaire, de faire en sorte que le
19 ministre Graham puisse partir aujourd'hui.

20 LE COMMISSAIRE : Eh bien, merci.

21 L'HON. BILL GRAHAM : Pouvez-vous
22 préciser l'heure?

23 --- Rires / Laughter

24 Me EDWARDH : Ceci, Monsieur,
25 dépasse mes capacités.

1 L'HON. BILL GRAHAM : C'est ce que
2 je craignais.

3 LE COMMISSAIRE : Je crois que ce
4 que nous ferons, dans ce cas, si les gens peuvent
5 examiner leurs horaires, c'est de faire tout ce
6 qui est nécessaire pour vous afin que nous
7 terminions aujourd'hui.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Je vous en
9 suis reconnaissant, Commissaire.

10 Évidemment, je devrai être de
11 retour à la Chambre demain. J'ai pris congé de la
12 Chambre aujourd'hui, mais...

13 LE COMMISSAIRE : Il se peut
14 toutefois que nous ayons à rester plus tard que
15 d'habitude. Si vous pouvez adapter votre horaire
16 d'aujourd'hui à cette fin, nous vous en serons
17 reconnaissants.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, merci.

19 LE COMMISSAIRE : Nous ajournerons
20 jusqu'à 14 h 15.

21 LE GREFFIER : Veuillez vous
22 lever. / Please stand.

23 ... Suspension à 13 h 03 /

24 Upon recessing at 1:03 p.m.

25 ... Reprise à 14 h 18 /

1 Upon resuming at 2:18 p.m.

2 LE GREFFIER : Veuillez vous
3 asseoir. / Please be seated.

4 LE COMMISSAIRE : Bon après-midi.

5 L'HON. BILL GRAHAM : Bon après-
6 midi, Maître.

7 LE COMMISSAIRE : Maître
8 Cavalluzzo?

9 Me CAVALLUZZO : Merci, Monsieur
10 le Commissaire.

11 Monsieur Graham, juste avant de
12 passer au mois d'avril, j'ai une dernière
13 question sur la pièce P-99, la note de service de
14 Catterall...

15 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

16 Me CAVALLUZZO : ...sur l'erreur que
17 les Syriens peuvent avoir faite et sur la lettre
18 claire et sans équivoque du SCRS.

19 Je souhaite seulement m'assurer
20 que vous comprenez que, lorsque je parle d'une
21 lettre du SCRS, je ne pense pas à une nécessité
22 de divulguer quoi que ce soit en termes de
23 questions opérationnelles, ni à la question de
24 savoir si M. Arar constituait ou non une menace
25 pour la sécurité du Canada.

1 Mais ne convenez-vous pas avec
2 moi que, même si les voies habituelles passent
3 par le ministère des Affaires étrangères, une
4 lettre du SCRS, une simple lettre du SCRS,
5 indiquant : « Nous désirons clarifier vos doutes
6 au cas où vous auriez mal compris notre message.
7 Nous-même, comme toutes les autres parties du
8 gouvernement du Canada, voulons le retour de M.
9 Arar. » Ne convenez-vous pas avec moi que ceci
10 aurait été une lettre efficace, surtout compte
11 tenu - et nous y viendrons. Nous savons que les
12 responsables syriens de la sécurité aiment
13 traiter avec les responsables canadiens de la
14 sécurité, par opposition à d'autres organismes du
15 gouvernement.

16 Ainsi, une simple lettre comme
17 celle-ci aurait-elle pu régler le problème?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne sais
19 tout simplement pas s'il était approprié ou non
20 d'envoyer une telle lettre vu le système de
21 gouvernement et vu son mode de fonctionnement,
22 car c'est une affaire qui concerne le SCRS et la
23 GRC. Mais je suis tout à fait d'accord avec
24 vous : s'il y avait eu une certaine démarche par
25 laquelle nous aurions pu faire clairement savoir

1 qu'il s'agissait des responsables de la sécurité,
2 qui disaient qu'il n'y a aucun obstacle, quelles
3 que soient les autres choses qu'ils veulent dire,
4 qu'il n'y a aucune raison qui s'oppose au retour
5 de M. Arar au Canada, ceci aurait été une bonne
6 chose.

7 Ceci dit, à la fin, je crois,
8 lorsque le premier ministre a envoyé sa lettre et
9 l'a fait savoir, en tant que premier ministre du
10 Canada, ceci comprenait non seulement le
11 ministère des Affaires étrangères, mais aussi le
12 SCRS, la GRC et l'ensemble du gouvernement du
13 Canada.

14 Ainsi, à la fin, c'est ce que
15 nous avons eu, en quelque sorte. Mais, à ce
16 moment-là, la chose aurait été utile. Je ne suis
17 pas en désaccord avec votre analyse. C'est
18 seulement que je ne sais pas quelle forme ceci
19 aurait pu prendre.

20 Me CAVALLUZZO : Nous viendrons à
21 la question de la forme.

22 Nous sommes maintenant en avril,
23 le 3 avril, et il y a un onglet que je vous
24 invite à consulter.

25 Pourrions-nous passer à

1 l'onglet 368, c'est une lettre de Mme Mazigh,
2 Ph.D., qui vous est adressée. C'est à
3 l'onglet 368.

4 Essentiellement, Mme Mazigh parle
5 de la durée qui s'est écoulée depuis la dernière
6 visite consulaire. Je souhaite seulement fournir
7 le contexte d'une préoccupation qu'avait Mme
8 Mazigh, ou, effectivement, qu'aurait eu toute
9 épouse dans ces circonstances, et c'est le
10 contexte politique.

11 Nous sommes en avril 2003; je
12 crois que quelque chose a débuté en mars 2003?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Le 17 mars.

14 Me CAVALLUZZO : Et de quoi
15 s'agissait-il?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Mon
17 anniversaire. Il y a eu également une invasion de
18 l'Irak.

19 Me CAVALLUZZO : Je croyais que
20 vous alliez dire que c'était aussi la
21 Saint-Patrick.

22 L'HON. BILL GRAHAM : C'était
23 peut-être la Saint-Patrick mais il se trouve que
24 c'était mon anniversaire et c'est la raison pour
25 laquelle je m'en souviens.

1 Me CAVALLUZZO : La guerre en Irak
2 a commencé ce jour-là; ceci a évidemment
3 intensifié la complexité de certaines questions
4 dans votre travail de ministre?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

6 Me CAVALLUZZO : Et intensifié la
7 complexité de la question des relations entre le
8 gouvernement canadien et la Syrie?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

10 Me CAVALLUZZO : Pourriez-vous
11 décrire ce que sont ces complications provoquées
12 par l'entrée des Américains en Irak?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, il
14 était clair qu'il y aurait plusieurs facteurs -
15 et ceux-ci sont évoqués dans certains des
16 documents et ils l'ont probablement été dans ma
17 conversation avec Sarkis et avec d'autres
18 personnes - qui pouvaient déterminer la position
19 que les Syriens pourraient adopter en rapport à
20 M. Arar, compte tenu, non pas des souhaits que le
21 Canada pourrait avoir, mais bien de ce que la
22 réaction des États-Unis pourrait être. Étant
23 donné que les Américains étaient désormais en
24 Irak, la Syrie était peut-être pour eux une
25 considération future. Il ne fait donc aucun doute

1 que ceci était un facteur qui compliquait les
2 choses.

3 Et je ne peux pas - tout ceci
4 n'est qu'une spéculation sur les facteurs qui
5 étaient en jeu et sur la façon dont ils ont
6 influé sur les événements. Mais je crois que
7 c'était une chose à laquelle les gens pensaient,
8 au fond d'eux-mêmes.

9 L'autre chose, bien sûr, c'est le
10 fait que, à ce moment-là, le rôle de notre
11 ambassade à Damas est devenu plus important que
12 jamais comme poste d'écoute du Moyen-Orient et
13 comme lieu où nous devons être présents pour
14 suivre les événements de près.

15 La situation était donc
16 compliquée davantage en raison du conflit en
17 Irak, il n'y a aucun doute à ce sujet.

18 Me CAVALLUZZO : Certaines
19 personnes feraient valoir que le conflit en Irak
20 aurait dû améliorer la position du Canada
21 vis-à-vis de la Syrie car, bien entendu, le
22 Canada a décidé de ne pas s'allier aux forces
23 américaines pour attaquer l'Irak, ce qui a dû
24 sans doute, à ce moment, être une bonne nouvelle
25 pour les Syriens.

1 Ainsi, notre position de force
2 peut avoir été accrue, ce qui aurait favorisé la
3 situation de M. Arar.

4 Êtes-vous d'accord avec ceci?

5 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
6 possible et ceci était peut-être contre-balancé
7 par un autre facteur, à savoir leur perception
8 des relations avec les États-Unis, ce qui, comme
9 je le dis, est une spéculation. Mais ceci ne fait
10 aucun doute, la position du Canada vis-à-vis de
11 la guerre en Irak a été appréciée par de nombreux
12 pays dans la région du Moyen-Orient.

13 Me CAVALLUZZO : L'autre facteur
14 que nous devrions, à mon avis, garder à l'esprit,
15 en termes de complexification des relations, ou
16 de la complexité des relations avec la Syrie, et
17 ceci a lieu en décembre 2002, je crois que le
18 gouvernement canadien a ajouté le Hezbollah à la
19 liste des organismes terroristes en vertu des
20 nouvelles dispositions du Code criminel.

21 Vous en souvenez-vous?

22 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Nous
23 avons déjà inscrit le Hezbollah dans le cadre
24 des règlements des Nations Unies et nous les
25 avons ajoutés au Code criminel.

1 Était-ce en décembre? C'est
2 certainement vers cette époque, oui.

3 Me CAVALLUZZO : Et il semblerait
4 que ceci a perturbé les Syriens, du point de vue
5 de nos relations avec la Syrie?

6 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, le
7 Hezbollah était clairement l'allié de la Syrie, à
8 la fois au Liban, où il s'agit, comme vous le
9 savez, d'une force politique importante, ainsi
10 qu'une force militaire. Et ceci a bel et bien eu
11 une incidence sur nos relations également, oui.

12 Me CAVALLUZZO : D'accord.
13 J'aimerais passer maintenant à la réunion en
14 Syrie. Ceci a lieu le 22 avril 2003, à
15 l'onglet 395, à savoir la réunion entre
16 Catterall, Assadourian, Pillarella et des
17 responsables syriens.

18 Nous entendrons plusieurs témoins
19 différents qui y sont directement impliqués; nous
20 n'avons donc pas besoin de vous interroger sur la
21 visite elle-même.

22 Il y a cependant une partie sur
23 laquelle je souhaite vous poser des questions, en
24 relation avec la séance d'information, et c'est
25 au paragraphe 9, à la page 3 de 3, où il est

1 écrit que :

2 Lors d'un entretien
3 consécutif avec
4 l'ambassadeur, Mme Catterall
5 et M. Assadourian se sont
6 dits déçus que les aspects du
7 dossier Arar qui touchaient
8 la sécurité, comme le
9 perçoivent les Syriens, ne
10 leur aient pas tous été
11 expliqués antérieurement.

12 Et nous en venons à l'important :
13 Mme Catterall a même laissé
14 entendre que le ministre
15 Graham avait peut-être été
16 tenu dans l'ignorance d'une
17 partie de ces renseignements,
18 opinion que M. Assadourian ne
19 partageait pas.

20 Alors, cette remarque, ici, sur
21 ses craintes que vous ayez été tenu dans
22 l'ignorance, avez-vous procédé à une sorte
23 d'enquête sur cette question ou quelqu'un l'a-t-
24 il examinée?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,

1 j'ai dû parler de cette question avec Marlene à
2 son retour, évidemment, et avec Sarkis.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord.

4 L'HON. BILL GRAHAM : Je crois que
5 le problème, ici - eh bien, il faudra que vous
6 l'interrogiez directement mais je crois que l'un
7 des problèmes était visiblement que les Syriens
8 disaient à Mme Catterall et à M. Assadourian des
9 choses sur M. Arar qu'ils n'avaient pas entendu
10 dire par moi. Et, malgré le fait que j'ai dit
11 clairement aux gens qu'il y avait des aspects de
12 ce dossier qui touchaient la sécurité, je n'étais
13 pas en position, et je n'aurais pas
14 spécifiquement dit à des gens des renseignements
15 spécifiques sur M. Arar. En ce qui concerne
16 l'accès aux autorités consulaires et en ce qui
17 concerne ce que nous faisons, ce n'était pas
18 pertinent.

19 Je crois donc qu'elle était
20 contrariée par le fait que les Syriens avaient
21 dit : « Ah, nous avons ceci, nous avons cela »,
22 toutes ces choses. Ceci l'a surprise. Et
23 certaines de ces choses auraient été nouvelles
24 même pour moi parce que je n'avais pas de
25 relation directe avec les autorités syriennes en

1 matière de sécurité. Ainsi, une partie de ces
2 choses aurait pu me surprendre moi aussi.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord.

4 L'onglet 385 est la - et je veux seulement que
5 vous l'identifiez - la lettre qui a été acheminée
6 avec Catterall et Assadourian, lettre qui a été
7 remise aux Syriens de votre part.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

9 Me CAVALLUZZO : D'accord.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Voici le
11 texte de la lettre. C'est-à-dire, elle n'est
12 visiblement pas signée, mais c'est le texte de la
13 lettre, n'est-ce pas?

14 Me CAVALLUZZO : Oui.

15 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

16 Me CAVALLUZZO : Ensuite, si nous
17 passons à vos notes, pièce P-107, en date du
18 30 avril 2003, j'aimerais que vous nous les
19 lisiez parce que j'ai de la difficulté à les
20 lire.

21 L'HON. BILL GRAHAM : C'est comme
22 une ordonnance de médecin. L'objectif n'est pas
23 la lisibilité.

24 Me CAVALLUZZO : D'accord.

25 L'HON. BILL GRAHAM : On peut

1 lire :

2 Retour sur le caucus. 1) Arar
3 et Penny C. et remarques de
4 Marlene.

5 Et, à la page suivante :

6 Marlene Catterall.

7 L'ambassadeur a dit qu'il
8 nous avait envoyé des
9 indications selon lesquelles
10 Arar serait inculpé.

11 Ceci touche les discussions sur
12 la question de savoir s'il serait inculpé et sous
13 quelle forme.

14 Il s'agit d'une offre
15 initiale dans les
16 négociations avec les
17 Américains. Est-ce
18 authentique ou est-ce une
19 *danse rituelle*?

20 En d'autres termes, il s'agit
21 d'éléments dont nous avons dû discuter. Est-ce
22 une menace? Sont-ils réellement sur le point de
23 l'inculper? Ou s'agit-il seulement, en quelque
24 sorte, de dire « nous l'inculperons »? Est-ce une
25 *danse rituelle*?

1 Elle est horrifiée par ce que
2 Penny Collenette m'a dit hier
3 soir concernant ce que
4 l'ambassadeur américain dit à
5 propos d'Arar (que les
6 Américains se sont fait dire
7 que nous ne voulons pas son
8 retour).

9 Ceci ne peut être qu'une allusion
10 à un discours que l'ambassadeur américain a
11 prononcé, si je ne m'abuse, au Harvard Club où
12 Penny Collenette était présente; il m'a dit,
13 voici ce que M. Cellucci dit à ce sujet. Je ne me
14 rappelle donc pas les détails précis.

15 Il s'agit clairement de la même
16 chose que ce que M. Cellucci a toujours dit : que
17 nos responsables ont accepté que M. Arar soit
18 envoyé à l'étranger.

19 Maintenant, la question de savoir
20 s'il a ajouté que les Américains s'étaient fait
21 dire que nous ne voulons pas son retour, c'est...

22 Me CAVALLUZZO : D'accord.

23 L'HON. BILL GRAHAM : Il se peut
24 qu'il l'ait dit dans ce discours et, dans ce cas,
25 ceci ne serait qu'une affirmation sur ce que

1 Penny m'avait dit, un renseignement que je
2 transmettais à Marlene.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord. Vous
4 parlez du 29 avril, ce qui correspond à un
5 discours prononcé par M. Cellucci au Harvard Club
6 d'Ottawa, où il a affirmé que les Canadiens
7 avaient dit aux Américains que nous ne voulions
8 pas le retour de M. Arar.

9 Est-ce exact?

10 L'HON. BILL GRAHAM : Je crois que
11 c'est l'affirmation qu'il a faite et, comme de
12 raison, Mme Catterall en était horrifiée. Et
13 c'est sans doute la première fois que j'ai
14 entendu cette affirmation.

15 C'est-à-dire que l'affirmation
16 que j'avais entendue antérieurement, c'était que
17 les Canadiens savaient ce que les Américains
18 faisaient. Mais c'était la première fois que nous
19 entendions quelqu'un dire que - ou, du moins, que
20 j'entendais personnellement que nous avions dit
21 aux Américains ou, encore, que quelqu'un avait
22 dit aux Américains - c'est là le problème, en
23 raison de la situation. Nous ne savions pas qui
24 avait dit quoi à qui. Ce n'était certainement pas
25 moi.

1 Me CAVALLUZZO : Votre perception,
2 vis-à-vis de ce que M. Cellucci disait, était :
3 au moment où M. Arar était déporté des États-Unis
4 vers la Syrie, que les Canadiens ne voulaient pas
5 son retour ou, pendant que M. Arar était en
6 Syrie, que les Canadiens ne voulaient pas son
7 retour?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne
9 connais pas la réponse à la question de savoir ce
10 que M. Cellucci avait voulu dire par là.

11 Me CAVALLUZZO : Avez vous pris le
12 téléphone pour l'appeler et dire : « De quoi
13 parlez-vous donc, Cellucci? »

14 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
15 nous avons dû avoir des conversations avec M.
16 Cellucci. Lui ai-je téléphoné immédiatement à ce
17 moment ou suis-je revenu au bureau et ai-je dit,
18 en effet, obtenons d'autres renseignements sur ce
19 qui se passe. Nous étions constamment -
20 c'est-à-dire en contact régulier avec mes
21 responsables et, de plus, le personnel de notre
22 bureau s'efforçait de découvrir ce qui se passait
23 exactement.

24 Je ne crois pas avoir pris le
25 téléphone immédiatement pour appeler Cellucci

1 après ceci; j'ai toutefois certainement dû parler
2 avec lui à ce sujet lorsque j'ai eu l'occasion de
3 le faire.

4 Me CAVALLUZZO : D'accord. Je vous
5 prie d'examiner la pièce P-48, je tente de régler
6 la question de ce que M. Cellucci a dit.

7 LE COMMISSAIRE : Quel volume?

8 Me CAVALLUZZO : volume 1 de P-48
9 - volume 1 de 2.

10 Et, si nous passons à
11 l'onglet 21, nous verrons deux lettres de
12 Mme Mazigh. L'une d'entre elles est adressée à
13 Jean Chrétien, avec une copie pour vous. Et,
14 ensuite, la deuxième lettre, que je vous invite à
15 consulter, est adressée à Wayne Easter, en date
16 du 18 juillet, avec une copie pour vous là aussi.

17 Et à la deuxième page, nous
18 verrons que Mme Mazigh écrit, en haut :

19 Effectivement, des sources
20 des États-Unis, y compris
21 l'ambassadeur des États-Unis
22 au Canada, ont insinué que ce
23 sont les autorités
24 canadiennes qui possèdent des
25 renseignements impliquant mon

1 mari et que les autorités
2 canadiennes avaient un lien
3 avec sa déportation. Le
4 16 octobre 2002, au cours
5 d'un repas de remise de prix,
6 des journalistes ont demandé
7 à l'ambassadeur Cellucci des
8 États-Unis pourquoi les
9 États-Unis avaient déporté
10 mon mari. Il a répondu : *je*
11 *crois que vous feriez bien*
12 *d'en parler à vos gens d'ici.*

13 Bien entendu, c'est la position
14 publique, comme nous l'avons vu antérieurement,
15 le jour après vous avoir rencontré.

16 La lettre continue sur la réunion
17 dont nous parlons maintenant et indique ce qui
18 suit :

19 Le 29 avril 2003,
20 l'ambassadeur a été à nouveau
21 interrogé sur mon mari alors
22 qu'il parlait au Harvard Club
23 d'Ottawa. Il a répondu que ce
24 sont des éléments canadiens
25 qui ne souhaitaient pas le

1 retour de Maher Arar au
2 Canada, c'est pourquoi les
3 États-Unis l'ont déporté en
4 Syrie.

5 Ainsi, au moins, la suggestion
6 qu'on y trouve - et nous reviendrons à nouveau à
7 ce discours - c'est que lorsqu'il disait que les
8 Canadiens ne voulaient pas son retour au Canada,
9 c'était au moment de sa déportation vers la
10 Syrie, et non pas à un moment où il était en
11 Syrie.

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui,
13 exactement. Cette suggestion, c'est qu'ils
14 avaient été consultés et qu'ils avaient dit :
15 non, ne l'envoyez pas ici, envoyez-le là-bas.

16 Me CAVALLUZZO : D'accord.
17 Pourriez-vous passer à vos notes de la date
18 suivante, le 30 avril, dans votre agenda?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

20 Me CAVALLUZZO : Et pourriez-vous
21 nous lire, encore une fois, ce que vous avez
22 écrit?

23 L'HON. BILL GRAHAM : Là aussi, ce
24 doit être une note sur ma conversation avec
25 Sarkis.

1 Je ne sais pas quel jour de la
2 semaine c'était. Quel jour de la semaine ceci
3 a-t-il eu lieu?

4 --- Pause

5 Me CAVALLUZZO : Eh bien, le
6 mercredi tombe le...

7 L'HON. BILL GRAHAM : C'est écrit
8 d'une telle façon que...

9 Me CAVALLUZZO : Le mercredi
10 30 avril.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Ceci fait
12 donc aussi partie du 30 avril?

13 Me CAVALLUZZO : Je crois que oui.

14 L'HON. BILL GRAHAM : Alors :

15 Sarkis Assadourian - Arar.

16 Quelle expérience. Il y a des
17 opinions divergentes entre le
18 ministre syrien des Affaires
19 étrangères et leurs services
20 du renseignement, qui sont de
21 mèche avec les Américains?

22 Ceci revient à ce que j'ai dit
23 plus tôt : qu'il y avait plusieurs forces en jeu,
24 et c'était très difficile pour cette raison.
25 C'est visiblement l'opinion que Sarkis m'a

1 communiquée, opinion fondée sur ses origines
2 syriennes, qu'il croyait qu'il y avait une
3 différence d'opinion entre le ministre syrien des
4 Affaires étrangères et les responsables du
5 renseignement, qui, selon lui - ce n'est qu'une
6 supposition que j'interprète d'après mes notes -
7 étaient de mèche avec les Américains.

8 C'est l'opinion de Sarkis et
9 c'est ce qu'il m'a dit.

10 Me CAVALLUZZO : D'accord.
11 J'aimerais que nous passions au 5 mai.

12 Je vous prie de passer à la
13 pièce P-85, onglet 7, qui est dans le volume 5.

14 L'HON. BILL GRAHAM : Merci,
15 Maître. Quel onglet?

16 LE COMMISSAIRE : L'onglet 7, je
17 crois.

18 L'HON. BILL GRAHAM : L'onglet 7?
19 Merci, Maître.

20 Me CAVALLUZZO : Excusez-moi,
21 c'est plutôt le volume 1; P-85, volume 1,
22 onglet 7.

23 L'HON. BILL GRAHAM : C'est le
24 volume 5.

25 Me CAVALLUZZO : Et c'est

1 l'ébauche d'une note de Gar Pardy, un mémoire à
2 des fins d'intervention qui devait être préparé
3 par vous.

4 Je crois que vous ne l'avez pas
5 vu mais je veux seulement faire remarquer, en
6 guise de contexte - en définitive, vous avez bel
7 et bien reçu une note de service le 5 juin et je
8 veux seulement faire remarquer certains aspects
9 de cette ébauche.

10 Tout d'abord, à la première page,
11 à la section « Recommendations », les
12 recommandations sont les suivantes :

13 Des efforts se poursuivent
14 afin d'établir des vues
15 communes sur ce dossier au
16 sein du gouvernement du
17 Canada, dans le but d'émettre
18 une déclaration, signée par
19 le solliciteur général et par
20 le ministre des Affaires
21 étrangères, qui pourrait être
22 utilisée par les autorités
23 syriennes.

24 Il est ensuite question de la
25 visite du sous-ministre en Syrie, et cetera.

1 En troisième lieu :

2 Que vous convoquiez
3 l'ambassadeur syrien à un
4 moment approprié et que vous
5 lui donniez une réponse aux
6 intentions de procès
7 affirmées par la Syrie.

8 Et finalement :

9 Si nécessaire, que vous
10 rencontriez le solliciteur
11 général et le vice-premier
12 ministre afin de parvenir à
13 des vues communes sur ce
14 dossier.

15 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

16 Me CAVALLUZZO : Et, du point de
17 vue de la question centrale qui a donné lieu à
18 cette note de service et à la note de service
19 définitive, si vous passez à la page 3, au
20 paragraphe 6, à la section « CONSIDERATIONS », à
21 la toute première phrase, vous lirez, au
22 paragraphe 6 :

23 La question centrale, dans
24 nos efforts vis-à-vis de ce
25 dossier, est qu'il y a un

1 manque de cohérence dans ce
2 que nous disent les autorités
3 américaines et ce que la
4 police et les responsables de
5 la sécurité du Canada ont
6 signalé.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

8 Me CAVALLUZZO : Et, si vous
9 passez à la page suivante, page 4, au premier
10 point vignette, où il est écrit :

11 Il doit y avoir une
12 déclaration sans équivoque
13 formulée par le gouvernement
14 du Canada, préférablement
15 signée par le solliciteur
16 général et par le ministre
17 des Affaires étrangères,
18 indiquant que nous n'avons
19 aucun élément de preuve au
20 Canada, ni de sources
21 étrangères, sur
22 l'appartenance passée ou
23 présente de M. Arar à al-
24 Quaïda, que nous nous ne
25 croyons pas qu'un tel

1 renseignement existe et qu'il
2 doit être permis à M. Arar de
3 retourner au Canada.

4 Et la note évoque ensuite
5 d'autres questions des jours à venir, sur une
6 réunion impliquant plusieurs organismes
7 communiquant une démarche uniforme vis-à-vis des
8 autorités syriennes et sur des démarches auprès
9 des Syriens.

10 Ce qui nous amène à - pour que
11 les choses soient claires, si vous passez à
12 l'onglet 423?

13 LE COMMISSAIRE : Nous passons là
14 au volume 5.

15 Me CAVALLUZZO : Nous arrivons là
16 à quelques pièces nouvelles, Monsieur le
17 Commissaire, et je veux donc vous indiquer où
18 elles se situent.

19 La pièce 423 est la note de
20 service du 3 juin.

21 LE COMMISSAIRE : Très bien.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Quel était
23 donc le dernier - l'ébauche est datée du 5 mai?

24 Me CAVALLUZZO : Oui.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Et en juin,

1 ce document-ci, est la suite de cette ébauche.

2 Me CAVALLUZZO : Oui, le 3 juin
3 est une ébauche et, finalement, à la pièce 429,
4 nous avons la communication finale, qui est datée
5 du 5 juin.

6 Bien. Donc, cette note du 3 juin,
7 maintenant que nous l'avons sous une forme moins
8 expurgée, forme la pièce P-102. Et la note de
9 service du 5 juin, toujours sous sa forme moins
10 expurgée, est la pièce P-103.

11 J'aimerais donc maintenant passer
12 en revue avec le témoin la pièce P-103, qui est
13 la version finale moins noircie de la note de
14 service datée du 5 juin 2003.

15 LE COMMISSAIRE : Est-ce la seule
16 que nous allons devoir considérer?

17 Me CAVALLUZZO : Oui.

18 LE COMMISSAIRE : D'accord, merci.

19 L'HON. BILL GRAHAM : C'est celle
20 qui est signée par M. Pardy et M. Lavertu.

21 Me CAVALLUZZO : C'est juste.

22 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

23 Me CAVALLUZZO : L'avez-vous sous
24 les yeux?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

1 Me CAVALLUZZO : Bien.

2 Et cette note est virtuellement
3 identique à celle du 3 juin, sauf qu'à la
4 première page, vous voyez qu'il y a une deuxième
5 recommandation, qui est nouvelle, et qui dit :

6 Nous recommandons également
7 que vous rencontriez Mme Arar
8 à un moment mutuellement
9 opportun.

10 D'accord? J'aimerais maintenant
11 vous poser certaines questions, commençant au
12 paragraphe 9 de la version la moins noircie.

13 Donc, le paragraphe 9 parle des
14 enquêtes policières et des raisons qui ont fait
15 que l'on s'est intéressé à M. Arar. On lit, au
16 paragraphe 9 :

17 Depuis les premiers jours de
18 cette affaire, les
19 responsables de la police
20 canadienne (le Service
21 canadien du renseignement de
22 sécurité [SCRS] a indiqué
23 initialement qu'il ne
24 s'intéressait pas à M. Arar)
25 ont dit que la seule raison

1 de leur intérêt pour M. Arar
2 étaient les contacts que
3 celui-ci avait avec des
4 personnes d'Ottawa qui les
5 intéressaient. Dans un
6 message daté du
7 18 octobre 2002, la GRC a
8 indiqué qu'elle conservait
9 « un intérêt pour M. Arar
10 dans le cadre d'une enquête
11 criminelle en cours ».

12 Ensuite on précise qui étaient
13 ces contacts, en particuliers M. Almalki et M. El
14 Maati, tous deux d'anciens habitants d'Ottawa.

15 Donc, le paragraphe numéro 9
16 traite de l'intérêt des services de police, soit
17 le SCRS et la GRC, pour M. Arar.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

19 Me CAVALLUZZO : Le paragraphe 10
20 traite des renseignements échangés avec les
21 Américains, de part et d'autre.

22 Je lis :

23 Nous n'avons pu engager les
24 Américains dans aucune
25 discussion de fond sur

1 M. Arar, en dehors des canaux
2 du renseignement et de la
3 sécurité. Au moment de son
4 expulsion, les Américains ont
5 indiqué que leurs raisons
6 étaient l'appartenance de
7 M. Arar à al-Qaïda. Lors de
8 vos...

9 Il s'agit là de vous, Monsieur le
10 Ministre -

11 ...réunions avec
12 l'ambassadeur des États-Unis
13 et le secrétaire d'État
14 Powell vers la fin de l'année
15 dernière, tous deux ont
16 déclaré que la décision
17 américaine d'expulser M. Arar
18 était fondée sur des
19 renseignements provenant des
20 autorités canadiennes.
21 L'ambassadeur des États-Unis
22 a réitéré cela en réponse à
23 une question posée par un
24 député lors d'une rencontre
25 privée il y a quelques

1 l'ont consultée avant d'expulser M. Arar?

2 Me CAVALLUZZO : C'est exact.

3 L'HON. BILL GRAHAM : Ou est-ce la
4 confirmation que l'ambassadeur américain a
5 déclaré cela?

6 Me CAVALLUZZO : Eh bien, nous
7 allons demander ...

8 L'HON. BILL GRAHAM : Si
9 l'ambassadeur américain a dit cela, c'est
10 clairement conforme à toutes ses déclarations
11 antérieures.

12 Mais si, effectivement, c'est une
13 indication que la GRC a confirmé que les
14 Américains l'ont consultée avant d'expulser
15 M. Arar, c'est totalement contraire à tout ce que
16 l'on nous avait dit jusqu'à ...

17 Me CAVALLUZZO : Non, je pense ...

18 L'HON. BILL GRAHAM : ... ou du
19 moins ce que j'avais compris ...

20 Me CAVALLUZZO : Non, je pense que
21 c'est la réponse que les Américains ont donnée au
22 MAECI le 18 octobre.

23 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
24 logique.

25 Me CAVALLUZZO : Si vous voulez

1 voir cela, c'est à l'onglet -

2 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
3 cela me paraît logique, oui.

4 Me CAVALLUZZO : Onglet 104. Mais,
5 quoi qu'il en soit, c'est ce qu'il semble. Nous
6 pouvons demander à M. Pardy ce qu'il entendait
7 par là.

8 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

9 Me CAVALLUZZO : Ensuite, le
10 paragraphe 11 traite de la visite du SCRS. On
11 lit :

12 Des responsables du SCRS se
13 sont rendus en Syrie au début
14 de l'année et ont parlé de
15 M. Arar avec leurs
16 homologues. Ils n'ont pas
17 rencontré M. Arar.

18 Il semble donc, d'après cette
19 note, qu'ils ont parlé de M. Arar avec leurs
20 homologues, mais sans le rencontrer lui-même.

21 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

22 Me CAVALLUZZO : Voyez-vous cela?

23 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

24 Me CAVALLUZZO :

25 Suite à ces discussions, les

1 responsables syriens nous ont
2 informé que les représentants
3 du SCRS leur ont dit que le
4 Canada ne souhaitait pas le
5 retour de M. Arar. Les
6 responsables du SCRS ont nié
7 avoir dit cela aux Syriens.

8 Nous voici donc début juin 2003,
9 et nous voyons toujours ce ...

10 L'HON. BILL GRAHAM : Cette
11 controverse, oui.

12 Me CAVALLUZZO : ... spectre de la
13 communication, réelle ou réputée, du SCRS aux
14 Syriens, et donc tout cela n'est toujours
15 éclairci, en tout cas en date du 5 juin.

16 Et nous avons ensuite les
17 paragraphe 12 et 13.

18 Le 12 parle de l'effet de levier
19 que possèdent les Canadiens auprès des Syriens
20 concernant la politique étrangère, et nous avons
21 déjà vu cela.

22 Autrement dit, la guerre en Iraq
23 a réellement compliqué les choses parce que les
24 Syriens sont réticents à faire quoi que ce soit
25 qui puisse perturber les Américains en cette

1 période très délicate.

2 Puis, finalement, au
3 paragraphe 13, il est question de l'aide que vous
4 pouvez attendre du SCRS ou de la GRC, et le texte
5 dit :

6 Ces derniers jours, nous
7 avons discuté de l'affaire
8 avec le SCRS aussi bien
9 qu'avec la GRC. Ils
10 maintiennent leur position...
11 concernant les preuves de ses
12 rapports avec d'autres qui le
13 sont. Dans ces conditions,
14 ils ne vont fournir aucun
15 soutien direct au retour de
16 M. Arar au Canada. Si M. Arar
17 devait rentrer au Canada, le
18 SCRS et la GRC ont tous deux
19 indiqué leur désir de
20 l'interroger. Aussi, le mieux
21 que nous puissions faire dans
22 ces conditions, c'est de
23 soulever de nouveau la
24 question auprès du ministre
25 des Affaires étrangères

1 syrien et, à cette fin, nous
2 joignons une lettre pour
3 votre signature. Nous
4 recommandons également que
5 vous convoquiez l'ambassadeur
6 de Syrie pour lui remettre la
7 lettre.

8 Et cette lettre annexée à cette
9 note de service se trouve à l'onglet 439.

10 Et le paragraphe clé, comme vous
11 pouvez le voir, est - vous demandez que le
12 gouvernement syrien envisage le retour de M. Arar
13 pour raisons humanitaires, et les mots suivants
14 sont employés :

15 Je vous assure qu'il n'y a
16 aucun empêchement du côté du
17 gouvernement canadien au
18 retour de M. Arar au Canada.
19 Tout ce que votre
20 gouvernement pourra faire
21 pour faciliter son retour
22 sera grandement apprécié...

23 Ces mêmes termes étaient déjà
24 utilisés dans votre lettre d'avril qui a été
25 acheminée par M. Assadourian et Mme Catterall.

1 Si vous regardez l'onglet 385?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Désolé, 385?

3 Me CAVALLUZZO : Oui, 385.

4 Malheureusement, c'est dans le volume 4.

5 L'HON. BILL GRAHAM : Mm-hmm. Oui.

6 Oui, Monsieur.

7 Me CAVALLUZZO : C'est le texte
8 d'une lettre que vous avez signée, et vous pouvez
9 voir que ces mêmes mots sont employés dans le
10 paragraphe du milieu, à la dernière phrase, qui
11 dit :

12 Permettez-moi de vous assurer
13 de nouveau qu'il n'y a aucun
14 empêchement du côté du
15 gouvernement canadien au
16 retour de M. Arar au Canada.

17 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

18 Me CAVALLUZZO : Et, bien entendu,
19 cette lettre, qui a été remise le 22 avril, n'a
20 produit aucun résultat pour le Canada, au
21 chapitre de la libération de M. Arar. Et nous
22 voici, un mois plus tard environ - un mois et
23 demi plus tard et, du fait que le SCRS et la GRC
24 ne sont pas disposés à appuyer directement les
25 efforts du MAECI, vous vous retrouvez à utiliser

1 la même formule dans cette lettre annexée à la
2 note de service du 5 juin?

3 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

4 Me CAVALLUZZO : Vous ne faites
5 pas de progrès.

6 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
7 nous ne - nous n'allons pas plus loin, pour dire
8 aux Syriens plus explicitement pour dire que
9 voici non seulement le point de vue du
10 gouvernement canadien, mais que les autorités
11 responsables de la sécurité elles-mêmes n'ont
12 aucune objection au retour de M. Arar au Canada.

13 Je veux dire, je pense -
14 évidemment, le contenu de ces lettres aura été
15 coordonné par M. Pardy avec le SCRS, la GRC et le
16 gouvernement par l'intermédiaire du BCP, pour
17 assurer que nous disions quelque chose qui soit
18 approprié, au nom du gouvernement du Canada.

19 Et donc, je n'ai pas participé
20 personnellement, si vous voulez, à cette
21 formulation, mais vous verrez que plus tard -
22 soit plus tard soit en même temps, j'ai eu ma
23 rencontre avec Mme Mazigh et je souhaitais un
24 texte plus ferme.

25 Me CAVALLUZZO : Nous y

1 viendrons...

2 L'HON. BILL GRAHAM : Nous sommes
3 arrivés à une conclusion, et l'avis de M. Pardy,
4 clairement, est que cela ne suffira pas. Mais il
5 ne parvenait pas à faire adopter une formulation
6 différente.

7 Me CAVALLUZZO : Voyons donc cette
8 rencontre, à l'onglet 443. C'est la réunion que
9 vous avez eue avec Mme Mazigh, le 12 juillet ...

10 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

11 Me CAVALLUZZO : ... 2003. Et vous
12 voyez ce que dit le premier paragraphe :

13 Au début de la réunion,
14 Mme Monia Mazigh a demandé au
15 ministre une déclaration
16 cohérente et claire du
17 gouvernement canadien disant
18 que le gouvernement du Canada
19 ne possède aucune indication
20 liant son mari, Maher Arar, à
21 des activités terroristes et
22 que le gouvernement du Canada
23 souhaite que Maher Arar soit
24 renvoyé au Canada
25 immédiatement.

1 Puis, dans le paragraphe suivant,
2 il est question du désaccord à ce sujet avec les
3 organismes de sécurité.

4 Et puis, dans le paragraphe
5 suivant - ou l'avant-dernier paragraphe, il est
6 question des déclarations de M. Cellucci, sur
7 lesquelles nous n'avons pas besoin de nous
8 attarder.

9 Et puis, au dernier paragraphe,
10 on dit :

11 Le ministre Graham indique
12 qu'il est très difficile de
13 savoir qui a dit quoi aux
14 Américains et que personne ne
15 peut faire la lumière à ce
16 sujet, bien que Colin Powell
17 et l'ambassadeur Cellucci
18 aient tous deux été
19 confrontés à ce sujet et ne
20 dévient pas d'un pouce de
21 leur réponse standard à cet
22 égard.

23 Et l'autre point que j'aimerais
24 faire ressortir se trouve à trois paragraphes du
25 bas, où on lit :

1 Mme Mazigh a également fait
2 valoir, en s'excusant de le
3 dire, qu'un message des
4 organismes de sécurité
5 canadiens pourrait avoir plus
6 de poids qu'une lettre des
7 Affaires étrangères, car les
8 responsables de la sécurité
9 syriens, qui sont
10 susceptibles de passer outre
11 à tout ce que dira le
12 ministère des Affaires
13 étrangères syrien, y seront
14 plus sensibles. Le ministre
15 n'en a pas disconvenu.

16 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

17 Me CAVALLUZZO : Nous avons donc
18 là deux messages clairs : premièrement, comme
19 nous l'avons déjà vu, puisque nous avons affaire
20 aux organismes de sécurité syriens, une lettre de
21 vos forces de sécurité aurait plus de poids; et
22 deuxièmement, Mme Mazigh estime qu'il faut une
23 lettre disant qu'il n'existe aucune preuve que
24 M. Arar soit mêlé à des activités terroristes.

25 Je crois savoir que, suite à

1 cela, votre cabinet a tenté de rédiger ce genre
2 de lettre, parlant de l'absence de preuve, et je
3 vais maintenant vous montrer une pièce, une
4 nouvelle pièce ...

5 LE COMMISSAIRE : Quel était le
6 numéro, Gilles?

7 LE SECRÉTAIRE : 110.

8 LE COMMISSAIRE : P-110.

9 PIÈCE N° P-110 : Courriel
10 de Pierre Guimond, envoyé
11 le mardi 17 juin 2003 à
12 EXTOTT JPD C4

13 Me CAVALLUZZO : Il s'agit donc là
14 d'un courriel daté du 17 juin, émanant de Pierre
15 Guimond, du bureau MINA. Qui est-il?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Qui est
17 MINA?

18 Me CAVALLUZZO : Non. Je sais ce
19 qu'est MINA. MINA est le cabinet du ministre.

20 L'HON. BILL GRAHAM : Pierre
21 Guimond était la personne-contact entre le
22 ministère et mon cabinet. Nous avons un -

23 C'était un fonctionnaire du
24 ministère, non pas un collaborateur nommé par le
25 ministre. Mais il était affecté à notre cabinet

1 afin d'assurer une liaison constante, sans
2 faillie, avec le ministère.

3 Me CAVALLUZZO : D'accord. Le
4 texte dit - il est adressé à Gar Parady,
5 manifestement. Il dit :

6 Gar, les conseillers du
7 ministre ont examiné votre
8 note et ébauche de lettre du
9 ministre Graham à Shara'a...
10 (Tel que lu)

11 C'est donc l'onglet 439.

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

13 Me CAVALLUZZO :

14 ... et aimeraient que les
15 changements suivants,
16 indiqués ci-dessous en
17 italiques, soient apportés au
18 texte de la lettre.

19 Pourriez-vous demander dans
20 les meilleurs délais la
21 réaction de SOLGEN, de la GRC
22 et du SCRS, dans le prochain
23 rapport? (Tel que lu)

24 Et le nouveau texte proposé dit :

25 Je vous assure qu'il n'existe

1 aucune preuve qu'il soit mêlé
2 à une activité terroriste et
3 qu'il n'existe aucun
4 empêchement du côté du
5 gouvernement canadien au
6 retour de M. Arar au
7 Canada. (Tel que lu)

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

9 Me CAVALLUZZO : Et ce message a
10 été adressé à - à SOLGEN par le cabinet du
11 ministre. Est-ce exact?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. C'est
13 ce que nous cherchions à faire pour renforcer la
14 lettre afin qu'elle soit - afin qu'elle soit plus
15 claire.

16 Nous avons eu - vous pouvez
17 imaginer que nous avons eu beaucoup de
18 discussions sur une formule appropriée.

19 Vous verrez que M. Pardy dit,
20 dans sa note, qu'il n'existe aucune preuve - en
21 pratique, aucune preuve de source canadienne ou
22 provenant de services étrangers que M. Arar est
23 ou a été membre d'al-Quaïda.

24 Et c'est toute l'argumentation
25 voulant que M. Arar pouvait bien être un sujet

1 d'intérêt, mais que cela ne signifiait pas qu'il
2 était coupable du délit de terrorisme.

3 Me CAVALLUZZO : Exact.

4 L'HON. BILL GRAHAM : Nous
5 cherchions donc à trouver une formule pour
6 expliquer qu'il avait pu être un sujet d'intérêt,
7 ce qui peut être le cas de n'importe qui, mais
8 que, quel que soit cet intérêt, cela n'a pas
9 conduit à la conclusion qu'il est coupable d'un
10 délit terroriste au Canada.

11 C'était donc là - c'était ce que
12 nous cherchions à communiquer à notre niveau et
13 nous voulions voir si le SCRS et la GRC pouvaient
14 accepter cette formulation, pour essayer d'aller
15 le plus loin possible.

16 Me CAVALLUZZO : Et quelle a été
17 la réponse du SCRS et de la GRC?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, je
19 crois qu'il y a une pièce quelque part, mais en
20 gros, c'était qu'ils ne - que cette formulation
21 n'était pas acceptable pour eux.

22 Je n'en connais pas la raison,
23 manifestement, mais ils vont sans aucun doute
24 expliquer à la Commission pourquoi ils ont jugé
25 ne pas pouvoir accepter cette formulation, mais

1 leur point de vue était qu'ils ne pouvaient pas
2 accepter cette formulation.

3 Me CAVALLUZZO : Et la formulation
4 proposée en retour par la GRC et le SCRS,
5 aurait-elle contribué à la libération de M. Arar
6 par la Syrie?

7 L'HON. BILL GRAHAM :
8 Pourriez-vous me montrer cela? Je crois que...
9 --- Pause

10 Me CAVALLUZZO : Eh bien, il y a
11 une lettre de M. Loepky datée du 24 juin 2003,
12 que je vais tâcher de vous trouver.

13 De fait, je l'ai trouvée. Elle
14 est dans le rapport Garvie, qui est la
15 pièce P-19, à la page 41.

16 LE COMMISSAIRE : Le greffier va
17 vous la donner.

18 Page 41?

19 Me CAVALLUZZO : Oui, 41.

20 LE COMMISSAIRE : Merci.

21 Me CAVALLUZZO : Vous verrez,
22 Monsieur le Ministre, qu'il est écrit au bas :

23 Le S/Comm Loepky a indiqué à
24 M. Michel D'Avignon...

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

1 Me CAVALLUZZO : ... des réserves
2 majeures concernant le texte
3 de la lettre proposée par le
4 MAECI. Les réserves étaient :
5 La déclaration trompeuse
6 faite au paragraphe 2 de
7 la lettre jointe : Je
8 vous assure que le
9 gouvernement du Canada ne
10 possède aucune preuve que
11 M. Arar ait été mêlé à
12 des activités
13 terroristes...

14 Et plus loin :
15 Ces réserves ont été
16 exprimées à plusieurs
17 reprises aux fonctionnaires
18 du MAECI par la GRC... et le
19 Solliciteur général. M. Arar
20 fait actuellement l'objet
21 d'une enquête de sécurité
22 nationale au Canada... il
23 reste un sujet de grand
24 intérêt... dans ces
25 circonstances, nous ne

1 pensons pas qu'il soit
2 souhaitable que M. Graham
3 envoie cette lettre à son
4 homologue syrien.

5 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

6 Me CAVALLUZZO : Vous
7 souvenez-vous avoir vu ce texte ...

8 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, on
9 nous a certainement dit que - on nous a dit que
10 la formulation que nous proposons, comme je l'ai
11 dit, n'était pas acceptable. Mais à un moment
12 donné, je crois qu'une formulation nous a été
13 présentée qui, à mon avis, empirait les choses
14 plutôt que de les améliorer.

15 Cela nous ramène donc toujours à
16 ce compromis délicat que nous cherchons à
17 réaliser, pour tenter d'offrir la meilleure
18 assistance consulaire possible, aider de notre
19 mieux la cause de M. Arar, mais sans pouvoir
20 aller à l'encontre de l'avis des responsables.

21 Mais avec mon expérience
22 d'avocat, j'essayais d'établir une distinction
23 entre le fait d'être un sujet d'intérêt et d'être
24 coupable d'un délit. Ce sont deux choses
25 différentes. Vous pouvez être un sujet d'intérêt

1 pour toutes sortes de raisons.

2 Cependant, nous n'avons pas pu
3 avoir gain de cause dans les discussions entre
4 les ministères.

5 Me CAVALLUZZO : Et pourtant, nous
6 avons une Charte des droits qui dit que tout le
7 monde est présumé innocent jusqu'à preuve du
8 contraire?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Absolument.

10 Me CAVALLUZZO : La pièce suivante
11 que je vous invite à examiner est la pièce P-108,
12 soit les documents SPPC pertinents déposés
13 aujourd'hui.

14 Le greffier va aller vous la
15 chercher.

16 LE COMMISSAIRE : Voulez-vous
17 déplacer certains de ces classeurs? Serait-ce
18 plus facile?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Je vais
20 laisser celui-ci ouvert. Merci, Monsieur le
21 Commissaire.

22 Excusez-moi, quel numéro?

23 Me CAVALLUZZO : Onglet 2. Il y a
24 une note manuscrite qui dit :

25 Joanne :

1 Appellez-moi s'il vous plaît.
2 Je ne pense pas que le
3 ministre Graham devrait
4 prendre le risque de dire que
5 nous n'avons pas de preuve.
6 Nous avons peut-être quelque
7 chose ou l'aurons dans
8 quelques mois.

9 Et c'est signé.

10 Reconnaissez-vous cette note?

11 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je ne -
12 désolé je ne sais pas qui est Joanne. Je ne
13 reconnais certainement pas la signature au bas,
14 le gribouillis au bas, et je ne reconnais pas
15 l'écriture.

16 Me CAVALLUZZO : Eh bien,
17 permettez-moi de vous demander si à ce stade,
18 vous ne receviez pas des avertissements. Lorsque
19 vous vous efforcez de faire revenir M. Arar de
20 Syrie, est-ce que l'on ne vous met pas en garde
21 en vous rappelant ce qui est arrivé au premier
22 ministre quatre ou cinq ans auparavant lorsqu'il
23 a fait rentrer quelqu'un du Pakistan?

24 L'HON. BILL GRAHAM : Oh,
25 c'était - oui, le rappel du cas où le premier

1 ministre était intervenu auprès du Pakistan a
2 certainement été fait. Mais c'est naturel. Il
3 faut tirer les leçons de l'expérience.

4 Mais je n'ai pas - eh bien,
5 c'était une mise en garde légitime. En
6 l'occurrence, nous tenions à aller aussi loin que
7 nous le pouvions en disant que, voyez-vous, cette
8 personne - rien n'empêche de la rapatrier au
9 Canada.

10 Mais j'ai dit à un moment donné à
11 mon homologue syrien : « Écoutez, si M. Arar a
12 commis un délit criminel, les autorités
13 canadiennes sont parfaitement capables de le
14 poursuivre elles-mêmes. Aussi, renvoyez-le au
15 Canada ».

16 Me CAVALLUZZO : Et c'est tout le
17 but poursuivi, n'est-ce pas?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Voilà donc
19 ce que nous cherchions à obtenir. Le SCRS et la
20 GRC s'expliqueront eux-mêmes, mais je ne pense
21 pas qu'ils cherchaient délibérément à empêcher
22 cela. Je crois qu'ils cherchaient à éviter que
23 nous disions quelque chose qui pourrait entraver
24 une enquête qu'ils menaient alors. Mais c'est à
25 eux de vous en parler.

1 Mais, selon ma perspective de
2 ministre des Affaires étrangères, je devais faire
3 très attention de ne pas m'égarer sur ce
4 territoire-là.

5 Me CAVALLUZZO : Mais l'article 10
6 de la Loi sur le ministère des Affaires
7 étrangères dit que le ministre de Affaires
8 étrangères est le porte-parole ultime du Canada
9 auprès des pays étrangers.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

11 Me CAVALLUZZO : Je vous demande
12 donc si, parvenu à ce stade, vous n'auriez pas dû
13 dire au SCRS et à la GRC, par l'intermédiaire du
14 Solliciteur général : « Maintenant cela suffit.
15 Le Canada parlera d'une seule voix et cette voix
16 dit que nous voulons récupérer M. Arar »?

17 N'auriez-vous pas pu faire cela?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
19 c'est bien ce que nous avons dit, que nous
20 voulions récupérer M. Arar.

21 Je ne crois pas - il faudrait que
22 je relise l'article 10. Cela fait pas mal de
23 temps que je n'ai pas - je ne suis pas sûr de
24 l'avoir jamais lu. Mais il ne fait aucun doute
25 que cet article 10, si c'est bien ce qu'il dit,

1 dit que le ministre des Affaires étrangères est
2 le porte-parole officiel du Canada dans les
3 affaires internationales. C'est juste.

4 Cela ne signifie pas que le
5 ministre des Affaires étrangères peut écrire
6 n'importe quoi sur n'importe quel sujet à
7 n'importe quel pays. Le ministre des Affaires
8 étrangères doit se conduire en membre responsable
9 du gouvernement, régi par le Bureau du Conseil
10 privé, par le Cabinet du premier ministre, par
11 les relations avec les autres ministères.

12 Si je décidais d'écrire une
13 lettre déclarant la guerre aux États-Unis, cela
14 ne nous mettrait pas en guerre avec les
15 États-Unis.

16 Le ministre des Affaires
17 étrangères n'est pas - s'il est le porte-parole
18 ultime du gouvernement du Canada, il n'est que le
19 porte-parole du gouvernement du Canada. Mais le
20 porte-parole n'agit pas en son nom propre.

21 Je rejette donc votre idée que
22 j'aurais eu une faculté illimitée, sans entrave,
23 d'écrire tout ce que je voulais à n'importe quel
24 gouvernement étranger. Tout ce que j'écrivais à
25 un gouvernement étranger devait traduire

1 l'intérêt supérieur du gouvernement du Canada
2 dans son ensemble, ce qui englobe bien sûr les
3 intérêts sécuritaires du Canada et des Canadiens.

4 C'est donc pour cette raison que
5 j'ai abordé le problème de cette façon. Je ne me
6 considérais pas habilité à simplement écrire
7 cela, comprenez-vous - même si nous faisons
8 beaucoup d'efforts pour obtenir leur accord, je
9 ne croyais pas être habilité unilatéralement à
10 dire « Bon, allez au diable. Si vous ne voulez
11 pas m'aider, je me débrouillerai sans vous ».

12 Me CAVALLUZZO : Je suppose que
13 cela nous ramène encore une fois à ce que j'ai
14 dit juste après la pause, à savoir que tout ce
15 qui manquait, me semble-t-il, c'était une simple
16 lettre du SCRS, rien d'opérationnel, aucun autre
17 engagement, disant « Syriens, vous nous avez mal
18 compris. Nous, comme toutes les autres autorités
19 canadiennes, nous voulons récupérer M. Arar ».

20 Et c'est bien là le problème que
21 je vois, soit la difficulté d'obtenir cela. Ce
22 n'aurait pas dû être bien compliqué, aux yeux de
23 la plupart des Canadiens. C'est simplement que
24 c'est si difficile à leur arracher. C'est là le
25 problème que je vois.

1 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Eh
2 bien, vous devrez leur demander, car ils ont
3 leurs raisons et je ne ferais que spéculer, tout
4 comme vous.

5 Mais vous avez bien souligné que
6 pour ce qui nous concerne, vu ce que l'on nous
7 disait sur l'influence des Américains en Syrie et
8 tout le reste - je veux dire que le problème
9 était là. Nous pensions progresser, mais il était
10 très difficile de gagner du terrain en Syrie pour
11 toutes sortes d'autres raisons. Ce que nous
12 faisons ne semblait pas compter, il y avait
13 toutes sortes d'autres facteurs en jeu.

14 Me CAVALLUZZO : Je vous demande
15 maintenant de vous reporter à l'onglet 451.

16 C'est une autre ébauche de note
17 de service. Celle-ci est interne à votre
18 ministère. Elle devait être signée par deux
19 sous-ministres adjoints. Elle est datée du
20 24 juin et traite encore une fois de ces
21 responsabilités contradictoires.

22 Elle commence ainsi :

23 Il est très clair qu'il n'y a
24 pas encore eu, au niveau
25 institutionnel, une

1 convergence des idées entre
2 le MAECI, d'une part, et le
3 SCRS et la GRC, d'autre part,
4 concernant le cas Maher Arar.
5 Les échanges récents ont été
6 presque houleux et il est à
7 craindre que la relation de
8 travail entre le MAECI et le
9 SCRS, en particulier,
10 devienne empoisonnée si on ne
11 s'accorde pas sur une
12 approche pangouvernementale
13 dans cette affaire.

14 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

15 Me CAVALLUZZO : Et cela continue
16 au bas de la page, au paragraphe 2 après le
17 premier caviardage :

18 Mme Arar, Monia Mazigh, a
19 lancé une campagne de soutien
20 public très active et
21 efficace en faveur de son
22 mari. Elle a fait grand bruit
23 et engendré beaucoup de
24 sympathie pour son mari et a
25 défendu sa cause auprès de

1 députés, y compris du
2 ministre des Affaires
3 étrangères (12 juin 2003).
4 Et ensuite figure un énoncé très
5 important.

6 On lit :

7 ... les responsables...

8 De je ne sais quel organisme -
9 ... ne semblent pas
10 comprendre que, coupable ou
11 innocent, Maher Arar a le
12 droit à l'assistance
13 consulaire du ministère et
14 que dans les circonstances où
15 il se trouve actuellement, le
16 mieux serait son retour au
17 Canada. Même s'il y a un
18 risque qu'il s'avère
19 ultérieurement qu'Arar était
20 mêlé à des activités
21 extrémistes d'une sorte ou
22 d'une autre, son droit à
23 l'assistance consulaire doit
24 être honoré.

25 Je pense que vous êtes d'accord

1 avec cet énoncé?

2 L'HON. BILL GRAHAM : C'était ce
3 qui motivait, en gros, notre démarche ...

4 Me McISAAC : Monsieur le
5 Commissaire, je suis désolée d'interrompre, mais
6 il me semble que l'équité impose d'informer le
7 témoin que cette note n'est jamais allée plus
8 loin que l'ordinateur de M. Gould. Je crois que
9 M. Livermore a témoigné que nul au sein de l'ISI
10 ne l'a jamais vue ou approuvée ou n'en a fait
11 quoi que ce soit.

12 Je pense qu'il fallait expliquer
13 ce contexte.

14 Me CAVALLUZZO : Comme je l'ai
15 dit, c'était une ébauche et je pense qu'elle
16 traduisait bien les sentiments que le témoin
17 exprimait et il vient de se déclarer pleinement
18 d'accord.

19 Enfin, la note dit :

20 Il importe que le ministre et
21 son personnel soient informés
22 des charges pesant sur
23 M. Arar et il faut trouver
24 une façon pour le ministère
25 de réagir aux allégations

1 voulant qu'il n'y ait aucune
2 preuve que M. Arar soit mêlé
3 à des activités extrémistes
4 islamistes.

5 Je suppose que vous êtes d'accord
6 avec cela. Plus vous aviez d'information, mieux
7 cela valait?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne suis
9 pas sûr de comprendre ce que cela signifie.

10 Il importe que le ministre et
11 son personnel...

12 Me CAVALLUZZO : En d'autres
13 termes, je crois qu'il dit ici que vous avez
14 rencontré M. Cellucci ou M. Powell, qui disent :
15 « Écoutez, nous avons toutes sortes de choses
16 contre ce type ».

17 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

18 Me CAVALLUZZO : Et si vous aviez
19 plus de renseignements, vous pourriez mieux gérer
20 cette relation. Je crois que c'est ce qu'il dit.
21 Êtes-vous d'accord avec cela : plus vous avez
22 d'information, mieux c'est?

23 Et puis, finalement :

24 Le ministre devrait demander
25 un breffage à son collègue,

1 le solliciteur général,
2 concernant les preuves contre
3 M. Arar.

4 Et ainsi de suite.

5 Et dites-vous que ce breffage n'a
6 jamais eu lieu à ce stade?

7 L'HON. BILL GRAHAM : Exact. Nous
8 sommes toujours là en juin?

9 Me CAVALLUZZO : Oui, le 24 juin.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Je ne crois
11 pas que ce - le solliciteur général à cette
12 époque était M. Easter.

13 Me CAVALLUZZO : M. Easter, c'est
14 juste.

15 Nous avons parlé de ce que le
16 SCRS n'a pas fait, et je vais vous poser une
17 autre question. Avez-vous jamais été informé des
18 interventions faites par le SCRS ou quelqu'un du
19 SCRS concernant l'envoi par vous d'une lettre en
20 Syrie?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Non.

22 Me CAVALLUZZO : D'accord. Passons
23 maintenant à juillet.

24 S'agissant de vos efforts de
25 récupérer M. Arar, vous avez été informé que

1 M. De Bané allait être dépêché comme envoyé au
2 Moyen-Orient?

3 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Nous
4 n'avions pas encore à ce moment-là réglé la
5 question de la lettre.

6 Me CAVALLUZZO : C'est juste.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

8 Me CAVALLUZZO : Et de ce fait,
9 vous avez décidé que M. De Bané pouvait être
10 employé à l'avantage de M. Arar.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Oui,
12 puisqu'il y allait de toute façon.

13 Me CAVALLUZZO : Racontez-nous
14 donc ce qui s'est passé à cette occasion?

15 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, mon
16 souvenir est que M. De Bané, qui est je crois
17 d'origine libanaise et connaît bien le
18 Moyen-Orient, faisait le voyage. Je crois qu'il
19 se rendait également en Arabie saoudite. Nous
20 avons pensé qu'il pourrait aller en Syrie. Et par
21 conséquent, nous avons décidé que s'il allait en
22 Syrie, ce serait plus efficace s'il portait
23 lui-même, plutôt que moi, une lettre du premier
24 ministre, sachant que j'avais déjà envoyé des
25 lettres au ministre des Affaires étrangères et

1 que cela avait manifestement - nous cherchions
2 maintenant à monter un niveau au-dessus, pour
3 voir si nous pouvions obtenir quelques résultats.

4 Me CAVALLUZZO : Je ne sais pas si
5 vous avez besoin de vous y reporter, Monsieur le
6 Commissaire, mais cette lettre se trouve à la
7 pièce P-48, onglet 20, soit une lettre du premier
8 ministre Chrétien, datée du 11 juillet 2003, au
9 président Assad.

10 Est-ce la lettre que le sénateur
11 De Bané portait sur lui?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je
13 crois.

14 Me CAVALLUZZO : La formulation
15 utilisée par le premier ministre, comme vous
16 pouvez le voir, est la suivante :

17 Je peux vous assurer qu'il
18 n'y a aucun empêchement du
19 côté du gouvernement canadien
20 à son retour.

21 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

22 Me CAVALLUZZO : Si nous
23 poursuivons -

24 L'HON. BILL GRAHAM : Mais
25 j'imagine que cette affirmation du premier

1 ministre, « Il n'y a aucun empêchement du côté du
2 gouvernement canadien », couvre tout le
3 gouvernement canadien?

4 Me CAVALLUZZO : Certes. Le
5 1^{er} août 2003, nous voyons qu'il y a un changement
6 dans la position publique de l'ambassadeur
7 Cellucci.

8 Vous souvenez-vous de ce
9 changement?

10 L'HON. BILL GRAHAM : En août?

11 Me CAVALLUZZO : Le 1^{er} août 2003.

12 Vous vous souviendrez que le
13 30 juillet, ou bien aux alentours, il y avait eu
14 la déclaration du solliciteur général Easter
15 concernant d'éventuels éléments incontrôlés au
16 sein de la GRC, et peu après il y a eu une
17 déclaration publique de M. Cellucci qui changeait
18 quelque peu.

19 Je vous montre la pièce P-44.
20 Nous sommes le vendredi 1^{er} août et l'Ottawa
21 Citizen publie un article sous le titre : « La
22 GRC n'a pas dénoncé Arar, une déclaration de
23 l'ambassade américaine contredit les affirmations
24 de Powell et Cellucci. »

25 L'article commence ainsi :

1 L'ambassade des États-Unis
2 déclare que la GRC n'a pas
3 joué de rôle direct dans
4 l'arrestation et l'expulsion
5 vers la Syrie d'un Canadien
6 d'origine arabe pour soupçon
7 d'appartenance à al-Quaïda.
8 Le démenti d'hier intervient
9 après les allégations voulant
10 que la GRC aurait aidé les
11 États-Unis à expulser un
12 citoyen canadien vers un pays
13 connu pour pratiquer la
14 torture, et demande
15 l'ouverture d'une enquête
16 parlementaire lancés par
17 Amnistie Internationale et
18 l'American Islamic Relations
19 Council.

20 Et cela continue.

21 Et vous voyez plus loin, à peu
22 près à la mi-page, on lit :

23 La dénégation officielle de
24 toute participation
25 canadienne à l'expulsion de

1 M. Arar répond à des
2 pressions de la GRC, selon
3 nos sources, et contredit les
4 déclarations faites par
5 l'ambassadeur des États-Unis,
6 M. Cellucci, et le secrétaire
7 d'État américain Colin
8 Powell.

9 Vous vous souvenez donc que la
10 position publique de M. Cellucci change à ce
11 stade?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Eh
13 bien, elle a certainement changé. Je ne me
14 souviens pas exactement de la date.

15 Mais je me souviens en tout cas
16 que M. Cellucci a reconnu clairement, à une
17 certaine date, que contrairement à ses
18 affirmations antérieures, personne au Canada n'a
19 joué de rôle dans la décision prise par les
20 Américains.

21 Me CAVALLUZZO : Bien. Vous avez
22 reçu un lettre de Mme Mazigh le 23 juillet 2003.
23 C'est la pièce P-48, onglet 21.

24 L'HON. BILL GRAHAM : Vingt-et-un?

25 Me CAVALLUZZO : Oui, 21. Et c'est

1 une lettre adressée au premier ministre, datée du
2 23 juillet 2003, dont copie vous est envoyée.

3 Il y a ici une référence à des
4 allégations de torture, et au quatrième
5 paragraphe, il est dit :

6 C'est particulièrement
7 alarmant, car nous venons
8 d'être informés par le Comité
9 syrien des droits de l'homme,
10 qui est basé à Londres, que
11 celui-ci a reçu confirmation
12 que mon mari a été gravement
13 torturé et a subi des
14 interrogatoires intenses.

15 Nous avons certainement des
16 indications à cet effet, si vous remontez au
17 volume 5 des volumes du MAECI, onglet 496.

18 Nous voyons qu'une conférence de
19 presse a lieu. C'est l'onglet 496.

20 Si vous vous reportez à la page 5
21 de 8, vous verrez au bas de la page, commençant
22 avec M. Neve, ceci :

23 Ce qui suit est une
24 transcription approximative
25 basée sur le sous-titrage

1 codé d'une conférence de
2 presse concernant Maher
3 Arar...

4 Et c'est là que sont formulées
5 les allégations de torture du Comité syrien des
6 droits de l'homme.

7 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

8 Me CAVALLUZZO : Et certaines
9 suggestions y sont formulées.

10 Par exemple, on vous invite à
11 rappeler l'ambassadeur du Canada en Syrie et
12 j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi, à
13 ce stade, vous jugez qu'il n'est pas approprié de
14 rappeler notre ambassadeur à Damas?

15 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, il
16 existe un éventail de réactions diplomatiques et
17 autres à tout désaccord entre États, ce que cette
18 affaire était maintenant devenue, dont la
19 convocation de l'ambassadeur de l'autre pays, le
20 rappel de notre ambassadeur, la mise sous
21 embargo, toute une série de mesures que l'on peut
22 prendre pour faire valoir son point de vue, sans
23 aller jusqu'à la guerre.

24 Donc, la question que nous
25 posons... et je dois dire que dans ce contexte,

1 je me suis laissé guider par les experts du
2 Ministère, M. Pardy et d'autres, en fonction
3 d'une série de considérations fondées sur
4 l'expérience que nous avons faite avec d'autres
5 cas.

6 Le rappel de notre ambassadeur a
7 l'avantage d'être une indication extrême de
8 mécontentement au nom de l'État, et donc une
9 façon de signifier notre irritation. Nous y avons
10 eu recours à l'occasion, notamment dans le cas
11 tragique de Mme Kazemi, où nous avons rappelé
12 notre ambassadeur.

13 Mais l'inconvénient, c'est que
14 cela vous prive d'un ambassadeur dans le pays si
15 vous pensez qu'il serait utile d'en avoir un à ce
16 stade. Il s'agit donc de prendre cette décision à
17 la lumière du cas individuel concerné. Sera-ce
18 une mesure efficace ou non?

19 Nous avons rappelé notre
20 ambassadeur dans le cas de Mme Kazemi.
21 Mme Kazemi, tragiquement, était décédée. M. Arar
22 était toujours en vie, il était en prison, et il
23 y avait là deux autres Canadiens. Nous avons jugé
24 que la présence de notre ambassadeur à Damas
25 était absolument nécessaire si nous voulions

1 protéger efficacement leurs intérêts.

2 En outre, nous devons prendre en
3 compte les intérêts du Canada dans le monde,
4 globalement. Comme vous l'avez fait remarquer
5 tout à l'heure, la Syrie occupe une position
6 géographique clé dans la poudrière du
7 Moyen-Orient, où nous étions engagés dans un
8 processus de paix et quantité d'autres démarches.
9 Si nous avions rappelé notre ambassadeur, cela
10 pouvait très bien nuire à la représentation
11 efficace du Canada à cet égard.

12 Donc, en gros, nous avons pesé
13 tous les avantages et tous les inconvénients et
14 décidé que, dans les circonstances, il n'était
15 pas opportun de rappeler l'ambassadeur.

16 Et je persiste à croire - je suis
17 persuadé que c'était la bonne décision en
18 l'occurrence. Je ne pense pas que cela aurait
19 aidé M. Arar et, au contraire, que cela aurait
20 empiré sa situation.

21 Me CAVALLUZZO : Pour ce qui est
22 de la suite des événements, si vous passez
23 maintenant à l'onglet 521 du volume 6, à la
24 page 13 du document d'information, sous « Conseil
25 au ministre » au paragraphe 2, nous voyons que :

1 À 16 h 30 le 7 août ...
2 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
3 page 13 de 16?
4 Me CAVALLUZZO : Treize de 16,
5 oui. Au paragraphe 2 ...
6 L'HON. BILL GRAHAM :
7 Paragraphe 1?
8 Me CAVALLUZZO : C'est le
9 paragraphe 2 qui nous intéresse.
10 L'HON. BILL GRAHAM : Désolé.
11 Me CAVALLUZZO : Il est écrit :
12 À 16 h 30 le 7 août, MJM...
13 Il s'agit du sous-ministre
14 adjoint John McNee? Vous souvenez-vous de cela?
15 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, il
16 s'agit de M. McNee.
17 Me CAVALLUZZO : J'allais dire que
18 j'espère que nous ne sommes pas arrivés à un
19 point où je connais ces initiales mieux que le
20 ministre.
21 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
22 disons les choses ainsi : vous avez passé
23 beaucoup plus de temps sur cette affaire,
24 dernièrement, que moi.
25 Me CAVALLUZZO : C'est sûr.

1 L'HON. BILL GRAHAM : J'espère
2 qu'elle vous est plus familière.

3 Me CAVALLUZZO : Cette personne :
4 ... a convoqué l'ambassadeur
5 Ahmad Arnous de la Syrie pour
6 lui transmettre les
7 préoccupations du
8 gouvernement canadien
9 concernant l'affaire Arar.
10 MJM a fait état de l'intrêt
11 soulevé dans les médias par
12 les allégations de torture
13 formulées par le Comité
14 syrien des droits de l'homme.
15 Il a fait savoir que MINA...
16 Soit le ministre.

17 ... ferait probablement une
18 déclaration publique et qu'il
19 a demandé à MJM de souligner
20 le problème en personne
21 auprès de l'ambassadeur.

22 Vous avez donc dépêché un employé
23 à l'ambassadeur syrien pour exprimer ces
24 préoccupations concernant les allégations de
25 torture?

1 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

2 Me CAVALLUZZO : Vous avez
3 également donné une conférence de presse
4 impromptue le 14 août.

5 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

6 Me CAVALLUZZO : Et pour situer le
7 contexte, comme nous le savons, le 14 août 2003
8 était la date de la dernière visite consulaire
9 que M. Martel a rendue à M. Arar, et peu après
10 cette visite, vous avez tenu une conférence de
11 presse impromptue, que l'on trouve à
12 l'onglet 505.

13 Si vous remontez de 12 lignes à
14 partir du bas, on lit - et c'est vous qui parlez.

15 D'ailleurs, la date indiquée est
16 le 13 août 2003. Nous avons vérifié. Ce n'est pas
17 la bonne date. C'était le 14 août.

18 C'est à l'onglet 505?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

20 --- Pause

21 Me CAVALLUZZO : Manifestement les
22 pages de mon classeur sont dans le désordre,
23 quelqu'un pourrait-il me trouver la conférence de
24 presse impromptue du mois d'août? Bowden?

25 L'HON. BILL GRAHAM : Maître, ce

1 n'est peut-être pas à moi de le dire, mais à
2 l'onglet 505, ou quel que soit son numéro, si
3 vous passez à la page 4, vous verrez qu'Amnistie
4 Internationale déclare :

5 M. Arar doit être libéré
6 immédiatement s'il n'est pas
7 inculpé d'un délit criminel
8 reconnaissable.

9 Et l'association dit qu'il faut
10 prononcer ces accusations et ouvrir un procès sur
11 cette base.

12 Ce n'est pas différent de ma
13 position, à savoir qu'il faut soit le libérer,
14 soit le poursuivre.

15 Donc, jusque-là, Mme Mazigh et
16 Amnistie Internationale conviennent que dire aux
17 Syriens : « inculpez-le et donnez-lui l'occasion
18 de se défendre » n'était pas une position
19 déraisonnable.

20 Me CAVALLUZZO : D'accord. Le
21 rappel est utile, merci.

22 En fait, c'est l'onglet 405. J'ai
23 l'onglet 505 et tout le monde a l'onglet 405,
24 c'est au volume 4.

25 C'est une page avec l'inscription

1 en haut : Bowden's Media Monitoring Ltd.?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

3 Me CAVALLUZZO : Comme je l'ai
4 dit, la date indiquée en haut est erronée. Il
5 faudrait lire le 14 août.

6 Mais si vous remontez de
7 12 lignes à partir du bas, on lit :

8 J'aimerais également parler
9 d'un autre cas dont je sais
10 qu'il vous intéresse tous :
11 celui de M. Arar qui est
12 emprisonné en Syrie. Je viens
13 de parler à mes
14 fonctionnaires à Ottawa qui
15 ont été en contact
16 téléphonique avec Damas ce
17 matin. M. Arar a reçu en
18 prison la visite de nos
19 agents consulaires. Ces
20 derniers nous ont assuré
21 qu'il est en bon état
22 physique. Il rejette
23 personnellement toutes les
24 allégations de torture. Nos
25 responsables consulaires ont

1 eu avec lui un entretien
2 privé et il a déclaré que sa
3 situation est meilleure
4 aujourd'hui qu'avant que nous
5 commencions à intervenir pour
6 son compte.

7 En ce qui concerne cette
8 conférence de presse impromptue, pour prendre les
9 choses une à la fois, tout d'abord la
10 déclaration : « Il a eu un entretien privé avec
11 nos agents consulaires »?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

13 Me CAVALLUZZO : Toutes les
14 indications que nous avons - et personne ne les a
15 jamais contredites. Au cours des huit ou neuf
16 visites consulaires rendues à M. Arar, jamais,
17 même pour 10 secondes, le représentant
18 consulaire, M. Martel, n'a-t-il été seul avec
19 M. Arar.

20 Aussi, cette déclaration voulant
21 qu'il aurait eu un entretien privé est
22 manifestement contraire aux témoignages que nous
23 avons entendus ici, lors de cette enquête.

24 J'aimerais connaître votre
25 réaction à cela?

1 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, la
2 seule explication est que j'ai mal compris les
3 renseignements que l'on m'a donnés, ce qui - il
4 faut savoir, comme l'indique la transcription de
5 cette conférence de presse, que je parlais du cas
6 de William Sampson. En me rendant à la salle de
7 conférence de presse sur la rue Wellington pour
8 parler de M. Sampson, on m'a dit en descendant
9 l'escalier mécanique qu'il y avait des nouvelles
10 toutes fraîches sur M. Arar : Vous vous
11 souviendrez qu'il y avait eu les allégations de
12 torture.

13 Me CAVALLUZZO : Mm-hmm.

14 L'HON. BILL GRAHAM :
15 L'ambassadeur a ensuite parlé avec le général et
16 nous avons obtenu l'accès consulaire à M. Arar.

17 Mes renseignements étaient que
18 nous avons eu accès à M. Arar. Celui-ci avait
19 confirmé, dans des circonstances ne prêtant à
20 aucun doute - manifestement j'ai utilisé
21 l'expression « privé » - mais dans des
22 circonstances ne laissant place à aucun doute,
23 qu'il n'était pas torturé à ce moment-là.

24 C'était là l'information qui
25 m'avait été donnée. C'était l'information que je

1 cherchais à transmettre.

2 Me CAVALLUZZO : Oui.

3 L'HON. BILL GRAHAM : Et en
4 relisant les notes sur ce qui s'était passé - et
5 je ne savais pas cela à ce moment-là, car je n'y
6 étais pas, évidemment - je vois qu'effectivement
7 il y avait d'autres personnes dans la salle, des
8 traducteurs et d'autres, mais j'avais cru
9 comprendre que le général qui ne s'éloignait
10 normalement pas, était entré et sorti à plusieurs
11 reprises.

12 Tout ce que je peux dire, c'est
13 que j'avais l'impression que cette conversation
14 avec M. Arar s'était déroulée dans des conditions
15 de plus grande liberté qu'auparavant.

16 Je suis peut-être allé trop loin
17 dans ma description, mais j'essayais certainement
18 d'indiquer - vous savez, j'avais l'impression que
19 nous obtenions - j'avais l'impression que l'on me
20 disait, à tout le moins, que c'était une occasion
21 où M. Arar avait pu s'exprimer librement sur ce
22 qui se passait, sans contrainte. C'était ce que
23 l'on m'avait dit.

24 Me CAVALLUZZO : Sans contrainte,
25 hormis le fait qu'il y avait un certain nombre

1 de ...

2 L'HON. BILL GRAHAM : D'autres
3 personnes présentes.

4 Me CAVALLUZZO : ... de gardiens
5 syriens dans la même pièce.

6 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

7 Me CAVALLUZZO : L'information
8 selon laquelle M. Arar « rejette totalement
9 toutes les allégations de torture », est-ce là
10 aussi un renseignement que l'on vous a donné ce
11 jour-là?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je
13 crois que c'est ce que l'on m'avait dit.

14 Me CAVALLUZZO : D'accord. Donc,
15 les renseignements en votre possession à ce
16 stade, à la lumière de ce que vous avez dit
17 précédemment sur la possibilité qu'il ait été
18 torturé au début, c'est-à-dire pendant les deux
19 premières semaines, votre information en date du
20 14 août, donc, est que M. Arar n'a jamais été
21 torturé?

22 L'HON. BILL GRAHAM : C'est en
23 gros - s'il s'agit là des allégations de torture
24 qui ont été lancées à - je veux dire, tout cela
25 est dans le contexte de la réunion qui a lieu à

1 Londres, les allégations faites à Londres.

2 Me CAVALLUZZO : Oui.

3 L'HON. BILL GRAHAM : Si elles
4 concernaient les premiers jours de son
5 incarcération ou plutôt le moment présent de son
6 incarcération, je ne sais pas.

7 Mais mon souvenir est que nous
8 avons été informés, que j'ai été informé qu'il y
9 avait - qu'il avait nié avoir été torturé,
10 d'après les renseignements que l'on m'a donnés.

11 Me CAVALLUZZO : Bien. Mais vous
12 nous avez dit plus tôt ce matin qu'aucun
13 responsable ne vous a dit qu'il avait été torturé
14 au cours des premières semaines de sa ...

15 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

16 Me CAVALLUZZO : ... s'il avait été
17 là pendant deux semaines avant qu'ils dévoilent
18 sa présence et jusqu'au 14 août certainement,
19 votre information était qu'il n'a jamais été
20 torturé?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Exact. Oui,
22 Maître.

23 Me CAVALLUZZO : D'accord. Le
24 temps passe - et vous en avez fait état plus
25 tôt - et vous rencontrez le ministre des Affaires

1 étrangères syrien le 25 septembre aux Nations
2 Unies.

3 Si vous passez à l'onglet 580, le
4 dernier onglet du volume 6 ...

5 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
6 quel numéro?

7 Me CAVALLUZZO : 580. C'est le
8 tout dernier onglet de ce volume.

9 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

10 Me CAVALLUZZO : Lorsque nous nous
11 sommes rencontrés la semaine dernière, vous
12 m'avez dit qu'il s'agissait là de notes
13 d'aide-mémoire que vous portiez sur vous et
14 consultiez avant la rencontre avec le ministre.

15 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

16 Me CAVALLUZZO : Et, évidemment,
17 vous alliez parler de la situation de M. Arar, et
18 il y a là quelques aspects qui me paraissent
19 importants.

20 À la première page, par exemple,
21 vous dites qu'il n'y a pas d'empêchement à son
22 retour au Canada.

23 À la deuxième page, vous parlez
24 d'investissement au Canada, que nous anticipons
25 d'accueillir des hommes d'affaires syriens dans

1 le cadre de missions pétrolières l'an prochain,
2 et cetera, et cetera, manifestement pour rappeler
3 l'intérêt qu'a la Syrie à améliorer ses relations
4 bilatérales avec le Canada.

5 Au sujet de Maher Arar, les notes
6 disent :

7 Nous sommes reconnaissants à
8 la Syrie de sa coopération,
9 avec l'octroi à notre
10 ambassade de l'accès
11 consulaire à M. Arar, y
12 compris l'échange
13 d'information...

14 Ensuite, il y a tout un
15 argumentaire pour convaincre M. Shara'a de
16 libérer M. Arar et de le renvoyer, si possible,
17 au Canada, et on trouve cela également à l'onglet
18 précédent.

19 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ce
20 sont là les notes du ministère qui servent
21 d'aide-mémoire et que l'on m'a remises pour que
22 je les garde sur moi.

23 De la façon dont les choses
24 fonctionnent à New York, lorsque vous êtes à
25 l'assemblée générale, vous avez peut-être cinq ou

1 six rencontres avec des ministres des Affaires
2 étrangères chaque jour, car tout le monde se
3 trouve réuni au même endroit en même temps, et
4 vous pouvez donc joindre tout le monde.

5 C'est donc une période très
6 intense et vous avez probablement, comme je l'ai
7 dit, cinq, parfois six ou sept réunions
8 bilatérales avec des ministres des Affaires
9 étrangères.

10 Nous avons pu organiser une
11 réunion avec M. Shara'a et j'avais donc ces notes
12 le concernant, comme j'en avais pour d'autres
13 personnes.

14 Mais je crois savoir qu'il existe
15 une note d'information sur l'échange qui a
16 réellement eu lieu. Ceci est ce que l'on m'avait
17 dit de dire. Mais je ne dis pas nécessairement ce
18 que l'on me dit de dire. Parfois j'exprime les
19 choses à ma façon.

20 Me CAVALLUZZO : Oui.

21 L'HON. BILL GRAHAM : Je
22 préférerais donc regarder les notes sur ce que
23 j'ai effectivement dit plutôt que ce que le
24 ministère me suggérerait de dire, car elles
25 traduiront plus fidèlement ce qui s'est passé

1 lors de cette rencontre.

2 Me CAVALLUZZO : C'est là quelque
3 part. Mon collègue va sans doute le trouver.

4 Mais qui a été présent à cette
5 rencontre? Est-ce la réunion à laquelle le
6 responsable de la sécurité assistait avec
7 M. Shara'a?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Il y
9 avait le ministre des Affaires étrangères,
10 probablement un membre de sa délégation aux
11 Nations unies et un agent de sécurité. Et de mon
12 côté, je crois que j'étais accompagné de Rob
13 Fry -

14 Me CAVALLUZZO : Peut-être si vous
15 regardez ...

16 L'HON. BILL GRAHAM : Il y avait
17 certainement aussi quelqu'un de l'ambassade. Il
18 devait y avoir quelqu'un pour prendre les notes.

19 Me CAVALLUZZO : Regardez à
20 l'onglet 533. Cela va peut-être raviver votre
21 mémoire.

22 L'HON. BILL GRAHAM : L'onglet
23 533?

24 Me CAVALLUZZO : Oui. C'est
25 intitulé : Rencontre avec M. Farouk Al-Shara'a,

1 ministre des Affaires étrangères.

2 L'HON. BILL GRAHAM : Le 533?

3 Me CAVALLUZZO : Oui, 532.

4 L'HON. BILL GRAHAM : Bon. Mais ce
5 n'est là qu'une version agrandie de ce que vous
6 venez de me montrer. Je veux dire qu'ils ont
7 rédigé ...

8 Me CAVALLUZZO : C'est tout ce que
9 nous avons.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Non, en
11 revoyant cette affaire, on m'a montré un compte
12 rendu de la rencontre même que j'ai eu avec le
13 ministre des Affaires étrangères et c'était une
14 relation très détaillée de notre discussion. Je
15 l'ai lu et nous l'avons regardé.

16 Me CAVALLUZZO : Vous l'avez lu,
17 mais je crois que c'est complètement caviardé.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Oh,
19 d'accord.

20 Me CAVALLUZZO : Vous avez
21 l'avantage.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Tant mieux
23 pour moi.

24 Vous pouvez donc me poser des
25 questions sur qui a dit quoi à qui. Vous pouvez

1 décider dans quelle mesure vous voulez me
2 caviarder au fur et à mesure.

3 Me CAVALLUZZO : Si je vais vous
4 caviarder, je vais vous lancer ceci, ce qui
5 signifiera que vous ne devez rien dire.

6 L'HON. BILL GRAHAM : J'esquiverai
7 et je me cacherais sous la table, et nous pourrions
8 tous rentrer chez nous.

9 Me CAVALLUZZO : Si vous pouviez
10 tout d'abord nous dire ce que M. Shara'a vous a
11 dit qu'il ferait, le cas échéant, concernant
12 M. Arar?

13 D'ailleurs, vous avez parlé
14 d'autres sujets encore. Vous avez parlé de
15 l'Iraq, etc.

16 L'HON. BILL GRAHAM : Toutes
17 sortes de choses, notamment - vous avez déjà vu
18 les références aux échanges commerciaux, ce genre
19 de choses.

20 De la manière dont les choses se
21 passent, si j'ai une réunion comme celle-ci avec
22 M. Shara'a ou avec n'importe quel autre ministre
23 des Affaires étrangères d'un pays où nous avons
24 ce genre de problème, mon approche a toujours été
25 de dire : « Voyez, vous souhaitez améliorer les

1 relations entre le Canada et votre pays.
2 Nous-mêmes voulons davantage de relations
3 commerciales. Vous avez des ressortissants
4 syriens au Canada. Nous avons des Canadiens en
5 Syrie. Mais si nous voulons renforcer nos liens,
6 nous devons avoir l'assurance que les droits de
7 la personne sont respectés dans votre pays ».

8 J'ai utilisé ce genre
9 d'argumentaire non seulement avec la Syrie mais
10 avec d'autres pays avec lesquels nous avons tenu
11 des discussions similaires.

12 Je dis en général au ministre des
13 Affaires étrangères que j'ai en face de moi :
14 « Écoutez, vous n'allez pas obtenir de meilleures
15 relations si les Canadiens ne pensent pas qu'ils
16 vont être traités équitablement dans votre
17 juridiction, dans votre pays. Qui va aller
18 investir de l'argent dans votre pays s'ils
19 pensent qu'on va les mettre en prison
20 arbitrairement et les maltraiter, sans recours?

21 Donc, sur cette toile de fond, je
22 leur dis : « Écoutez, je suis prêt à collaborer
23 avec vous pour établir de meilleures relations,
24 mais le cas de M. Arar et les deux autres cas
25 dont nous avons parlé sont un obstacle direct à

1 cette amélioration, car le public canadien et
2 tous ceux qui veulent aller en Syrie pensent que
3 votre régime ne traite pas les gens
4 équitablement ».

5 Donc, à partir de là, nous sommes
6 passés à M. Arar, et le ministre des Affaires
7 étrangères m'a assuré qu'il ferait de son mieux
8 pour aboutir à une conclusion positive de
9 l'affaire et j'ai répété encore une fois que nous
10 souhaitions que M. Arar soit renvoyé au Canada,
11 que c'était cela que nous voulions, et c'est à ce
12 stade que le responsable du Renseignement qui
13 était présent, et je ne sais pas si je suis en
14 droit de le dire, car ce semble être - mais vous
15 pouvez m'arrêter si ...

16 Me CAVALLUZZO : Vous l'avez déjà
17 dit.

18 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, eh
19 bien, le fonctionnaire du Renseignement -
20 d'accord, donc je - le fonctionnaire du
21 Renseignement qui était là, selon mon souvenir, a
22 dit que Mme Arar a fait tellement de bruit autour
23 de cette affaire au Canada et qu'il y a eu tant
24 de mauvaise presse sur la Syrie au Canada autour
25 de cette affaire, que eux, les Services du

1 renseignement, n'avaient aucune intention de
2 jamais relâcher M. Arar.

3 Il a donc virtuellement contredit
4 le ministre des Affaires étrangères et je lui ai
5 dit que je discutais avec le ministre des
6 Affaires étrangères et si vous voulez de bonnes
7 relations avec le Canada, voilà sur quelle base
8 il faut travailler.

9 Il y avait donc clairement - il y
10 avait manifestement un désaccord entre le
11 responsable du Renseignement et le ministre des
12 Affaires étrangères sur la façon d'aborder cette
13 affaire. Cela ne fait aucun doute.

14 Le ministre des Affaires
15 étrangères était cordial et disposé à parler de
16 la manière de parvenir à un résultat positif,
17 alors que le responsable du Renseignement avait
18 une attitude beaucoup plus négative.

19 Me CAVALLUZZO : Juste par
20 curiosité, est-ce que le ministre des Affaires
21 étrangères a rabroué le responsable de la
22 sécurité pour son intervention intempestive?

23 L'HON. BILL GRAHAM : Non, non -
24 eh bien, je ne m'en souviens pas. Vous pouvez
25 demander à M. Fry. Je veux dire, il va venir

1 témoigner. Je crois qu'il était là, donc... Il
2 aura peut-être un meilleur souvenir que moi.

3 Je ne crois pas qu'il l'ait fait.
4 Mais il avait une approche différente. Il m'a
5 réellement dit non, je vais travailler avec vous,
6 Bill, pour essayer de régler ce problème. Nous
7 recevions donc clairement deux messages
8 différents dans cette pièce.

9 Me CAVALLUZZO : Il y a une note
10 dans la pièce P-42 dont j'aimerais vous parler,
11 l'onglet 122?

12 L'HON. BILL GRAHAM : P...

13 Me CAVALLUZZO : P-42.

14 L'HON. BILL GRAHAM :

15 Quarante-deux?

16 Me CAVALLUZZO : Oui, P-42.

17 L'HON. BILL GRAHAM : À quel
18 numéro?

19 Me CAVALLUZZO : 122. C'est tout
20 en désordre. C'est dans le volume 1, et celui-ci
21 est malheureusement tout en désordre.

22 L'HON. BILL GRAHAM : 122.

23 Me CAVALLUZZO : 122. Ce sont des
24 notes manuscrites.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Voilà.

1 Me CAVALLUZZO : Pouvez-vous nous
2 dire de qui sont ces notes manuscrites? Je crois
3 savoir qu'elles sont de la main d'Aileen Carroll.

4 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, on me
5 dit que ce sont des notes écrites par ma
6 secrétaire parlementaire d'alors, Mme Carroll.
7 Mais à part cela, je ne sais pas dans quelles
8 circonstances elle les a prises, ou...

9 Me CAVALLUZZO : Bien. C'est sur
10 la page 2 que j'aimerais vous poser une question,
11 là où vous lisez :

12 Min. Aff. étr. a rencontré
13 son homologue syrien à N.Y.
14 hier. Il a insisté pour le
15 retour de M. Arar au Canada.
16 À défaut du retour, il a
17 exigé un procès équitable et
18 public dans les meilleurs
19 délais.
20 Il a reçu l'assurance du min.
21 Aff. syrien du maintien de
22 l'accès consulaire et que
23 toutes nos demandes seront
24 transmises aux autorités
25 judiciaires syriennes.

1 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

2 Me CAVALLUZZO : Est-ce que
3 Mme Carroll était présente à la réunion, ou bien
4 est-ce simplement du ouï-dire?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Non, je ne
6 crois pas. Il faudrait le lui demander. Mais elle
7 a probablement pris cette note suite à une
8 conversation.

9 Je ne crois pas qu'elle était à
10 New York avec moi. Je me trompe peut-être, mais
11 je ne crois pas qu'elle était à cette réunion.

12 Me CAVALLUZZO : D'accord.

13 L'HON. BILL GRAHAM : Et je ne
14 vois pas pourquoi elle aurait pris cette note.

15 Me CAVALLUZZO : Je ferais une
16 autre référence encore. À l'onglet 581, on vous a
17 peut-être déjà demandé cela, mais vous voyez là
18 un article de journal avec un titre - c'est daté
19 également du 25 septembre - qui dit qu'Arar peut
20 obtenir un procès équitable en Syrie, et le
21 propos vous est attribué.

22 Et nous vous avons déjà posé
23 certaines questions sur la demande - comment
24 pourrait-on avoir un procès équitable en Syrie,
25 et vous avez répondu à ces questions.

1 Mais juste pour replacer tout
2 cela dans le contexte d'ensemble, à ce stade vos
3 fonctionnaires tentent de faciliter les choses à
4 M. Arar et à sa famille en engageant un avocat -
5 vous désignez M. Lockyer comme observateur
6 indépendant au procès, si un procès va avoir
7 lieu. Et à ce stade, il n'est pas question qu'il
8 s'agisse d'un tribunal militaire, mais d'un
9 tribunal civil. Est-ce exact?

10 L'HON. BILL GRAHAM : C'était
11 certainement capital pour moi.

12 Me CAVALLUZZO : D'accord.

13 J'aimerais maintenant passer à
14 vos notes pour septembre. Nous arrivons
15 maintenant à la fin, au 29 septembre. C'est là
16 votre journal. Lundi, 29 septembre.

17 L'HON. BILL GRAHAM : P-107?

18 Me CAVALLUZZO : Oui.

19 --- Pause

20 L'HON. BILL GRAHAM : Voilà.

21 Me CAVALLUZZO : Et si vous voulez
22 bien lire ces notes pour nous, pour les
23 clarifier?

24 L'HON. BILL GRAHAM :

25 ...ne sais toujours pas qui a

1 dit quoi à qui. Est-ce que
2 CIC...

3 C'était une spéculation que nous
4 faisons.

5 Me CAVALLUZZO : CIC étant?

6 L'HON. BILL GRAHAM :
7 L'Immigration canadienne.

8 Il y avait - lorsque nous nous
9 retrouvons au Bureau à parler de cela, nous nous
10 demandons si quelqu'un a parlé aux Américains,
11 qui ce pourrait bien être? La GRC? Le SCRS? Ou
12 bien, peut-être un agent d'immigration a-t-il
13 parlé à un autre agent d'immigration? C'était
14 pure spéculation de notre part.

15 Nous essayions juste de mettre le
16 doigt dessus. On nous dit toujours - bien que -
17 c'était peut-être après que M. Cellucci ait nié
18 l'implication américaine. Mais M. Powell
19 continuait à me dire que quelqu'un a dit des
20 choses à quelqu'un. Nous sommes toujours -

21 La GRC et le SCRS jurent que non,
22 ce n'est pas eux, ils n'ont rien dit à personne.
23 Je ne sais pas ce que dit le reste de la ligne,
24 mais c'est là juste une réflexion philosophique
25 de ma part. Qu'est-ce que la justice dans une

1 situation aussi kafkaïenne? C'était en gros une
2 réflexion frustrée de ma part sur la possibilité
3 de M. Arar d'obtenir justice.

4 Vous ne pouvez pas - les rumeurs
5 le concernant courent. Il y a toutes sortes
6 d'allégations. Pas de procès, pas de possibilité
7 de se défendre, et tout cela me paraissait
8 totalement kafkaïen.

9 C'est pourquoi nous cherchions si
10 fort à le faire libérer, du moins à le ramener au
11 Canada où, comme je l'ai dit, il pourrait
12 défendre son innocence selon une procédure en
13 règle.

14 Me CAVALLUZZO : Ensuite, le
15 1^{er} octobre, vous rencontrez le secrétaire général
16 de la Ligue arabe à Ottawa?

17 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

18 Me CAVALLUZZO : Qui est-il?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Amir Moussa.

20 Me CAVALLUZZO : Poursuivez. Si
21 vous pouviez juste nous dire ...

22 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
23 M. Moussa est un ancien ministre des Affaires
24 étrangères d'Égypte et une personnalité très
25 éminente au Moyen-Orient et, comme secrétaire de

1 la Ligue arabe, un personnage extrêmement
2 puissant.

3 J'avais fait sa connaissance à
4 New York. Il est venu en visite au Canada. Nous
5 discussions de sujets comme le mur érigé par
6 Israël, qui était alors un grand sujet de
7 controverse au Moyen-Orient, et de façon générale
8 des perspectives de paix au Moyen-Orient.

9 Et j'ai saisi l'occasion pour lui
10 dire ce que j'ai déjà indiqué, à savoir qu'il me
11 semblait que l'un des problèmes qui nuisaient à
12 nos relations avec les pays du Moyen-Orient était
13 ces affaires consulaires. Je songeais plus
14 particulièrement à M. Sampson et à M. Arar
15 franchement.

16 Et j'ai dit que l'un des
17 problèmes que nous avions était que le public
18 canadien avait une très mauvaise image des
19 conditions régnant au Moyen-Orient, en
20 particulier du respect des droits de la personne
21 et des libertés normales que nous, Canadiens,
22 tenons comme chose normale.

23 J'ai dit, Amir, si vous pouvez
24 nous aider avec ces affaires, ce serait
25 extrêmement utile.

1 Il s'est donc engagé à le faire et
2 nous sommes sortis et avons donné une conférence de
3 presse impromptue où nous avons couvert tous les
4 problèmes. Puis, après la mêlée de presse, où on lui
5 avait posé toutes sortes de questions, il m'a dit, en
6 partant, qu'il comprenait ce que je voulais dire. La
7 presse est vraiment très préoccupée par ces
8 affaires.

9 J'ai répondu que oui, ce sont des
10 questions très, très importantes. J'apprécierais
11 que vous téléphoniez au ministre des Affaires
12 étrangères de la Syrie ou à quelqu'un d'autre
13 pour voir si vous ne pourriez pas nous obtenir
14 quelque appui. Les choses en sont restées là.

15 Me CAVALLUZZO : Très bien. Et peu
16 après, le 3 ou le 4 octobre, vous avez reçu un
17 appel pendant que vous étiez à Rome?

18 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

19 Me CAVALLUZZO : Et pourriez-vous
20 nous parler un peu de cela?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, je
22 pense que j'étais à Rome pour un sommet de l'OTAN
23 et je crois que le ministre Shara'a a appelé à
24 Ottawa, bien évidemment, et que c'est de là que
25 l'appel a été acheminé - c'était très tôt le

1 matin - et il a dit que M. Arar allait être
2 libéré à cause de la demande faite par le premier
3 ministre au président Assad.

4 Me CAVALLUZZO : Et vous avez
5 avisé - qui avez-vous averti suite à cet appel?

6 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, si
7 je me souviens bien, nous avons téléphoné
8 immédiatement - c'est clairement Mme Mazigh qui
9 aurait été la première personne et la personne la
10 plus importante à informer.

11 Nous étions bien sûr ravis de la
12 nouvelle, mais d'après mon souvenir nous étions
13 nerveux quant à l'idée d'aller de l'avant et d'en
14 faire l'annonce, car d'après mon souvenir de ce
15 qui s'est passé, M. Arar a été remis aux mains de
16 M. Martel, et M. Martel l'a alors raccompagné.

17 Nous ne voulions pas faire de
18 commentaires publics tant et aussi longtemps que
19 nous n'avions pas réussi à transporter M. Arar
20 dans un autre pays ou au Canada, et donc les
21 seuls appels que j'aurais faits auraient été
22 strictement pour dire, écoutez, il semble que les
23 choses soient bien lancées. Veillons à ce qu'il
24 soit bien rentré au pays avant que de faire la
25 moindre annonce publique en la matière.

1 Me CAVALLUZZO : Très bien.

2 Et au retour de M. Arar au
3 Canada, vous alliez au départ le rencontrer début
4 octobre; cependant, cela a été reporté jusqu'au
5 29 octobre.

6 Et si vous vous reportez à
7 l'onglet 625, il s'y trouve une note de breffage
8 pour vous concernant la réunion que vous devez
9 avoir avec M. Arar.

10 Et, à l'onglet 634, si vous
11 voulez bien vous y reporter, nous avons un résumé
12 de cette rencontre.

13 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
14 c'est l'onglet 634?

15 Me CAVALLUZZO : Oui, 634. Nous
16 pouvons sauter par-dessus le 625, soit les notes,
17 points de discussion ou notes de breffage pour
18 vous, et le document à l'onglet 634 est daté du
19 vendredi 31 octobre et est un résumé de la
20 rencontre.

21 L'HON. BILL GRAHAM : Exact.

22 Me CAVALLUZZO : C'est là que vous
23 vous êtes rencontrés pour - Monsieur Graham,
24 vous-même et M. Fry vous êtes rencontrés pour
25 30 minutes, après quoi vous avez rencontré

1 Mme Mazigh et Maher Arar, et par la suite
2 plusieurs responsables sont arrivés ainsi que
3 M. Lockyer et Mme Pither et M. Neve d'Amnistie
4 Internationale, n'est-ce pas?

5 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

6 Me CAVALLUZZO : Et vous avez eu
7 une discussion approfondie sur ce qui s'était
8 passé.

9 Cependant, ce sur quoi j'aimerais
10 vous interroger c'est l'allégation de torture
11 évoquée au paragraphe 3.

12 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

13 Me CAVALLUZZO : On y lit ceci :

14 L'allégation de torture ne
15 cadre pas avec les
16 déclarations faites par Arar
17 à Martel lors de la rencontre
18 du 14 août à Damas... et le
19 6 octobre pendant le voyage
20 retour au Canada.

21 On y lit ensuite :

22 Veuillez s'il vous plaît
23 confirmer les
24 renseignements...

25 Et ainsi de suite.

1 Et nous allons examiner les
2 réponses fournies relativement aux
3 contradictions ...

4 L'HON. BILL GRAHAM : Ce serait
5 donc une note de M. Chesson, envoyée à Damas pour
6 leur dire que lors de la rencontre que M. Arar
7 avait eue avec moi, il nous avait alors parlé de
8 la torture et de la façon dont il avait été
9 traité, et que cela ne cadrerait pas avec ce qu'on
10 nous avait jusque-là rapporté de Damas. Voilà en
11 gros ce que cela dit.

12 Me CAVALLUZZO : C'est exact, et
13 il demande aux gens à Damas ...

14 L'HON. BILL GRAHAM : C'est donc
15 quelqu'un qui était présent à la réunion et qui
16 prenait des notes et qui a écrit aux gens à Damas
17 en demandant : « Que se passe-t-il ici? C'est
18 tout à fait contradictoire ».

19 Me CAVALLUZZO : Exact.

20 Et il demande une clarification
21 de Damas.

22 L'HON. BILL GRAHAM : D'accord.

23 Me CAVALLUZZO : D'accord. Puis,
24 quelques jours plus tard, le 4 novembre,
25 M. Arar - si vous vous reportez à l'onglet 648,

1 M. Arar, dis-je, tient une conférence de presse
2 et vous avez ce jour-là une mêlée de presse?

3 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.
4 J'avais eu plus tôt une mêlée de presse au cours
5 de laquelle, si je me souviens bien, j'ai dit que
6 je n'allais pas en parler tant que lui n'en avait
7 pas parlé, en gros. Ce serait donc venu après
8 qu'il en ait parlé.

9 Me CAVALLUZZO : Très bien. Et
10 pour ce qui est des questions que l'on vous a
11 posées, par exemple la question en haut de la
12 page 1 :

13 ...les allégations sont si
14 horribles. Pourquoi ne pas
15 lancer une enquête publique
16 pour aller au fond des
17 choses?

18 Et vous dites alors :

19 Eh bien, les allégations de
20 M. Arar sont certainement
21 terribles. Malheureusement,
22 j'étais au Cabinet ce matin,
23 alors je n'ai pas pu suivre
24 ce qu'il a déclaré
25 publiquement, mais je l'ai

1 rencontré la semaine
2 dernière, comme vous le
3 savez, et il m'a livré
4 certaines des expériences
5 qu'il a vécues et il est
6 horrifiant pour nous autres
7 Canadiens de penser qu'un
8 système judiciaire puisse
9 fonctionner de la sorte.

10 Et cela se poursuit comme suit :

11 Et je vais convoquer
12 l'ambassadeur syrien
13 immédiatement après le
14 déjeuner où je vais avec ...

15 Qui est-ce? M. Mbeki?

16 L'HON. BILL GRAHAM : Le président
17 de l'Afrique du Sud. Ce n'était pas pour dire
18 qu'il allait exprimer nos préoccupations à tous
19 deux. Il y avait un déjeuner avec le président de
20 l'Afrique du Sud et j'allais alors traiter
21 immédiatement après avec le ministre des Affaires
22 étrangères syrien, le ministre syrien. J'imagine
23 que le déjeuner avec M. Mbeki devait avoir lieu
24 chez la gouverneure générale, si ma mémoire est -
25 ce ne pouvait être que là.

1 Me CAVALLUZZO : Quoi qu'il en
2 soit, vous avez fait convoquer l'ambassadeur afin
3 de pouvoir lui soumettre vos inquiétudes au sujet
4 de ces allégations de torture?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

6 Me CAVALLUZZO : Et vous
7 souvenez-vous...

8 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

9 Me CAVALLUZZO : Très bien. Vous
10 souvenez-vous si la déclaration de M. Arar devant
11 la presse - cela cadrerait-il avec les genres
12 d'allégations qu'il vous avait exposées le
13 29 octobre?

14 L'HON. BILL GRAHAM : M. Arar?

15 Me CAVALLUZZO : Oui.

16 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Oui. Je
17 veux dire, je crois, absolument ...

18 Me CAVALLUZZO : Bien.

19 L'HON. BILL GRAHAM : ... qu'il...
20 il a ensuite livré publiquement ce qu'il nous
21 avait dit en privé, et il n'y avait aucune
22 contradiction.

23 Me CAVALLUZZO : D'accord. Et à
24 l'onglet 649, nous avons un document appelé
25 points de discussion Arar, concernant...

1 L'HON. BILL GRAHAM : Le 649?

2 Me CAVALLUZZO : Oui, le 649. Et
3 j'imagine que c'est ce genre de document qui
4 serait préparé pour le ministre dans le contexte
5 de ces allégations de torture? Vous souvenez-vous
6 du tout de ce document? D'après ce que je
7 comprends, c'est M. Fry qui a préparé ces notes,
8 n'est-ce pas?

9 L'HON. BILL GRAHAM : C'est
10 possible, ou alors elles ont peut-être été
11 préparées par mon directeur des communications,
12 mais M. Fry pourrait vous fournir ce
13 renseignement. C'est peut-être bien lui qui les a
14 préparées.

15 Ce serait des sujets d'entretien
16 que je pourrais utiliser en mêlée de presse ou en
17 réponse à des questions. Il s'agit d'un
18 aide-mémoire sur les événements afin que je
19 puisse, vous savez, bien suivre... ne pas
20 m'embrouiller.

21 Me CAVALLUZZO : D'accord. Très
22 bien. Et maintenant, le 5 novembre, si vous
23 passez à l'onglet suivant, le 550...

24 L'HON. BILL GRAHAM : Le 650?

25 Me CAVALLUZZO : Le 650.

1 Excusez-moi. C'est juste. Vous allez de nouveau
2 communiquer avec M. Powell. Le résumé est le
3 suivant :

4 Le 5 novembre, le ministre
5 Graham téléphone au
6 secrétaire Powell au sujet du
7 dossier de Maher Arar,
8 expliquant à M. Powell les
9 pressions exercées sur le
10 gouvernement canadien pour
11 qu'il entreprenne une enquête
12 publique sur l'affaire, et
13 ses inquiétudes quant à
14 l'incidence négative que cela
15 pourrait avoir sur la
16 relation bilatérale. En
17 réponse à la demande d'aide
18 du ministre visant à
19 déterminer qui au sein du
20 gouvernement canadien aurait
21 pu transmettre aux autorités
22 américaines des
23 renseignements sur M. Arar,
24 le secrétaire Powell
25 entreprend de se renseigner

1 immédiatement sur la
2 question.

3 Il s'agit donc là d'un appel
4 téléphonique que vous avez fait à M. Powell?

5 L'HON. BILL GRAHAM : Mm-hmm.

6 Me CAVALLUZZO : Et, si je
7 comprends bien, cela a suivi une déclaration en
8 Chambre du premier ministre, disant que si les
9 Américains avaient un nom, alors ils devraient
10 nous le fournir. C'était un message de ce genre
11 là, n'est-ce pas?

12 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Cela a
13 peut-être même été concomitant, car j'ai remarqué
14 M. Chrétien, lorsqu'il a répondu à sa question à
15 la Chambre - j'ai jeté un coup d'œil sur sa
16 réponse - et il me semble qu'il a dit quelque
17 chose du genre : « Mon ministre des Affaires
18 étrangères me dit qu'il a téléphoné à
19 M. Powell ».

20 Alors c'était peut-être le cas -
21 peut-être que j'ai téléphoné à M. Powell le matin
22 et que M. Chrétien a ensuite donné sa réponse à
23 la Chambre, mais c'était peut-être l'inverse. Je
24 ne me souviens pas de cela.

25 Me CAVALLUZZO : En tout cas,

1 d'après le compte rendu ou le résumé de cet appel
2 téléphonique, vous avez partagé avec M. Powell la
3 teneur de vos discussions avec lui au sujet de ce
4 problème.

5 Au paragraphe 3, vous l'avez
6 informé de ce qui s'était produit la veille. Il y
7 a eu la conférence de presse, au cours de
8 laquelle il a été fait un récit détaillé et
9 crédible de l'expérience de M. Arar en Syrie. Il
10 avait décrit dans le détail sa torture en Syrie
11 et avait donné des précisions concernant son
12 arrestation à New York, et cetera, et cetera.

13 Puis, enfin, le paragraphe 4 dit
14 ceci :

15 Le ministre a dit à Powell
16 que le gouvernement subissait
17 d'énormes pressions en vue du
18 lancement d'une enquête
19 publique sur cette affaire, y
20 compris la citation à
21 comparaître de responsables
22 syriens et américains. Bien
23 sûr, l'on ne pourrait pas
24 obliger à comparaître les
25 responsables américains, mais

1 une telle enquête ne serait
2 certainement pas bénéfique
3 pour les relations
4 canado-américaines. Le
5 ministre a indiqué qu'après
6 que Powell lui ait dit que
7 des informations avaient été
8 fournies par des responsables
9 canadiens, il avait discuté
10 avec diverses agences
11 concernées, mais que
12 l'enquête n'avait rien
13 révélé.

14 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.
15 Donc, c'était toujours - c'était après que le
16 premier ministre a dit, je pense, à la Chambre,
17 vous savez, nous demandons aux autorités
18 américaines de nous le dire car M. Arar avait dit
19 avoir compris que des Canadiens avaient
20 implicitement été complices de son renvoi.

21 Le premier ministre a donc fait
22 remonter l'affaire d'un cran. Comme vous pouvez
23 l'imaginer, dès que le premier ministre est
24 intervenu, cela a attiré l'attention de
25 l'ambassadeur et de tous les autres.

1 C'est donc ensuite que j'ai eu
2 cet entretien téléphonique avec M. Powell pour
3 lui dire, « Écoutez... » - je ne lui ai bien sûr
4 pas rappelé dans le cadre de cette conversation
5 qu'en fait son ambassadeur avait déjà contredit
6 cela. Mais de toutes façons, il maintenait
7 toujours que quelqu'un au Canada était intervenu.

8 Me CAVALLUZZO : D'accord.

9 L'HON. BILL GRAHAM : Et ce n'est
10 qu'après cela qu'il a mené ses enquêtes et qu'il
11 est revenu me dire « Eh bien, je suis d'accord
12 avec vous, il n'y a pas eu une telle
13 intervention ».

14 Me CAVALLUZZO : Il nous faut être
15 très prudents ici, mais je comprends que
16 l'ambassadeur aux Etats-Unis, à Washington,
17 M. Kergin, a lui aussi tenté d'obtenir des
18 informations au sujet de ...

19 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, il y a
20 eu à Washington autour de cette question une
21 certaine confusion qui s'est étendue au Conseil
22 national de sécurité, et l'ambassadeur avait donc
23 jusque-là été engagé.

24 Me CAVALLUZZO : Pour la gouverne
25 des collègues, à l'onglet 711 du volume 8, nous

1 voyons un courriel très expurgé que M. Kergin a
2 envoyé au sous-secrétaire d'État, qui était à
3 l'époque M. Harder, et dont le sujet est
4 « Arar ».

5 Et tout ce que dit ce courriel
6 c'est ce qui suit :

7 Lors de la réception de
8 l'ANOC hier soir, j'ai
9 abordé... pour connaître ses
10 impressions sur cet imbroglio
11 dans le milieu du
12 renseignement.

13 C'est signé Kergin. Vient ensuite
14 un post-scriptum :

15 PS Chose qui n'a rien
16 d'étonnant, je n'ai pas
17 encore eu de nouvelles suite
18 à ma demande auprès de...
19 d'avoir plus de
20 renseignements au sujet des
21 interlocuteurs canadiens qui
22 sont intervenus jusqu'à
23 l'expulsion d'Arar.

24 L'HON. BILL GRAHAM : Mm-hmm.

25 Me CAVALLUZZO : Maintenant, à

1 l'onglet 740, il y a une note de service datée du
2 21 novembre et adressée à vous et qui tente
3 d'expliquer les contradictions dont nous avons
4 parlé entre les déclarations du 14 août et les
5 allégations de M. Arar lors de la conférence de
6 presse.

7 Y êtes-vous?

8 L'HON. BILL GRAHAM : Mm-hmm.

9 Me CAVALLUZZO : Très bien.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Cela remonte
11 à la réunion en août, dont j'ai ensuite parlé
12 lors de ma conférence de presse.

13 Me CAVALLUZZO : C'est exact.

14 L'HON. BILL GRAHAM : La réunion
15 qui a amené la déclaration en conférence de
16 presse voulant qu'il ait fait faire,
17 indépendamment ...

18 Me CAVALLUZZO : Nous avons
19 examiné ce courriel ou avons eu ce courriel à
20 Damas expliquant qu'il y a contradiction, et
21 Damas devait expliquer.

22 L'HON. BILL GRAHAM : C'est exact.

23 Me CAVALLUZZO : Et ceci n'est
24 qu'un résumé de cela.

25 Vous verrez qu'au paragraphe 4,

1 il est question - c'est M. Martel. Nous allons
2 commencer au paragraphe 3 :

3 Le consul canadien, M. Leo
4 Martel, a fait rapport sur
5 cette réunion dans le cadre
6 d'un message confidentiel au
7 ministère le 14 août 2003,
8 dont voici les principaux
9 extraits.

10 Puis, au paragraphe 4 :

11 Un interprète et deux aides
12 étaient présents. M. Arar
13 était heureux de voir le
14 consul et a remercié toutes
15 les personnes concernées, y
16 compris les autorités
17 syriennes, d'avoir rendu
18 possible cette visite. Le
19 consul interroge M. Arar sur
20 les conditions de sa
21 détention et demande s'il
22 avait besoin de quelque
23 chose. M. Arar ne fait aucune
24 demande spéciale, mais est
25 heureux qu'on lui ait apporté

1 de la lecture. Il s'exprime
2 par moments librement,
3 indiquant que :
4 - les conditions en prison
5 ont déjà été pires qu'elles
6 ne le sont à l'heure
7 actuelle;
8 - il ne veut pas de publicité
9 médiatique négative au Canada
10 étant donné que cela ne fera
11 que lui nuire, ajoutant que
12 « La presse connaîtra la
13 vérité lorsque je retournerai
14 chez moi »;
15 - il n'a pas été battu,
16 torturé, ni paralysé
17 (lorsqu'on lui a demandé
18 d'expliquer ce dernier terme,
19 il n'a pas pu trouver un
20 autre mot);
21 - sa longue détention l'avait
22 détruit mentalement; et
23 - d'après ce qu'il savait, il
24 n'était pas moins bien traité
25 que les autres prisonniers.

1 Et cela se poursuit comme suit :

2 Le responsable syrien a dit

3 que M. Arar devait

4 comparaître devant une cour

5 civile dans la semaine.

6 Et, plus loin :

7 ... le récit circulant dans

8 le cadre d'une chronologie

9 préparée par M. Arar et

10 distribuée lors de sa

11 conférence de presse...

12 indique qu'il a parlé au

13 consul canadien, en anglais,

14 en la présence des

15 responsables syriens, de sa

16 cellule et des conditions

17 dans lesquelles il vivait.

18 Dans son récit, il souligne

19 que le consul a demandé s'il

20 a été torturé et Arar répond

21 « Oui, bien sûr, au début ».

22 Le récit d'Arar est ici

23 contraire au rapport de la

24 visite de l'ambassade du

25 14 août, et paraît donc être

1 1^{er} décembre, d'après le document P-105?

2 L'HON. BILL GRAHAM : Je suis en
3 train de le regarder.

4 Me CAVALLUZZO : Très bien.

5 L'HON. BILL GRAHAM : Je vois.
6 C'est la même chose, mais...

7 Me CAVALLUZZO : Oui, mais c'est
8 moins expurgé.

9 Voici ce qu'on peut lire dans la
10 partie résumé :

11 Lors d'un appel téléphonique
12 le 1^{er} décembre, le secrétaire
13 d'État Colin Powell fournit
14 plusieurs réponses au
15 ministre Graham au sujet de
16 l'affaire Arar. Powell
17 confirme notamment que la
18 décision d'expulser Arar vers
19 la Syrie a été prise par les
20 États-Unis seuls, sans
21 consulter le Canada.

22 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

23 Me CAVALLUZZO : Il nie
24 l'administration à Arar d'une
25 quelconque substance pendant

1 qu'il était aux États-Unis.

2 Et le texte se poursuit comme

3 suit :

4 Le ministre Graham profite de

5 l'occasion pour soulever avec

6 Powell l'idée que les

7 États-Unis et le Canada

8 négocient un protocole...

9 Et nous y reviendrons. Puis il y

10 a plusieurs références aux quatre questions, en

11 commençant au paragraphe 4 :

12 Premièrement, quant à savoir

13 qui a fourni au gouvernement

14 américain les renseignements

15 qu'il a utilisés pour en

16 arriver à la décision de

17 renvoyer Arar.

18 Puis c'est noirci. Il y a ensuite

19 le deuxième paragraphe, et ainsi de suite, et je

20 vais simplement laisser les parties les lire.

21 Mais si nous allons au document

22 P-106, nous avons là un résumé plus complet, dans

23 la chronologie, de cette conversation

24 téléphonique, la conversation téléphonique en

25 haut de la page 2 du P-106, pour le

1 1^{er} décembre 2003.

2 Avez-vous cela en haut de la
3 deuxième page?

4 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je veux
5 dire - c'est une chronologie d'événements. Cela
6 porte la mention « Secret - réservé aux
7 Canadiens », mais pour qui cela a-t-il été
8 préparé, et par qui?

9 Me CAVALLUZZO : Eh bien, l'avocat
10 de la Commission pourrait peut-être nous aider,
11 mais je devine qu'en ce qui concerne une
12 chronologie, cela aurait été préparé par le
13 MAECI, et je suppose que c'aurait été préparé par
14 des fonctionnaires de votre bureau.

15 Me McISAAC : C'est exact. Après
16 le retour de M. Arar au Canada, à la demande du
17 BCP, les ministères concernés, y compris les
18 Affaires étrangères, devaient préparer une
19 chronologie de leur participation dans le
20 dossier, et ceci est une partie de cette
21 chronologie.

22 Ce paragraphe particulier résume
23 les renseignements contenus dans le courriel que
24 vous venez juste de regarder.

25 L'HON. BILL GRAHAM : Oui. Le

1 document dans son entier n'aurait pas été préparé
2 exclusivement par le MAECI. Ce document
3 résulterait d'un travail du gouvernement tout
4 entier.

5 Me McISAAC : Chacun des
6 ministères a préparé sa propre chronologie.

7 Me CAVALLUZZO : Très bien. Alors
8 regardons voir cette chronologie.

9 On lit :

10 MINA et le secrétaire d'État
11 américain Powell parlent au
12 téléphone.

13 Encore une fois, ceci a lieu le
14 1^{er} décembre 2003.

15 Powell explique que

16 (1) l'affaire Arar a été
17 déclenchée par des demandes
18 faites par des sources
19 canadiennes et qu'Arar
20 n'aurait pas été dans le
21 collimateur américain s'il
22 n'avait pas déjà attiré
23 l'attention d'agences
24 canadiennes;

25 (2) contrairement à ce qu'il

1 a allégué, aucune substance
2 n'a été administrée à Arar
3 pendant sa détention en sol
4 américain; (3) les agents
5 américains d'exécution de la
6 loi avaient informé la GRC de
7 la détention d'Arar et la GRC
8 avait informé le consulat
9 général à New York; et
10 (4) aucun responsable
11 canadien n'a été consulté
12 avant la décision des
13 Américains d'expulser Arar.
14 MINA mentionne une rencontre
15 la semaine précédente du
16 Solliciteur général Easter et
17 du Procureur général
18 Ashcroft, réunion au cours de
19 laquelle Easter avait soulevé
20 la possibilité d'un protocole
21 bilatéral pour traiter à
22 l'avenir de cas semblables.

23 Cela résume-t-il bien la
24 conversation téléphonique que vous avez eue ...

25 L'HON. BILL GRAHAM : Probablement

1 une série de conversations téléphoniques, comme
2 vous l'avez laissé entendre. Je veux dire, il y
3 en a eu une lorsque j'étais à Maastricht. Il y a
4 eu celle qui a précédé celle-là. Mais je dirais
5 que c'est une récapitulation assez juste.

6 Me CAVALLUZZO : Et dans le
7 contexte de vos responsabilités en tant que
8 ministre des Affaires étrangères, est-ce là la
9 dernière déclaration de la position d'au moins le
10 Secrétaire d'État quant à ce qui est arrivé
11 relativement à M. Arar, d'après ce que vous
12 savez?

13 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, je
14 pense. J'ai peut-être discuté - je ne pense pas
15 que j'aurais discuté plus avant de la question
16 une fois négocié le protocole d'entente. Ç'aurait
17 donc été la dernière fois que M. Powell aurait
18 soulevé cette question avec moi, oui. Je pense
19 que c'est le cas.

20 Me CAVALLUZZO : Très bien. Encore
21 deux autres questions.

22 La première serait - très bien.
23 En réalité, le document final est donc
24 l'onglet 791, encore une fois dans le dernier
25 volume.

1 LE COMMISSAIRE : Le 799?

2 Me CAVALLUZZO : Le 791. Et c'est
3 ce que l'on a appelé le Protocole de Monterey,
4 soit une entente entre le Canada et les
5 États-Unis concernant l'expulsion de
6 ressortissants à des pays tiers.

7 Nous avons une lettre à M. Powell
8 de M. Graham, datée du 13 janvier 2004, et une
9 lettre de contrepartie de M. Powell à M. Graham,
10 datée du 13 janvier 2004.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

12 Me CAVALLUZZO : D'après ce que je
13 comprends de l'entente, dans une situation
14 future, avant d'expulser quelqu'un des
15 États-Unis, le gouvernement américain ou le
16 gouvernement canadien consulterait bel et bien au
17 moins les responsables de l'autre gouvernement
18 afin qu'il puisse y avoir une discussion avant
19 l'expulsion de l'intéressé.

20 Voyez-vous cela?

21 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

22 Me CAVALLUZZO : Et je suppose que
23 la seule question que j'ai pour vous au sujet de
24 ce protocole est la suivante : vaut-il quelque
25 chose?

1 Nous avons un gouvernement
2 américain qui semble agir unilatéralement, faire
3 ce qu'il veut dans son intérêt propre, et à quoi
4 sert-il de lui imposer cette obligation de
5 consulter le gouvernement canadien avant
6 d'expulser un citoyen canadien vers un autre pays
7 où cette personne pourrait être torturée s'il ne
8 va pas en tenir compte? À quoi bon?

9 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien, ce
10 n'est clairement pas aussi efficace qu'un
11 engagement ferme de n'expulser personne dans de
12 telles circonstances, ce qui aurait été une
13 option privilégiée par le gouvernement canadien.

14 Mais, comme vous l'avez dit, la
15 position sur le plan sécurité prise par les
16 États-Unis à cette époque était telle qu'ils
17 n'allaient pas - nous avons exploré toutes les
18 avenues possibles et l'on nous a dit que le
19 meilleur arrangement que nous pourrions obtenir
20 serait une entente de consultation.

21 C'est ainsi que nous avons adhéré
22 à cette entente. Il nous faudra voir comment cela
23 sera appliqué à l'avenir.

24 Je ne serais pas aussi cynique
25 que l'est la question que vous me posez, en

1 grande partie parce que dans mon expérience, pour
2 ce qui est de la relation pratique entre États,
3 une fois qu'il y a consultation sur ces choses,
4 vous avez l'occasion de faire intervenir dans le
5 tableau d'autres personnes. Je veux dire par là
6 que cela suppose clairement que le directeur
7 général des affaires consulaires du ministère des
8 Affaires étrangères et du Commerce international
9 serait contacté par le responsable approprié à
10 Washington avant qu'une chose pareille ne se
11 reproduise à l'avenir.

12 Une fois cela fait, des sonneries
13 d'alarme vont être déclenchées un peu partout et,
14 au besoin, l'on peut toujours monter d'un cran et
15 faire intervenir le Premier ministre et le
16 Président. Mais vous pouvez être certain que le
17 Bureau du Premier ministre pourrait appeler Andy
18 Card à la Maison Blanche.

19 Il y aurait quantité de réactions
20 immédiates que nous pourrions déclencher et qui
21 porteraient l'affaire à un niveau d'intervention
22 tel que je pense qu'il serait très peu probable
23 qu'ils aillent de l'avant en dépit d'une
24 objection du gouvernement canadien, du simple
25 fait de toute l'activité à un niveau élevé qui

1 entourerait le dossier.

2 Je ne saurais monter plus haut
3 que cela, Maître, mais je pense réellement qu'il
4 s'agit d'une protection très efficace pour
5 prévenir ce genre de chose à l'avenir, étant
6 donné la nature des conséquences qui
7 découleraient de la consultation et la
8 possibilité que cela nous offrirait de porter
9 cela aux niveaux de réflexion les plus élevés aux
10 États-Unis.

11 Si, comme vous dites, ils étaient
12 absolument déterminés à le faire, il n'y a rien
13 que nous aurions pu faire pour les en empêcher.
14 Mais c'est précisément ce pour quoi ils
15 refusaient de signer une telle entente. Ils ne
16 vont pas se lier car ils ne peuvent pas prédire
17 les circonstances inhabituelles ou imprévisibles
18 qui pourraient se présenter et pour lesquelles
19 leur pouvoir discrétionnaire serait entravé.

20 Mais je pense qu'il s'agit d'une
21 protection très efficace pour les Canadiens,
22 étant donné la nature du fonctionnement des
23 choses au niveau international.

24 Me CAVALLUZZO : Pourriez-vous
25 m'accorder un instant, Monsieur le Commissaire?

1 --- Pause

2 Me CAVALLUZZO : Cela ne nous
3 laisse plus qu'une toute dernière question, et
4 elle concerne - je vous demanderais d'aller au
5 756. Il s'agit ici encore de quelque chose
6 d'ISI -

7 L'HON. BILL GRAHAM : Excusez-moi,
8 756?

9 Me CAVALLUZZO : Oui, 756, dans le
10 même volume.

11 L'HON. BILL GRAHAM : Oui, Maître.

12 Me CAVALLUZZO : Et cela concerne,
13 si vous allez à la page 2, ce que l'on peut lire
14 en haut de la page :

15 La prestation de services
16 consulaires a changé depuis
17 les événements du
18 11 septembre; les nouvelles
19 menaces ont débouché sur un
20 monde davantage sensible à la
21 sécurité et tel que les
22 déplacements sont dans
23 certains cas plus risqués. La
24 prestation des services
25 consulaires traditionnels est

1 aujourd'hui souvent rendue
2 beaucoup plus compliquée par
3 les préoccupations d'autres
4 pays. Cet état de choses a
5 amené les défenseurs des
6 droits de la personne à
7 critiquer de plus en plus
8 énergiquement ce qu'ils
9 considèrent comme étant un
10 non-respect du droit
11 coutumier international.
12 C'est pourquoi le
13 sous-ministre a demandé que
14 les vérificateurs internes du
15 MAECI entreprennent un examen
16 en vue d'évaluer les
17 politiques, pratiques et
18 procédures consulaires
19 actuelles. Ce travail a été
20 entrepris en tant
21 qu'initiative interne.

22 Encore une fois, cela est daté du
23 4 décembre 2003.

24 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.

25 Me CAVALLUZZO : Et je poursuis ma

1 lecture :

2 Le MAECI est, en vertu de la
3 loi, tenu de « mener
4 toutes... les relations
5 consulaires pour le compte du
6 Canada ». Ceci nous l'avons
7 fait et le faisons, mais cela
8 signifie souvent que nous
9 (les représentants
10 consulaires du MAECI) nous
11 trouvons souvent en situation
12 de confrontation avec les
13 responsables de la sécurité
14 au Canada (le SCRS et la
15 GRC). Il y a peu de chances
16 que cela change, mais il doit
17 y avoir plus de transparence
18 et d'ouverture entre les
19 ministères et agences afin
20 d'éviter ce genre de
21 « mauvaise surprise » et
22 d'« impossibilité de
23 comprendre » les motifs de
24 part et d'autre qui ont pu
25 marquer certains dossiers.

1 Il me semble que cela est une
2 version retravaillée de la note de service de
3 Pardy, de février ou mars 2003, mais qui ne s'est
4 peut-être pas rendue jusqu'à vous.

5 Savez-vous s'il a été fait une
6 vérification à l'échelle du ministère quant à la
7 façon dont seraient assurés les services
8 consulaires à l'avenir? Je me demande si vous
9 êtes au courant.

10 L'HON. BILL GRAHAM : Oui.
11 M. Harder, alors sous-ministre, voulait examiner
12 la situation pour voir comment nous pourrions
13 être plus efficaces dans la prestation des
14 services consulaires. En plus de ces questions,
15 visant à veiller à ce qu'il y ait une meilleure
16 coordination entre sources gouvernementales
17 internes, l'un des objectifs de la note de
18 service ministérielle et de l'enquête était de
19 veiller à ce que nos responsables consulaires
20 dans des pays comme la Syrie et d'autres, où les
21 Canadiens ne peuvent pas avoir la garantie d'un
22 niveau semblable de protection légale et autre,
23 soient sensibilisés à la possibilité de torture,
24 par exemple, ou cherchent des indices et
25 s'assurent que personne ne se fasse induire en

1 erreur par quiconque.

2 Je pense que la circulaire a été
3 exécutée. Je pense que, comme c'est le cas de
4 toutes les expériences de la vie, le ministère a
5 beaucoup appris par suite de cette terrible
6 expérience et l'on doit espérer qu'il se
7 perfectionnera s'agissant de ce qu'il devra faire
8 pour les Canadiens à l'avenir sur la base des
9 leçons apprises.

10 Me CAVALLUZZO : Merci.

11 Monsieur le Commissaire, je vais
12 discuter avec l'avocat de la Commission. Nous
13 discutons du document, et ainsi de suite.

14 Sur ce, Monsieur Graham, merci
15 beaucoup. Cela met fin à mon interrogatoire
16 principal.

17 L'HON. BILL GRAHAM : Merci,
18 Maître.

19 LE COMMISSAIRE : Nous allons
20 maintenant faire notre pause de l'après-midi.

21 Maître Edwardh, savez-vous
22 combien de temps il vous faudra?

23 Me EDWARDH : Je n'avais pas
24 compté m'exprimer de façon inexacte si vite,
25 Monsieur le Commissaire, mais mon ami a en fait

1 parlé plus longtemps qu'il n'avait pensé, et
2 Me McIsaac et moi-même étions justement en train
3 de discuter entre nous de la question de savoir
4 si nous n'avons pas créé un réel problème, car il
5 est déjà ...

6 LE COMMISSAIRE : Il est 16 h 15.
7 Nous reprendrions dont à 16 h 30.

8 Me EDWARDH : Nous allons
9 discuter. Je suppose que la question est celle de
10 savoir s'il nous sera possible de terminer
11 aujourd'hui avec le ministre. C'est vraiment là
12 la question.

13 LE COMMISSAIRE : Peut-être que
14 vous pourrez me dire après la pause si cela est
15 possible. Voyons si la chose serait possible.

16 Je pense que c'est là votre
17 préférence, Monsieur le Ministre, de terminer,
18 n'est-ce pas?

19 L'HON. BILL GRAHAM : Eh bien,
20 tout dépend de ce que vous voulez dire par
21 « aujourd'hui », Monsieur le Commissaire.

22 --- Rires / Laughter

23 L'HON. BILL GRAHAM : Si vous
24 entendez par là 23 heures ce soir, je serais un
25 petit peu moins heureux.

1 Je sais que Me Edwardh est une
2 avocate très méticuleuse, alors je suis de plus
3 en plus nerveux.

4 LE COMMISSAIRE : Des discussions
5 auront lieu pendant la pause et cela devrait nous
6 guider. Nous allons faire une pause de
7 15 minutes.

8 L'HON. BILL GRAHAM : Merci,
9 Monsieur.

10 LE REGISTRAIRE : Veuillez vous
11 lever s'il vous plaît.

12 --- Suspension à 16 h 20 /

13 Upon recessing at 4:20 p.m.

14 --- Discussion officieuse / Off Record Discussion

15 --- L'audience est ajournée à 16 h 42 pour
16 reprendre le mardi 31 mai 2005 à 9 h 00 /
17 Whereupon the hearing adjourned at 4:42,
18 to resume on Tuesday, May 31, 2005,
19 at 9:00 a.m.

20

21

22

23

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

Lynda Johansson,
C.S.R., R.P.R.